



RAPPORT ANNUEL

EXERCICES 2019-2020

Sommaire

Mot du Président	9
1. Rapport d'activité	11
1.1. Organes de gouvernance	13
1.2. Stratégie	15
1.3. Coopération et communication	27
1.4. Ressources	30
2. Méthodologie	33
2.1. Définitions et concepts	35
2.2. Organismes fournisseurs de données	37
2.3. Processus de Production	38
3. Démographie des entreprises	41
3.1. Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives	43
3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales	47
3.3. Dissolution des Entreprises Personnes Morales	50
4. Indicateurs économiques des entreprises	53
4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives	55
4.2. Evolution du chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives	58
4.3. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales	60
4.4. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives	61
5. Emploi des entreprises	65
5.1. Caractéristiques des emplois des entreprises	67
5.2. Contribution à l'emploi par les Entreprises Personnes Morales créées en 2018 et 2019	72
5.3. Impact de la Covid-19 sur les entreprises et les emplois déclarés auprès de la CNSS	75
6. Situation financière des Entreprises Personnes Morales Actives ...	87
Annexes	95
Listes des graphiques, tableaux et figures	109

Mot du Président

L'économie nationale a accusé, en 2020, une contraction exceptionnelle de 6,3%, sous l'effet du double choc de la pandémie de la Covid-19 et des conditions climatiques défavorables qui ont impacté lourdement le tissu économique.

Les mesures de soutien budgétaire et monétaire sans précédent prises par les pouvoirs publics et Bank Al-Maghrib ont néanmoins permis d'atténuer l'ampleur des répercussions de cette crise sur les entreprises et les ménages.

La crise a révélé toute l'importance de disposer d'une radioscopie la plus large possible du tissu productif, avec des données fiables, granulaires et suffisamment mises à jour, qui serait à même de mieux fonder les mesures prises par les décideurs, notamment au titre des politiques publiques.

Dans ce contexte très difficile, l'Observatoire a renforcé ses actions de coopération avec des institutions au plan national et international, en contribuant à des études et des échanges sur les TPME et les impacts de la crise pandémique les concernant.

Après la publication de son premier rapport, limité aux indicateurs concernant les entreprises personnes morales, au titre de l'exercice 2018, l'Observatoire a étendu la base de ses données et analyses, dans le cadre de cette seconde édition, aux entreprises ayant le statut de personnes physiques. Conjoncture oblige, le présent rapport s'attache également à retracer, dans ses développements, les premiers impacts de la crise sanitaire sur l'emploi.

Ainsi, l'Observatoire a constitué, pour l'année 2019, une base de données relative à 571.989 entreprises actives, dont 303.013 entreprises personnes morales et 268.976 entreprises personnes physiques et ce, à partir des informations fournies par la DGI, la CNSS, l'OMPIC et Bank Al-Maghrib.

Le rapport qui dresse une cartographie des entreprises, à fin 2019, fait ressortir des constats globalement en ligne avec ceux du rapport de 2018 en termes de fragmentation du tissu productif et de sa concentration au plan régional.

Ce tissu est, en effet, formé, pour près de 92%, par des micro-entreprises dont le chiffre d'affaires individuel est inférieur à 3 millions de dirhams. Il est à 57% concentré sur l'axe El Jadida-Tanger et a généré 82% du total du chiffre d'affaires.

Cette concentration est observée également au plan sectoriel, puisque près de 48% des entreprises opéraient, en 2019, dans le commerce et la construction. En outre, plus de la moitié des entreprises créées au cours de la période 2017-2019 relèvent de ces deux branches.

Le rapport montre, par ailleurs, que les TPME, bien qu'employant 74% de l'effectif déclaré à la CNSS, ont réalisé moins de 40% du total du chiffre d'affaires des entreprises non financières et 26,4% de leur chiffre d'affaires global à l'export.

S'agissant des impacts de la crise pandémique, les données de la CNSS, à fin avril 2020, montrent une baisse du nombre des entreprises qui lui sont affiliées de 48,3%, en glissement annuel, et de celui des emplois déclarés de 35,3%, soit environ 900.000 salariés.

Suite à l'assouplissement des règles sanitaires décidé par les autorités, le nombre des actes d'affiliations à la CNSS s'est redressé, en juillet 2020, en retrouvant son niveau de la même période un an auparavant, pour l'ensemble des secteurs à l'exception de l'hébergement et de la restauration qui ont terminé l'année avec une baisse de 13,2%.

Il en est de même des emplois déclarés, à fin août 2020, qui ont atteint leur niveau de la même période de 2019, exceptés ceux des secteurs de l'hébergement et de la restauration, des activités de services administratifs et de soutien et de l'industrie manufacturière qui ont accusé des baisses respectives de 28,3%, 2,3% et 3,4%.

Tous secteurs confondus, ce sont 15.226 entreprises, comptant 48.614 salariés, dont 93,5% de micro-entreprises, qui n'ont pas repris leurs déclarations auprès de la CNSS à fin 2020.

Les TPME, en particulier les TPE, sont entrées dans la crise de la Covid-19 avec des marges de liquidité et de solvabilité limitées*. En outre, plus de 51% de cette catégorie d'entreprises exerçaient, en 2019, dans les branches parmi les plus affectées par cette crise, à savoir l'hébergement et la restauration, le commerce et les transports, ces branches ayant drainé près de 48% du total de leur chiffre d'affaires.

En mettant en exergue de nouveau les vulnérabilités structurelles de certains segments du tissu productif, les conclusions du présent rapport appellent à une accélération des réformes nécessaires à l'amélioration de sa compétitivité et pour le préparer à l'ère post-Covid, qui est marquée par des changements majeurs liés notamment à la transformation numérique, l'accroissement des exigences ESG (Environnemental, Social & Gouvernance), la relocalisation des productions et la reconfiguration des chaînes de valeurs.

* les bilans cumulés d'un échantillon de 59.584 TPME, à fin 2019, font ressortir que le ratio moyen :

- Actif circulant /Passif circulant est égal à 1,1.
- Fonds propres /Total bilan est égal à 23,4%.

1. RAPPORT D'ACTIVITÉ

- 1.1. Organes de gouvernance
- 1.2. Stratégie
- 1.3. Coopération et communication
- 1.4. Ressources

1. Rapport d'activité

L'année 2020 a été marquée par l'adoption du deuxième plan stratégique 2021-2023 de l'OMTPME, qui inscrit ce dernier dans la continuité de ses réalisations et vise à accélérer, industrialiser et pérenniser sa production d'indicateurs et de statistiques sur la TPME, en le dotant des capacités nécessaires pour mieux servir sa mission d'utilité publique. L'année écoulée a vu également l'achèvement de son premier plan stratégique 2017-2020, qui a consacré l'opérationnalisation de l'Observatoire et a permis son passage d'un fonctionnement en mode « projet » vers une institution autonome.

Ce rapport d'activité présente les points ci-après :

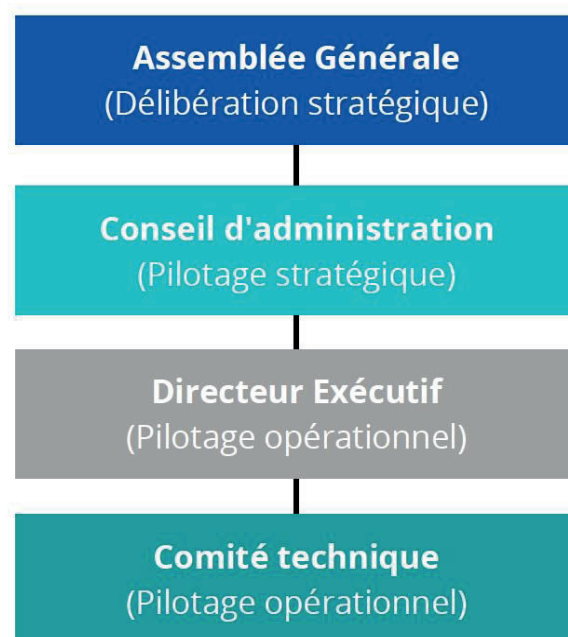
- Organes de gouvernance.
- Bilan du premier plan stratégique 2017-2020.
- Orientations du plan stratégique 2021-2023.
- Stratégie de communication et de coopération.
- Ressources humaines et financières.

1.1. Organes de gouvernance

L'Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise a été créé en novembre 2013 sous forme d'une association à but non lucratif dont les membres fondateurs, au nombre de onze, représentent les secteurs public et privé.

Ses organes de gouvernance sont constitués de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration, du Directeur Exécutif et du Comité Technique.

Figure 1 - Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME



Assemblée Générale: Elle statue sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'Observatoire, notamment l'élection des membres du Conseil d'Administration et la fixation des orientations générales.

Conseil d'Administration: Il dispose de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'Observatoire et valide notamment sa stratégie, son programme annuel et son budget.

Depuis la création de l'Observatoire, le Conseil d'Administration est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib, et est composé des membres fondateurs suivants :

- Le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique ;
- Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration représenté par le Directeur Général de la Direction Générale des Impôts, par la Directrice du Trésor et des Finances Extérieures et par le Directeur des Etudes et des Prévisions Financières ;
- Le Secrétaire Général du Haut-Commissariat au Plan ;
- Le Directeur Général de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale ;
- Le Directeur Général de l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale ;
- Le Directeur Général de la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (ex-Caisse Centrale de Garantie) ;
- Le Directeur Général de Maroc PME ;
- Le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- Le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

La dernière réunion du Conseil d'Administration s'est tenue le 24 novembre 2020.

Directeur Exécutif: Il prend toutes les mesures nécessaires à la bonne gestion quotidienne de l'OMTPME. Depuis 2018, cette fonction est remplie par Madame Amal Idrissi.

Comité Technique: Il est composé de représentants des membres fondateurs de l'Observatoire, et a pour principale mission d'assurer le suivi des chantiers structurants de l'institution, de l'exécution de sa stratégie et de la mise en œuvre de ses plans d'activité annuels.

La dernière réunion du Comité Technique a eu lieu en juillet 2021 et a vu la présence des membres suivants :

- Madame Hakima El Alami, Madame Chahrazad El Alaoui et Madame Ibtissame El Anzaoui - Bank Al-Maghrib
- Madame Zineb Rhazouali, Monsieur Hassan Mouftaqir et Monsieur Brahim Hassnaoui - Ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA)
- Madame Soukaina Belemkaddem, Monsieur Abderrahim Merzaoui et Monsieur Mustapha Ait Lasri - Direction Générale des Impôts (DGI)
- Monsieur Mohamed Benayada - Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique (MICEVN)

- Monsieur Morad Feddoui - Haut-Commissariat au Plan (HCP)
- Madame Asmaa El Anbari et Monsieur Youness El Hannaoui - Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Madame Imane Lemtiri et Monsieur Mustapha Lyamani - Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)
- Monsieur El Hadi Chaibainou - Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM)
- Madame Nour El Houda Mountasser - Maroc PME
- Madame Asmaa El Ouraoui et Monsieur Mohamed Boukoutaya - Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise (SNGFE)
- Madame Khaoula Riffai - Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM)

1.2. Stratégie

1.2.1 Bilan du plan stratégique 2017-2020

L'exercice 2020 a été marqué par la clôture du plan stratégique 2017-2020, qui assoie la présence de l'OMTPME dans le paysage économique marocain comme étant l'institution de référence en termes de production de statistiques et d'indicateurs démographiques, économiques et financiers sur les TPME.

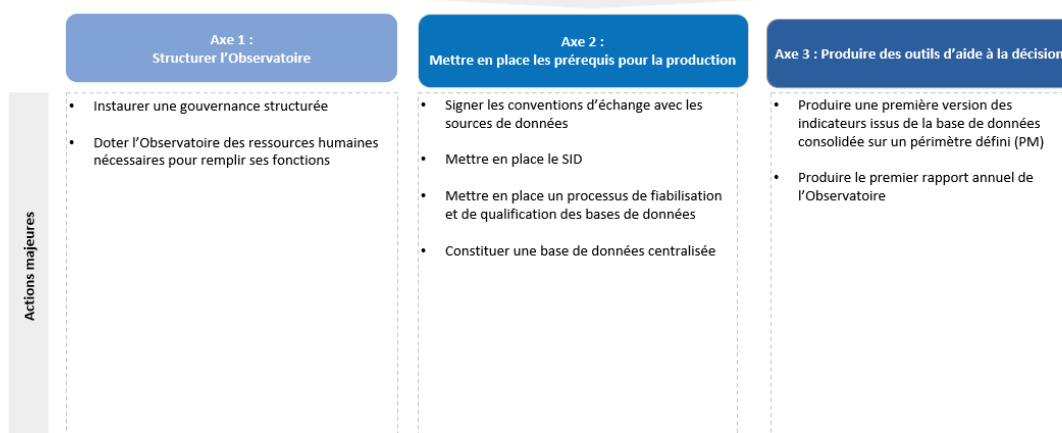
Ainsi, l'Observatoire a publié son premier rapport sur la situation des TPME au titre de l'exercice de 2018 et ce, grâce à la consolidation et la qualification de données obtenues de ses partenaires.

Le plan stratégique 2017-2020 s'est articulé autour de trois chantiers structurants qui représentent les prérequis nécessaires aux productions de l'Observatoire :

- la formalisation de l'échange des données avec les partenaires et la réception effective des bases de données ;
- la mise en place d'une démarche méthodologique pour la constitution de la base de données consolidée ;
- le cadrage de la technologie sous-jacente, notamment le système d'information décisionnel.

Ainsi, trois axes de travail ont été arrêtés par les membres du Conseil d'Administration :

Figure 2 - Axes de travail du plan stratégique 2017-2020

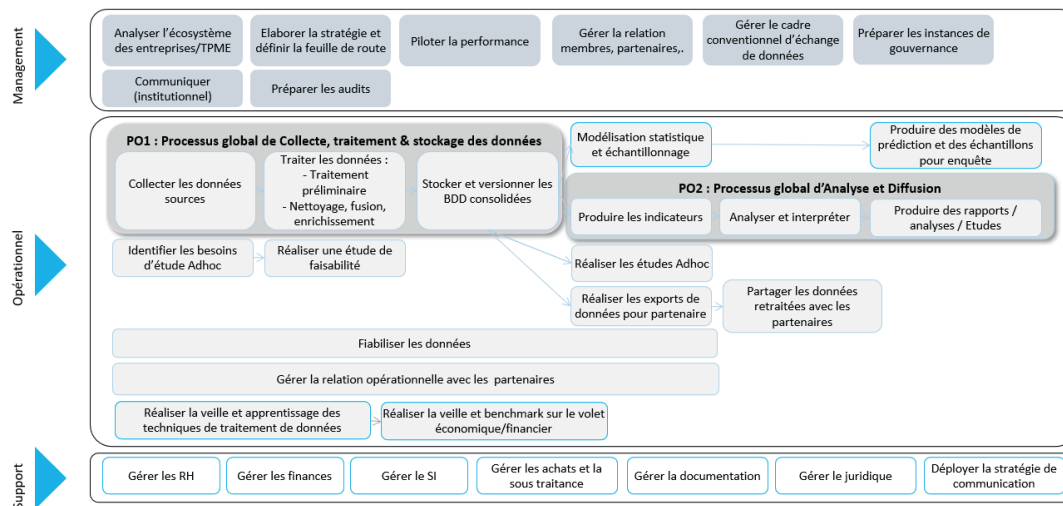


L'Observatoire s'est attelé à la réalisation de l'ensemble des actions identifiées, achevant ainsi son premier plan stratégique sur de multiples réalisations :

Elaboration de la cartographie des processus métiers et supports

Dans le cadre du renforcement de ses capacités organisationnelles et opérationnelles, l'Observatoire a procédé à l'élaboration d'une cartographie retraçant l'ensemble de ses processus métiers et supports et couvrant la collecte et le traitement des données, l'analyse des indicateurs, la diffusion de rapports et d'études et les activités liées aux ressources humaines, financières et informatiques, à la finance, à la communication et à la coopération.

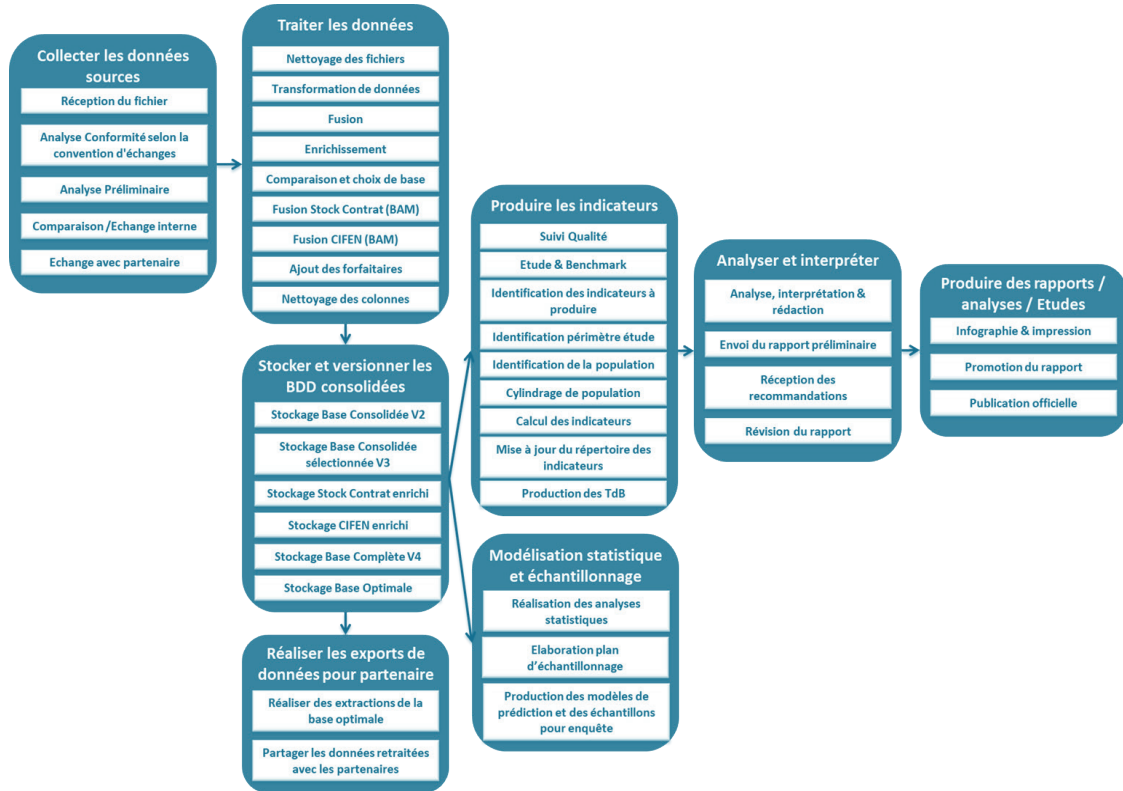
Figure 3 - Cartographie des processus de l'Observatoire



L'ensemble des étapes de production et de suivi des statistiques sont cadrées et tracées par des outputs, l'objectif étant de suivre toutes les actions de manipulation des bases de données et la globalité des phases de calculs, des tests réalisés et des décisions prises, tout en assurant un suivi du cycle de vie des données et de leur classification.

Ce travail permet de minimiser les risques d’erreurs et d’avoir un maximum de transparence sur les démarches utilisées et ce, afin de renforcer la confiance des partenaires et, de manière générale, du public (cf. méthodologie).

Figure 4 - Cartographie des processus de production



Cadre conventionnel d’échange de données

Après la signature de conventions d’échange de données avec Bank Al-Maghrib, la DGI, la CNSS et l’OMPIC en 2017, l’Observatoire a poursuivi les discussions avec les autres partenaires pour enrichir ses bases de données.

C’est ainsi qu’un avenant à la convention d’échange de données avec la CNSS a été signé en janvier 2021, en vue d’une meilleure appréhension de la problématique de l’emploi notamment à travers l’obtention de données y afférentes à fréquence mensuelle plutôt qu’annuelle, en plus des données sur la masse salariale. Cet échange a démarré en Avril 2021.

Une autre convention d’échange de données a été conclue avec le MICEVN, permettant à l’Observatoire d’avoir accès au fichier d’identification des entreprises manufacturières enquêtées par ce ministère dans l’objectif d’enrichir et de fiabiliser les entreprises du secteur industriel. Le premier échange de ces données est intervenu en mars 2021.

Une gouvernance agile et collaborative pour assurer une démarche méthodologique itérative et évolutive

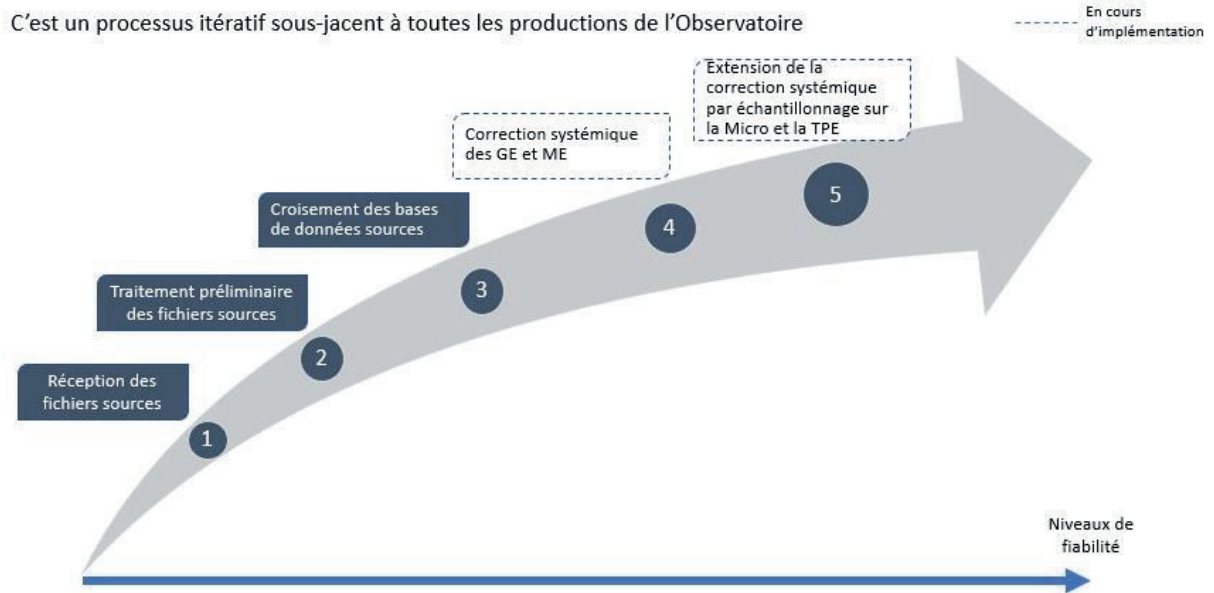
Les groupes de travail constitués de l'équipe OMTPE et de représentants des organismes fournisseurs de données ont permis de réaliser des avancées importantes quant à la complétude des données, leur analyse et interprétation ainsi que la cohérence des résultats :

- Groupe de travail DGI/OMTPME : l'Observatoire a tenu plusieurs réunions avec la Direction de la Statistique de la DGI et ce, afin de déterminer les démarches méthodologiques relatives à l'identification des populations (professions libérales, forfaitaires, personnes morales, etc.) pour définir le périmètre de calcul des indicateurs, en plus de la construction d'un datamart spécifique au calcul et l'examen des obstacles juridiques relatifs au partage des données.
- Groupe de travail OMPIC/OMTPME : ce groupe a travaillé sur la problématique des données relatives aux créations et aux défaillances d'entreprises ainsi que sur l'entrepreneuriat féminin, la production de cet indicateur étant prévue à moyen terme.
- Groupe de travail Bank Al-Maghrib/OMTPME : l'équipe de l'Observatoire a organisé de multiples réunions avec la Direction de la Statistique et de la Gestion des Données (DSGD) portant sur les méthodes de traitement des données relatives à l'accès au financement émanant du Credit Bureau et des informations financières individuelles. Pour sa part, l'Observatoire a collaboré avec la DSGD sur plusieurs chantiers, dont la mise à jour et l'amélioration de l'échantillon de l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib à partir de sa base consolidée, ainsi que la fiabilisation des données relatives à la signalétique des entreprises de son répertoire référentiel.
- Groupe de travail CNSS/OMTPME : il a défini les données complémentaires qui peuvent être communiquées par la CNSS à l'Observatoire sur l'emploi, notamment les déclarations annuelles et mensuelles des salariés ainsi que la masse salariale.
- Groupe de travail MICEVN/OMTPME : les représentants des deux institutions ont entamé les travaux portant sur l'identification et l'enrichissement des entreprises manufacturières du répertoire du MICEVN à partir des bases consolidées de l'Observatoire. Par ailleurs, il est prévu que ce ministère mette à la disposition de l'Observatoire des données du fichier d'identification des entreprises manufacturières, à savoir la production industrielle, l'exportation industrielle, la valeur ajoutée industrielle et l'investissement.

Mise en place des processus de fiabilisation des données

L'Observatoire a mis en place des processus pluriannuels de qualification des données s'articulant autour du recensement et la fiabilisation de la population des entreprises et ce, afin d'utiliser l'information disponible la mieux qualifiée dans chacune des bases, de compléter les informations manquantes autant que possible et d'assurer l'unicité de l'entreprise avec une forte probabilité afin d'éliminer les biais dans les calculs liés à la présence de doublons.

Figure 5 - Processus de fiabilisation des données



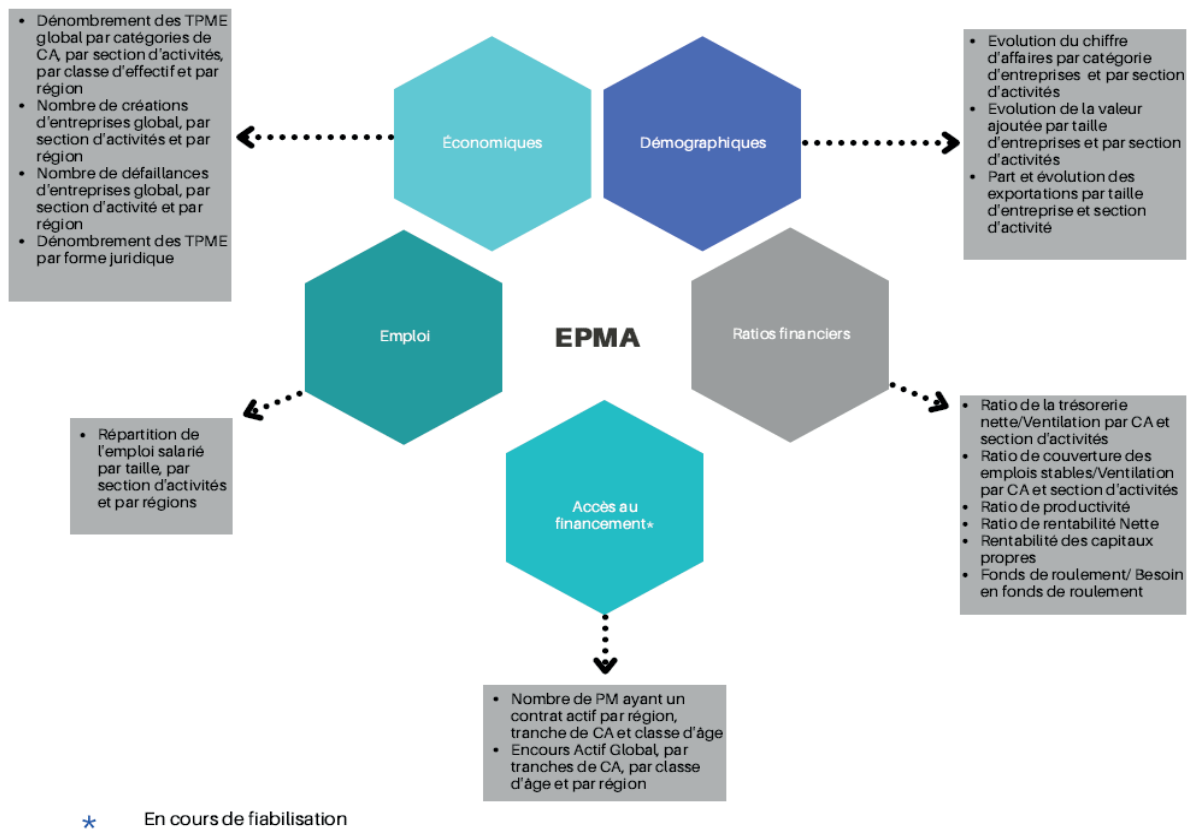
Elaboration du premier répertoire des entreprises formelles actives au Maroc

L'Observatoire a mis en place, grâce aux données collectées auprès de ses partenaires, un répertoire des entreprises marocaines formelles et actives sur une période donnée. Ce répertoire consolidé a permis de procéder aux premières analyses du tissu entrepreneurial marocain.

Mise en place de la cartographie des indicateurs

A partir des données collectées auprès des différentes sources et de leur traitement, et suite à plusieurs benchmarks et réunions des groupes de travail, l'Observatoire a réalisé une cartographie de plus de 40 indicateurs couvrant plusieurs dimensions notamment : démographique, économique, financière et accès au financement.

Figure 6 - Cartographie des indicateurs des EPMA



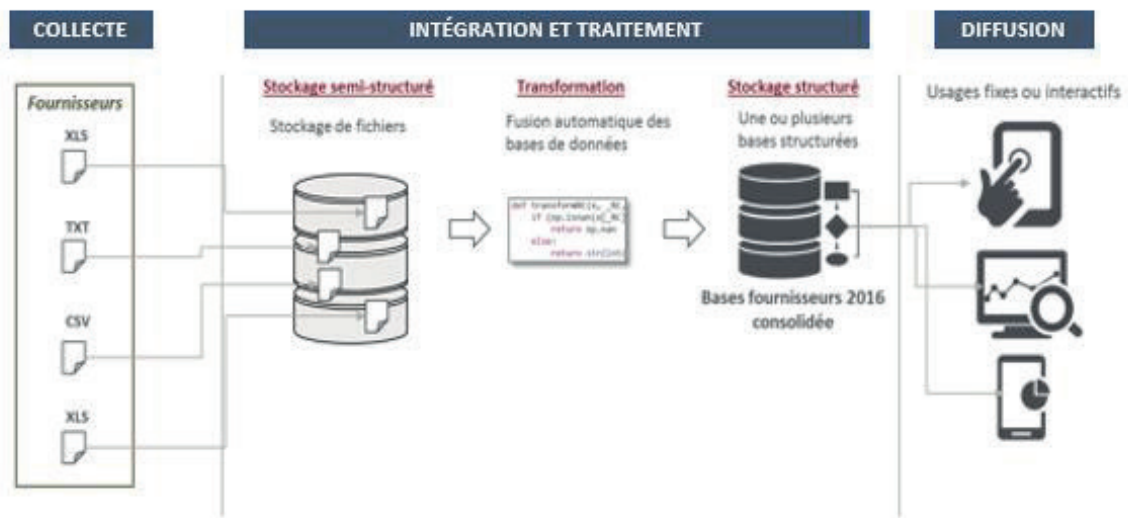
Publication du premier rapport annuel

En septembre 2020, l'Observatoire a publié son premier rapport annuel portant sur la situation des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) au titre des exercices 2018 et 2017.

Mise en place des fondements de l'industrialisation et de l'automatisation des productions

En 2020, l'Observatoire a jeté les bases du système d'information décisionnel destiné à renforcer ses capacités techniques. En effet, le SID permettra à l'OMTPME de disposer des fondements technologiques nécessaires à l'industrialisation et au développement futur de ses activités, en mettant en place une « data factory » pour l'automatisation de l'ensemble de la chaîne de valeurs, de la réception des données jusqu'à leur visualisation et leur utilisation.

Figure 7 - Schéma global d'architecture du SID



A ce titre, l'Observatoire a bénéficié d'un financement par le fonds pour la transition de la région MENA, lancé en 2013, dans le cadre du partenariat de Deauville, une initiative multilatérale annoncée lors du sommet du G8 à Deauville en France en mai 2011 et visant à mettre en place une série d'actions pour renforcer les pratiques de la bonne gouvernance au sein de plusieurs pays émergents et en voie de développement, dont le Maroc.

Ce financement a permis à l'Observatoire d'être accompagné par des experts dans la détermination des contours et des fondements du SID projeté et l'élaboration de son cahier des charges en s'appuyant sur une étude contextualisée du marché des éditeurs et ce, dans l'objectif d'identifier les fonctionnalités clés et capter les innovations du marché.

En novembre 2020, le Conseil d'Administration a approuvé, suite à l'étude de différents scénarios proposés, la mise en place d'un SID propre à l'Observatoire afin de lui garantir une indépendance fonctionnelle et technique, tout en assurant une flexibilité en termes d'interaction avec les autres outils et bases de données existants ou en cours d'acquisition, prenant ainsi en compte le potentiel des extensions du périmètre métier.

L'étude fonctionnelle a conclu à la nécessité de couvrir les quatre types de besoins suivants :

- Collecte, contrôle et stockage des données :
 - Collecte des bases de données fournies par les partenaires ;
 - Normalisation, homogénéisation et mise en cohérence des données collectées.
- Intégration, traitement et stockage structuré des données :
 - Consolidation des données selon des règles de gestion définies.

- Valorisation, analyse et interprétation des données :
 - Construction d'indicateurs, Machine learning, analyses statistiques, etc.
- Elaboration et diffusion de produits et services :
 - Réalisation et diffusion de rapports et d'études notamment ad hoc et à la demande ;
 - Echantillonnage de données pour la réalisation d'enquêtes ;
 - Présentation des analyses au grand public (interfaces web).

1.2.2 Orientations du plan stratégique 2021-2023

En 2020, le Conseil d'Administration de l'Observatoire a approuvé le nouveau plan stratégique 2021 - 2023 capitalisant sur les enseignements qui en ont été tirés. Ce nouveau plan stratégique vise à ancrer davantage l'Observatoire dans l'ère de la «data science» en mettant la donnée au service des politiques d'accompagnement et de soutien de la TPME.

Encadré 1. La data science comme levier d'innovation pour le développement de la TPME

L'exploitation des données sur l'entreprise est un outil majeur au service des stratégies de développement de la TPME. En effet, les « Big Data », l'intelligence artificielle, la transformation des chaînes de valeur, les stratégies et les organisations fondées sur la « culture de la donnée » et de la transparence, caractérisent les formes actuelles de la révolution numérique et permettent de mieux exploiter le potentiel de croissance et d'innovation des entreprises.

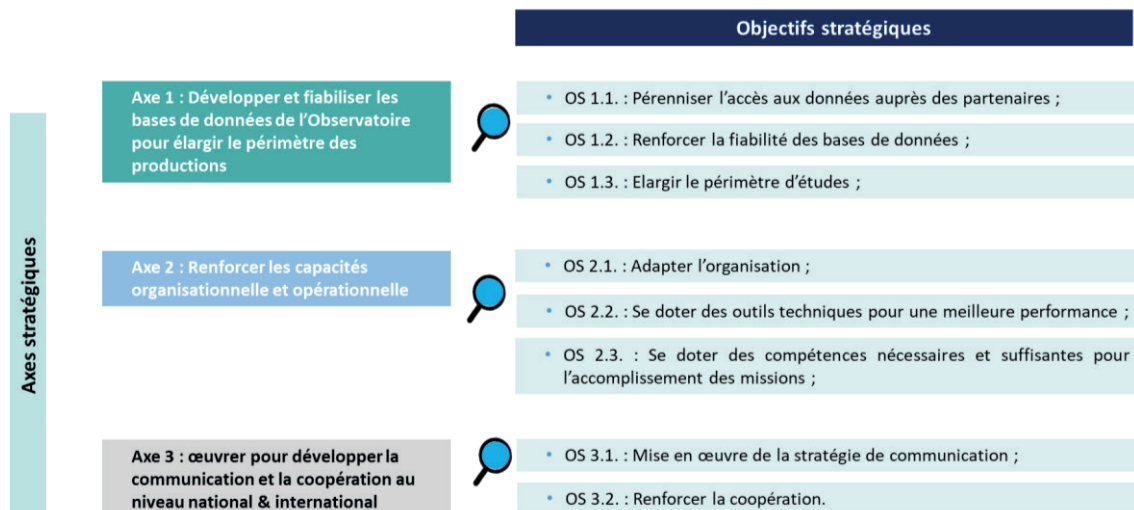
La révolution numérique facilite la production, la diffusion et le traitement de données de masse. L'ouverture et le partage de ces données sont devenus un puissant levier pour :

- renforcer la confiance des entrepreneurs et des investisseurs grâce à une plus grande transparence de l'action publique ;
- permettre et soutenir la création de services innovants dans l'accompagnement des entreprises ;
- améliorer l'efficacité des programmes de soutien de l'État envers les entreprises et construire des outils utiles au pilotage de ces programmes ;
- soutenir le dynamisme économique, en créant de nouvelles ressources pour l'innovation et la croissance ;
- créer une dynamique de recensement de la donnée et de structuration de l'écosystème de sa réutilisation dans le cadre de travaux d'analyse et de recherche (administration, chercheurs, universitaires, startups, associations, etc.)

Afin de bénéficier de cette transformation rapide, l'Observatoire compte renforcer sa coopération avec le monde universitaire et de la recherche et mène une réflexion pour se doter d'un collège regroupant des experts dans le domaine technologique, des spécialistes de la data science, des juristes, des économistes, etc.

Ce plan intervient dans un contexte marqué par plusieurs mutations du paysage économique et entrepreneurial au Maroc, matérialisées par les stratégies et politiques initiées par les autorités publiques, dont notamment le Nouveau Modèle de Développement, la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (Pour plus d'informations, voir le rapport annuel de BAM sur « la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière¹ ») ainsi que les plans de développement régionaux et sectoriels.

Figure 8 – Plan stratégique 2021 - 2023



Le nouveau plan stratégique de l'Observatoire a été décliné en une feuille de route pour l'année 2021 portant sur les mesures prioritaires. Celles-ci concernent principalement l'appui à la signature de nouvelles conventions d'échange de données afin d'élargir le périmètre d'études de l'Observatoire, l'amélioration du processus de fiabilisation des données et la mise en œuvre du Système d'Information Décisionnel.

Pérennisation de la collecte des données

Afin d'élargir le périmètre de ses études et de ses productions et de fournir des indicateurs plus détaillés sur le tissu productif marocain, l'Observatoire entend renforcer le cadre d'échange de données avec ses partenaires :

- la DGI, en vue de pérenniser la production des indicateurs financiers.
- l'OMPIC, afin d'assurer le suivi des défaillances d'entreprises de manière semestrielle et de modéliser leur profil de risque. Il s'agit aussi de collecter les données sur le genre des dirigeants des entreprises en vue de produire des indicateurs sur l'entrepreneuriat féminin en support à la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière portée par Bank Al-Maghrib et le Ministère des Finances.
- le HCP, en vue de permettre à l'Observatoire d'accéder au fichier d'indentification des entreprises dans le cadre des enquêtes annuelles d'entreprises et des enquêtes économiques de structure.

¹« Rapport annuel sur les infrastructures des marchés financiers, les moyens de paiement, leur surveillance et l'inclusion financière » (exercice 2019).

- Maroc PME, en vue de recueillir des données sur les entreprises ayant bénéficié d'un accompagnement par cette institution.

Encadré 2. Le décloisonnement des données administratives influe sur les classements internationaux en matière de compétitivité

Le décloisonnement des données du gouvernement est un gage de transparence qui influence positivement les rangs des pays dans les classements internationaux en matière de compétitivité et leur permet de gagner des points de PIB. En effet, les données sont perçues comme étant le vecteur d'une information publique de meilleure qualité, qui contribue à l'amélioration du climat des affaires d'un pays.

Le classement « Doing Business » du groupe Banque Mondiale², qui mesure le caractère favorable de l'environnement des affaires d'un pays, intègre un critère relatif au partage des données liées à la gestion, à la disponibilité, au transfert et à la transparence de l'information³. A titre d'exemple, en France, l'ouverture de la base de données « Demandes de Valeurs Foncières » (DVF) lui a fait gagner deux points de classement supplémentaires sur 100 en 2019⁴. Au Maroc, la mise en place et le passage au Credit Bureau, permettant ainsi la mutualisation et le partage des informations entre les différents organismes de crédits, a également contribué à améliorer son classement.

Dans le même sens, une étude récente publiée par l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) sur les « avantages économiques et sociaux de l'accès et du partage de données » démontre qu'un meilleur accès aux données peut créer de nouvelles occasions d'affaires pour les petites et les grandes entreprises. Un meilleur accès aux données gouvernementales ouvertes peut permettre aux entrepreneurs de développer des biens et des services commerciaux et sociaux novateurs et de générer des avantages sociaux et économiques positifs.⁵

D'autre part, à l'initiative de la Commission Européenne, l'étude « The Economic Impact of Open data, Opportunities for value creation in Europe » publiée par le Portail Européen des données, évalue la valeur économique des produits, services et contenus enrichis ou rendus possibles par l'Open data à 184 milliards d'euros à l'échelle de l'Union Européenne en 2019 et 334 milliards d'euros en 2025. À titre d'exemple, à l'échelle de la France, cela représenterait une augmentation à hauteur de 1,19% du PIB.

² <https://blogs.worldbank.org/fr/opendata/libre-acces-aux-donnees-developpement-et-secteur-prive>

³ <https://www.doingbusiness.org/en/methodology>

⁴ Mission Bothorel, (Décembre 2020), "Pour une politique publique de la donnée", Mission confiée par le Premier Ministre, France.

⁵ <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/90ebc73d-en/index.html?itemId=/content/component/90ebc73d-en>

Poursuite des processus de fiabilisation des bases de données

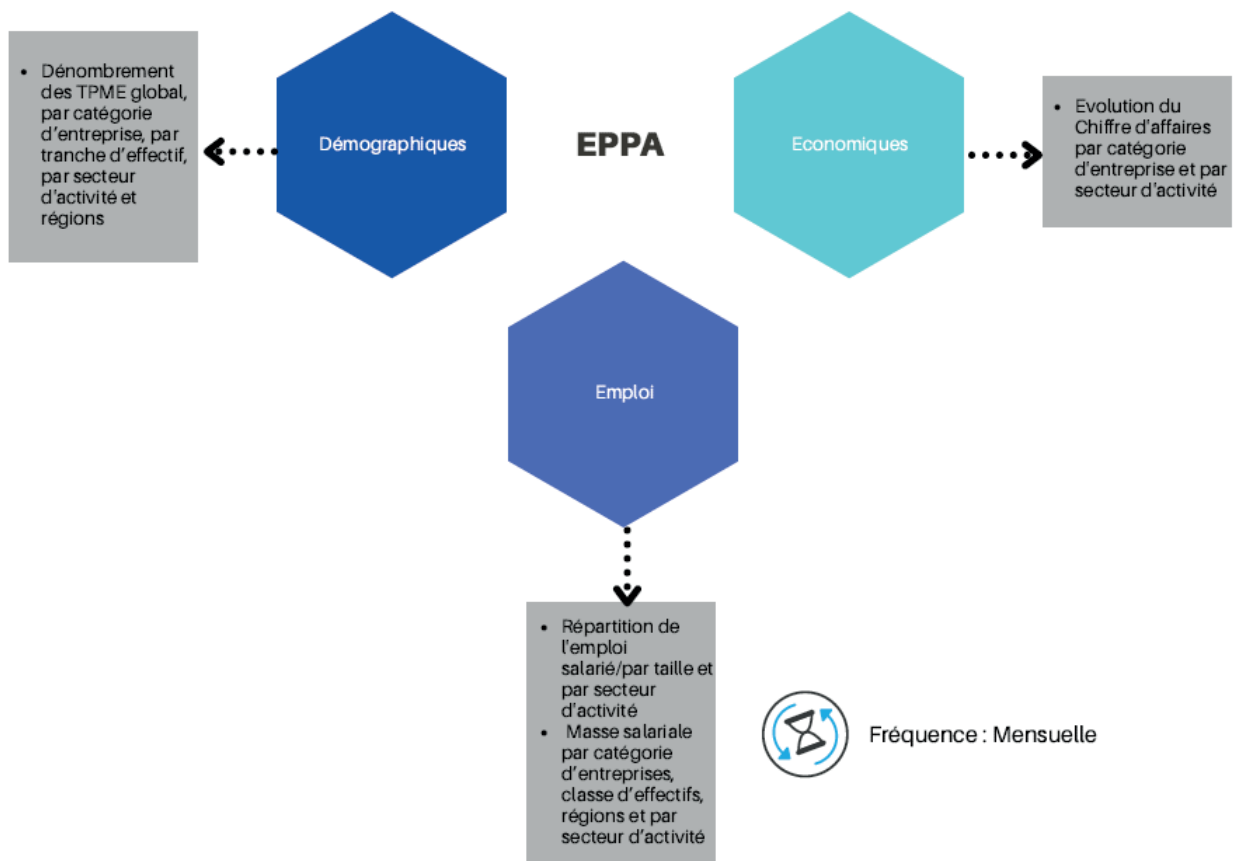
Le référentiel mis en place en 2018 par l'Observatoire dans le cadre des processus de fiabilisation des données signalétiques, sectorielles et bilantielles, reçues des partenaires, se compose de 5 niveaux :

- Niveau 1 : Réception des données ;
- Niveau 2 : Traitements préliminaires des fichiers sources ;
- Niveau 3 : Application du processus de fusion et de croisement ;
- Niveau 4 : Correction systématique des données relatives aux grandes et moyennes entreprises ;
- Niveau 5 : Correction systématique, par échantillonnage, des données relatives aux microentreprises et TPE.

En 2020, l'Observatoire a atteint le niveau 3 qu'il ambitionne de porter au niveau 5.

Production de nouveaux indicateurs

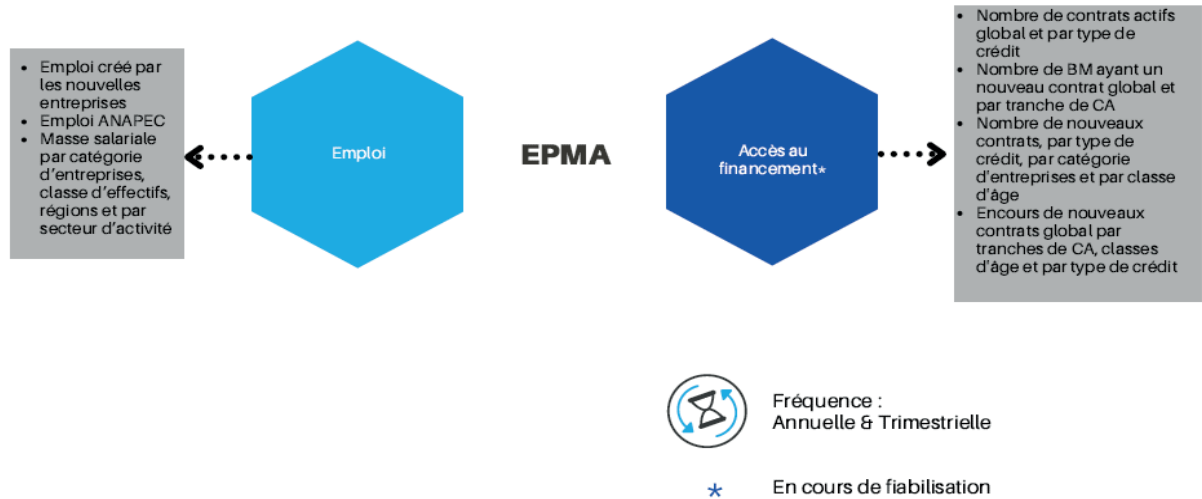
Figure 9 – Nouveaux indicateurs du périmètre des EPPA



Après la publication d'indicateurs exclusifs à la population des entreprises Personnes Morales au titre de 2018, l'Observatoire a étendu son périmètre d'étude à la population des Entreprises Personnes Physiques.

Il a également travaillé sur la production de nouveaux indicateurs relatifs à la population des entreprises personnes morales, notamment concernant l'emploi et l'accès au financement.

Figure 10 - Nouveaux indicateurs du périmètre des EPMA



L'Observatoire continue sa réflexion sur d'autres indicateurs basés sur des benchmarks internationaux et qui sont en cours de test :

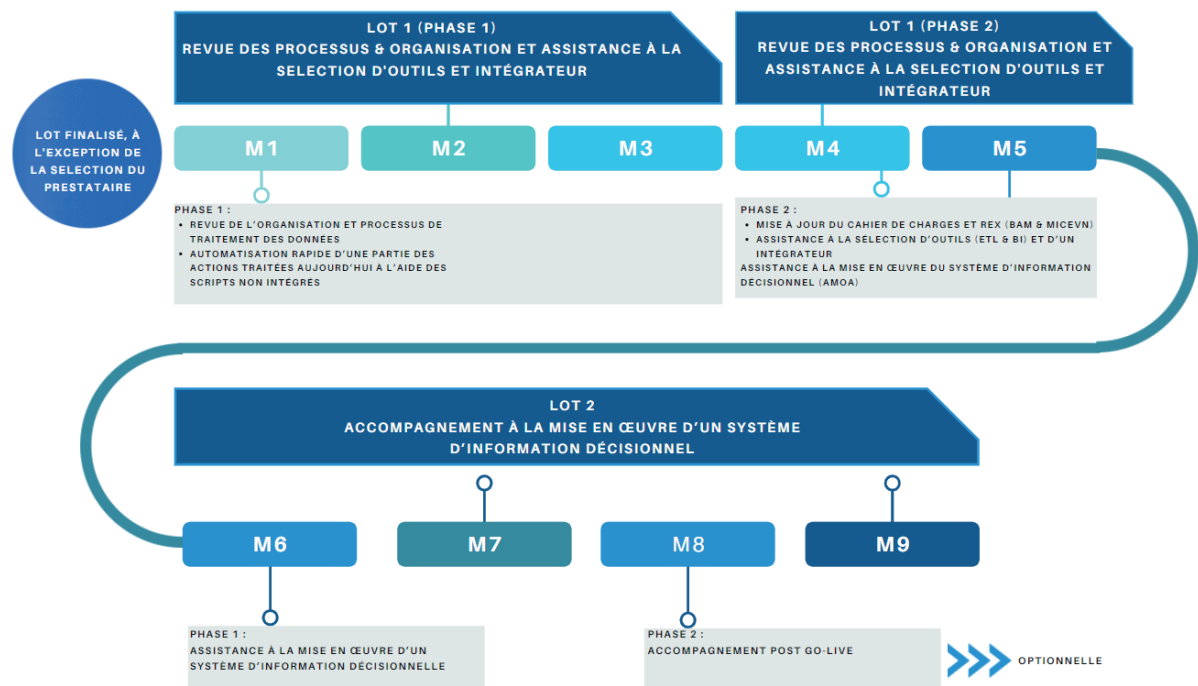
Figure 11 - Indicateurs en cours de test



Etat d'avancement de la mise en place du SID

Au premier semestre 2021, l'Observatoire a finalisé les travaux de la phase 1 du premier lot, concrétisée par la revue de l'organisation et des processus de traitement des données.

Figure 12 – Planning du projet de mise en place du SID de l’Observatoire



1.3. Coopération et communication

La publication du premier rapport annuel et sa diffusion auprès de partenaires, au plan national et international, a permis à l'OMTPME de concrétiser les premières actions de communication pour asseoir son image et sa notoriété auprès des publics cibles.

L'OMTPME a ainsi effectué plusieurs sorties médiatiques au sujet de ce rapport. Il a aussi participé à plusieurs webinaires portant sur des thèmes relatifs à la TPME, organisés par des institutions nationales et internationales.

D'autre part, il a mené plusieurs actions de coopération avec des institutions partenaires au niveau national et international :

Échanges d'expériences avec les membres de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)

L'Observatoire participe régulièrement aux travaux de l'Alliance pour la Finance Inclusive (AFI)⁶.

Ce réseau développe ses compétences à travers des groupes de travail thématiques dont celui dédié à l'inclusion financière des TPME, le « Small and Medium Enterprise Finance Working Group » ou « SMEF-WG ».

L'OMTPME a participé activement aux travaux du SMEF-WG en tant que leader sur la thématique « Data & New Technologies » à travers la réalisation de divers travaux,

⁶ Premier réseau international ayant pour objectif le partage des connaissances et des expériences autour de l'inclusion financière dans les pays émergents et en développement.

dont une enquête⁷ sur des pays comparables au Maroc autour des critères retenus pour la définition des TPME, ainsi que la publication d'une étude de cas intitulée « Case Study: Morocco Data Collection Process and MSME Definition », publiée en septembre 2021⁷ et portant sur ses processus de collecte, de croisement et de fusion des bases de données et le cadrage des indicateurs qu'il produit. L'Observatoire est leader sur la thématique « Data & New technologies ».

L'OMTPME contribue à la production d'une note d'orientation, qui est en cours de réalisation, sur la politique relative à l'accès des TPME gérées par des femmes au financement. Cette note fournit des recommandations aux régulateurs et aux décideurs, pour l'élaboration de politiques et de réglementations destinées à faire progresser l'accès au financement de cette catégorie d'entreprises.

Partenariat avec la Banque africaine de développement

L'OMTPME est depuis août 2020 partenaire technique de la plateforme régionale pour l'entrepreneuriat « Souk At-tanmia », gérée par la Banque africaine de développement (BAD)⁸. Dans ce cadre, l'OMTPME a participé à une étude sur l'impact de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19 sur l'emploi et les TPME, réalisée conjointement avec la BAD et le BIT (Bureau International du Travail) et intitulée : « Policy brief : Impact de la Covid-19 sur l'emploi et les TPME au Maroc, mesures d'urgence et perspectives de reprise ». La première phase de cette étude a été publiée en janvier 2021⁹.

Participation aux travaux du Comité de Veille Economique

L'Observatoire a collaboré avec le Comité de Veille Economique en lui fournissant des indicateurs, concernant la situation démographique et économique des TPME, utiles pour les besoins de sa mission.

Encadré 3. Le Comité de Veille Economique

Afin de pouvoir anticiper les répercussions économiques liées à la pandémie de Covid-19 sur l'économie nationale, le gouvernement marocain a mis en place, le 11 mars 2020, un Comité de Veille Économique (CVE).

Ce comité, dont les travaux sont coordonnés par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, est en charge du suivi et de l'analyse de l'évolution de la situation économique nationale. En effet, son objectif est de pouvoir identifier et de mettre en place les mesures appropriées et convenables pour l'accompagnement des différents secteurs impactés directement et indirectement par les effets induits par la crise sanitaire.

⁷ www.afi-dataportal.org

⁸ Cette plateforme a pour objectif le renforcement du partage des connaissances entre les acteurs économiques et les entrepreneurs ainsi que l'alimentation du dialogue politique sur l'entrepreneuriat, afin d'améliorer le climat des affaires et de le rendre plus propice au développement des TPME et à la promotion de l'emploi, en plus de soutenir l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé. Le programme Souk At-Tanmia a vu le jour en 2012 et concerne actuellement le Maroc, la Tunisie, l'Égypte et la Jordanie.

⁹ <https://www.afdb.org/fr/documents/note-dorientation-politique-impact-de-la-crise-covid-19-sur-lemploi-et-les-tpme>

Le Comité de Veille Économique comprend :

- Le Ministère de l'Intérieur ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ;
- Le Ministère de la Santé ;
- Le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie Verte et Numérique ;
- Le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Économie Sociale ;
- Le Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle ;
- Bank Al-Maghrib ;
- Le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- La Confédération Générale des Entreprises du Maroc ;
- La Fédération des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et de Services ;
- La Fédération des Chambres d'Artisanat.

Le Comité peut s'adjoindre d'autres acteurs, institutionnels ou privés, selon leurs domaines d'intervention.

Coopération avec l'Ambassade britannique au Maroc et l'OFPPT

L'objet de cette coopération porte sur une assistance de l'Observatoire Marocain de la TPME pour la mise en place du projet de la Cité des Métiers et des Compétences de la région de Souss-Massa, qui est un projet pilote dans le cadre d'un programme couvrant les 12 régions du Royaume. Ce programme appuyé par l'ambassade britannique, en tant que bailleur de fonds, est le projet phare de la nouvelle feuille de route pour le développement du secteur de la formation professionnelle.

La contribution requise de l'OMTPME est de fournir des indicateurs sur le tissu entrepreneurial de la région, en particulier sur les TPME et de proposer une approche de gouvernance à travers des enquêtes dont l'échantillonnage devrait être fait à partir de la base consolidée de l'OMTPME.

Partenariat avec les Centres Régionaux d'Investissement de Casablanca-Settat et de l'Oriental

Ce partenariat a porté sur une déclinaison régionale des indicateurs produits par l'OMTPME et ce, afin de les mettre à la disposition des CRI pour une utilisation dans le cadre des politiques d'encouragement de l'investissement et de l'emploi. D'autres pistes de collaboration sont à l'étude, notamment la qualification des données des régions tenant compte de la connaissance par les CRI du tissu productif régional, l'enrichissement des données et des indicateurs avec des analyses qualitatives, et la réalisation d'études thématiques portant sur les spécificités de chaque région. Ainsi, un premier rapport sur la situation des entreprises Personnes Morales de la région de l'Oriental a été publié en septembre 2021 et une deuxième étude concernant la région de Casablanca-Settat est en cours de réalisation. Ces deux études pourraient représenter des projets pilotes pour les autres CRI du Royaume.

Coopération avec Bank Al-Maghrib et le Groupe Banque Mondiale portant sur l'agri-finance

Ce projet vise à identifier les pistes à explorer par les acteurs publics et privés pour lever les barrières à l'inclusion financière du secteur agricole aussi bien du côté de l'offre que du côté de la demande. L'Observatoire y contribue en fournissant un bulletin statistique sur les entreprises de ce secteur.

Autres projets de coopération

L'Observatoire a fourni des données et indicateurs à d'autres institutions, afin de répondre à des besoins spécifiques à leurs projets et missions. Il s'agit du Ministère chargé des Affaires Etrangères, du Ministère de la Culture, de l'Agence du Développement du Digital et du Fonds Monétaire Arabe.

Projets de coopération à venir

- Coopération avec CDG Capital et l'Université Mohammed VI Polytechnique

Cette coopération porte sur la réalisation d'un modèle de scoring, basé sur les méthodes de « Machine Learning », pour faciliter l'accès au financement des TPME. Un des freins clairement identifié est le manque de lisibilité des projets et l'absence parfois d'outils de décision adaptés et à la disposition des bailleurs de fonds.

- Coopération avec la Direction des Etudes et des Prévisions Financières du Ministère de l'Economie et des Finances

La Direction des Etudes et des Prévisions Financières du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration a sollicité l'Observatoire pour contribuer à l'étude des 3 thèmes suivants :

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation de l'efficacité de l'aide financière publique en faveur de la TPME ;
- Impact de la Covid-19 sur les PME ;
- Etat des lieux des entreprises zombies au Maroc¹⁰.

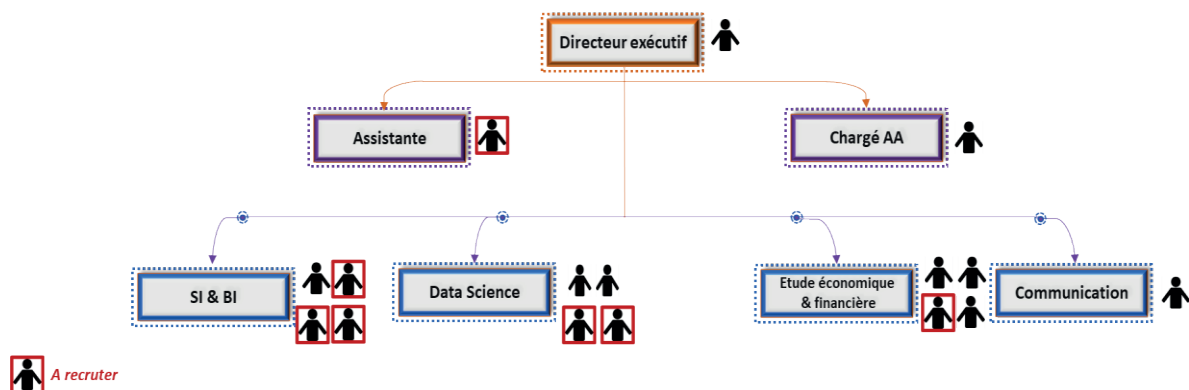
1.4. Ressources

1.4.1 Capital humain

L'Observatoire s'est doté d'une équipe de compétences nécessaires à la réalisation de sa mission, organisée en pôles d'expertise : data scientists, statisticiens et analystes économiques et financiers.

¹⁰ Concept créé par l'OCDE et étudié dans les pays membres de l'Organisation. Les entreprises « zombies », sont des sociétés d'au moins 10 ans dont le résultat d'exploitation est insuffisant pour couvrir les charges d'intérêt pendant au moins 3 années consécutives, qui consomment une partie des ressources productives et des aides de l'Etat et freinent ainsi le développement d'entreprises pérennes.

Figure 13 - Organigramme de l'OMTPME



L'Observatoire ouvre ses portes aux étudiants de l'enseignement supérieur pour effectuer des stages adaptés à leurs profils.

1.4.2 Code de déontologie

Afin de s'aligner sur les meilleures pratiques, l'Observatoire a mis en place, en 2020 un code de déontologie visant à définir les principes et les valeurs auxquels doivent adhérer les dirigeants, les collaborateurs et éventuellement les partenaires de l'organisme, ainsi que les comportements à proscrire. Ce code prône le respect du secret professionnel et de l'obligation de réserve tout en mettant l'accent sur les éventuels conflits d'intérêt qui doivent être identifiés et gérés, dépendamment des fonctions.

Dans le cadre d'une démarche concertée et participative, l'ensemble du personnel de l'Observatoire a signé un engagement relatif à l'application et au respect du code. Afin de compléter son dispositif déontologique, l'Observatoire a mis en place une politique anti-corruption et se dote des moyens appropriés permettant le contrôle de ce risque.

1.4.3 Moyens financiers

Les ressources financières de l'Observatoire se composent des cotisations des membres fondateurs à parts égales.

Les comptes de l'Observatoire font l'objet d'une vérification annuelle par un commissaire aux comptes depuis 2017. Ces comptes sont certifiés sans réserves.

2. MÉTHODOLOGIE

- 2.1. Définitions et concepts
- 2.2. Organismes fournisseurs de données
- 2.3. Processus de production

2. Méthodologie

Cette section a pour objet de présenter les approches méthodologiques, les définitions et concepts utilisés ainsi que les processus de production mis en place pour assurer la traçabilité, fluidifier et pérenniser l'exploitation des données.

2.1. Définitions et concepts

L'Observatoire Marocain de la TPME travaille avec les parties prenantes sur l'unification et l'harmonisation de la terminologie statistique utilisée afin de normaliser l'information sur les TPME. Ainsi, l'Observatoire a retenu les concepts et définitions suivants :

2.1.1. Composantes du tissu productif national

Les populations des entreprises constituant le tissu productif national peuvent être subdivisées en 4 grandes catégories, selon la DGI :

- Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) et inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IS, à l'exception des sociétés en nom collectif, les sociétés en commandite simple ne comprenant que des personnes physiques et les sociétés en participation ;
- Entreprises Personnes Physiques Actives (EPPA), tenant une comptabilité et inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IR/revenus professionnels ;
- Entreprises Personnes Physiques :
 - Professions libérales et auto-entrepreneurs, inscrites au rôle de la taxe professionnelle, soumises à l'IR/régime du bénéfice forfaitaire, à l'exception de certaines activités et professions exclues du régime du bénéfice forfaitaire et soumises à l'IR/revenus professionnels en vertu du décret n° 2-08-124 du 28 mai 2009¹¹ ;
 - Entreprises Personnes Physiques ne disposant pas de comptabilité, inscrites au rôle de la taxe professionnelle et soumises à l'IR/régime du bénéfice forfaitaire : certaines professions libérales et auto-entrepreneurs ;
- Entreprises opérant dans l'informel non inscrites au registre du commerce et non identifiées auprès de l'administration fiscale.

¹¹ Les dispositions des articles 40 et 41 du C.G.I 2021, introduisant les modifications prévues par la loi de finances n° 65-20 pour l'année budgétaire 2021, promulguée par le dahir n°1-20-90 du 1er Joumada I 1442 (16 décembre 2020), ont instauré la Contribution Professionnelle Unique (CPU) pour les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du bénéfice forfaitaire. Sont exclus du régime de la contribution professionnelle unique, les contribuables exerçant des professions, activités ou prestations de services fixées par voie réglementaire.

2.1.2. Concepts adoptés

- Entreprise Personne Morale Active : est une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI, ou ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS, ou ayant déposé des états de synthèse auprès de l'OMPIC au cours de l'année étudiée ;
- Entreprise Personne Physique Active qui est :
 - une entreprise ayant déposé une déclaration du résultat fiscal au niveau de la DGI au cours de l'une des trois dernières années ;
 - ou une entreprise au forfait ayant eu une interaction¹² avec la DGI au cours de l'année étudiée ;
 - ou une entreprise ayant déclaré au moins un salarié auprès de la CNSS au cours de l'année étudiée.
- Population cylindrée : Elle représente une population d'entreprises communes à deux années. Cette approche permet de neutraliser les biais liés aux entrées et sorties d'entreprises au niveau de la base de données.
- Catégories d'entreprises :
 - Microentreprises (MICRO) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 3 millions de dirhams ;
 - Très Petites Entreprises (TPE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 3 millions de dirhams et inférieur à 10 millions de dirhams;
 - Petites Entreprises (PE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur à 50 millions de dirhams ;
 - Moyennes Entreprises (ME) sont celles ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 50 millions de dirhams et inférieur à 175 millions de dirhams ;
 - Grandes Entreprises (GE) sont celles ayant un chiffre d'affaires annuel excédant les 175 millions de dirhams.
- Classes d'effectif de l'entreprise :
 - Entre 1 et 10 employés ;
 - Entre 11 et 50 employés ;
 - Entre 51 et 100 employés ;
 - Entre 101 et 500 employés ;
 - Plus de 500 employés.

¹² Paiement, restitution de la TVA, remboursement d'un trop-perçu par l'administration, etc.

- Classes d'âge de l'entreprise :
 - Inférieur ou égal à 2 ans ;
 - Supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 5 ans ;
 - Supérieur ou égal à 6 ans et inférieur ou égal à 10 ans ;
 - Supérieur ou égal à 11 ans et inférieur ou égal à 20 ans
 - Supérieur à 20 ans.

- Sections d'activités : l'Observatoire a adopté la « Nomenclature Marocaine des Activités NMA 2010 », établie par le HCP (2013) tout en capitalisant sur les chantiers de migration de la DGI et de la CNSS de la NMA 99 à la NMA 2010 (cf. annexe 1) ;

- Répartition géographique : les régions sont définies selon le découpage administratif en vigueur au Maroc.

2.2. Organismes fournisseurs de données

Les données analysées dans le présent rapport sont principalement issues d'organismes publics membres de l'Observatoire Marocain de la TPME :

2.2.1. Direction Générale des Impôts (DGI)

La Direction Générale des Impôts a pour principale mission d'assurer la collecte des recettes fiscales. Elle met annuellement à la disposition de l'Observatoire une base de données relatives aux entreprises (Personnes Morales et Physiques) ayant manifesté un signe de vie¹³ auprès d'elle au cours des 4 dernières années. Cette base de données contient, entre autres, des informations signalétiques sur les entreprises Personnes Morales et Physiques et les données sur l'activité économique (chiffre d'affaires et valeur ajoutée).

2.2.2. Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC)

L'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale est un organisme chargé de la protection de la propriété industrielle (marques, brevets d'invention, dessins et modèles industriels) ainsi que de la tenue du Registre Central du Commerce (RCC), lequel regroupe et relate l'ensemble des informations relatives aux Personnes Physiques et Morales qui exercent des activités de nature commerciale ou ayant une structure commerciale.

L'Observatoire reçoit de l'OMPIC, à une fréquence annuelle, des bases de données contenant les informations signalétiques, le chiffre d'affaires et les activités des entreprises tels que déclarés auprès des tribunaux de commerce, ainsi que les entreprises ayant opéré une dissolution anticipée.

¹³ Déclaration du résultat fiscal, déclaration de la TVA, demande de régularité fiscale, etc.

2.2.3. Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) est un établissement public chargé de gérer le régime obligatoire de sécurité sociale. Elle met à la disposition de l'Observatoire une base de données annuelle contenant le stock des entreprises affiliées à la CNSS, avec notamment des données signalétiques sur l'activité, la masse salariale et les informations mensuelles sur l'emploi permanent et l'emploi ANAPEC.

2.2.4. Bank Al-Maghrib

Bank Al-Maghrib fournit à l'Observatoire les données relatives aux crédits bancaires bénéficiant aux entreprises enregistrées dans la base du Credit Bureau, organisme agréé en tant que déléguataire de cette institution. Les informations contenues dans cette base sont transmises mensuellement par l'ensemble des établissements de crédit marocains à Bank Al-Maghrib. Elles incluent :

- les données d'identification des PM et des PP ;
- les données sur le crédit ;
- les données sur les informations négatives.

2.2.5. Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN)

Le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique (MICEVN) est chargé de la conception et de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'industrie, du commerce et des nouvelles technologies, sous réserve des attributions dévolues à d'autres départements ministériels par les lois et règlements en vigueur.

La Direction des Statistiques, des Etudes, de la Veille et de l'Évaluation du MICEVN met à la disposition de l'Observatoire un répertoire annuel contenant les informations signalétiques ainsi que l'activité et l'écosystème¹⁴ des entreprises industrielles.

2.3. Processus de Production

Les processus de production de l'Observatoire se composent de :

- 1- La « Collecte, traitement et stockage des données »
- 2- L' « Analyse et diffusion »

2.3.1. Processus « Collecte, traitement et stockage des données »

La constitution d'une base de données consolidée suit une approche graduelle et itérative et ce, depuis la réception de ces données jusqu'à la production des indicateurs préétablis.

¹⁴ Le MICEVN adopte une classification d'écosystèmes interne élaborée dans le cadre du plan d'accélération industrielle 2014-2020 (Industrie de transformation, services et offshoring, etc.).

Ce processus débute par un travail de cadrage des données et de spécification des besoins, réalisé en collaboration avec chaque fournisseur de données. Cette phase permet d'appréhender la donnée et de définir les populations étudiées, ainsi que de formaliser la collaboration dans le cadre d'un protocole technique d'échange de données et d'assurer un premier niveau de conformité des bases reçues.

Lors de la réception des bases de données, des analyses qualitatives sont effectuées afin d'évaluer la qualité et le potentiel d'exploitation des données (taux de remplissage des identifiants et des autres champs, taux de doublons, etc.). Ces analyses permettent également de définir les prétraitements à effectuer sur ces bases (traitement des doublons, création de nouveaux champs et normalisation des champs). Cette procédure est formalisée à travers le Template « Analyse préliminaire des bases reçues ».

A partir de l'évaluation des taux de remplissage des identifiants, un processus de croisement est utilisé pour que la fusion des bases s'accomplisse de manière optimale et fiable, sans perte d'informations ni présence de doublons. Il est complété par d'autres traitements, à travers l'application des règles de gestion et l'enrichissement des données.

En aval de ce processus, des bases centralisées sont créées, garantissant les principes régissant la constitution des bases de données de production d'indicateurs, à savoir l'unicité de la représentation d'une entreprise dans ces bases, son caractère actif et sa description avec la meilleure qualité d'information possible.

2.3.2. Processus « Analyse et diffusion »

Une fois la Base Consolidée créée et prête à être exploitée pour le calcul des indicateurs, une analyse de la qualité est effectuée pour la définition des périmètres de calcul des différents indicateurs. Un référentiel est créé à cette fin, définissant en détail les indicateurs, leurs méthodes de calcul, leur interprétation ainsi que leur périmètre d'étude. Cette étape est formalisée à travers le Template « Guide de calcul des indicateurs ».

Suite à la production des indicateurs, ces derniers sont cadrés par des grandeurs macroéconomiques et comparés avec les tendances nationales et internationales. Des échanges au sein des groupes de travail (cf. rapport d'activité) sont réalisés en cas d'incohérences identifiées. Cette procédure est formalisée par le Template « Document de revue de cohérence ».

Dans le cadre de l'enrichissement et de la mise à jour de la liste des indicateurs à produire, l'Observatoire effectue une veille continue sur les études et publications nationales et internationales, et réalise également des benchmarks sur les indicateurs relatifs aux TPME qui sont intégrés dans le même Template de revue de cohérence.

3. DÉMOGRAPHIE DES ENTREPRISES

- 3.1. Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives
- 3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales
- 3.3. Dissolutions des Entreprises Personnes Morales

3. Démographie des entreprises

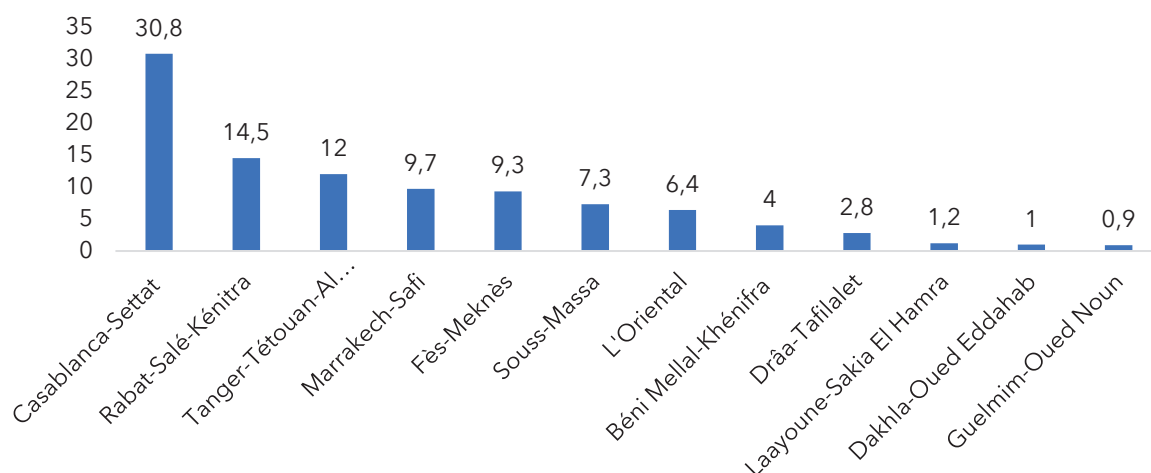
3.1. Caractéristiques de base des Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives

Cette section présente des indicateurs sur la démographie des entreprises ainsi que leur répartition sur le plan régional, sectoriel et par catégorie au titre de l'année 2019. L'Observatoire a recensé un effectif de 571.989 entreprises¹⁵ au niveau de sa base consolidée constituée à partir des données fournies par la DGI, la CNSS et l'OMPIC (cf. section Méthodologie). Cet effectif regroupe 303.013¹⁶ Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) et 268.976 Entreprises Personnes Physiques Actives (EPPA).

Plus de 57,3% des entreprises sont situées sur l'axe Tanger-El Jadida

La répartition géographique des entreprises montre que celles-ci sont concentrées à hauteur de 57,3% sur l'axe Tanger-El Jadida. Ainsi, la région de Casablanca-Settat recense 30,8% de l'effectif total, suivie par les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec des parts respectives de 14,5% et de 12% (cf. graphique 1).

Graphique 1 - Répartition régionale des entreprises en % - 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Les statistiques élaborées montrent que les entreprises ayant un statut de personne morale sont majoritaires au niveau des régions de Casablanca-Settat, Rabat-Salé-Kénitra et Marrakech-Safi, avec des parts respectives de 66,8%, 53,1% et 53%. En revanche, dans les autres régions, le tissu productif compte beaucoup plus d'entreprises personnes physiques que d'entreprises personnes morales. Cette divergence démographique au plan régional peut être observée également entre les préfectures et provinces d'une même région, comme c'est le cas de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (cf. tableau 1).

¹⁵ Les 571.998 entreprises recensées incluent les entreprises financières et non-financières.

¹⁶ L'effectif des EPMA identifié, au titre des années 2018 et 2017, est respectivement de 287.688 et 273.833. Ces chiffres ont été actualisés dans le présent rapport.

Tableau 1 - Répartition régionale des entreprises entre EPMA & EPPA - 2019

Région	EPMA	EPPA	Total	EPMA (en %)	EPPA (en %)
Casablanca-Settat	117 358	58 268	175 628	66,8	33,2
Rabat-Salé-Kénitra	44 011	38 870	82 881	53,1	46,9
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	33 507	34 806	68 313	49,0	51,0
Marrakech-Safi	29 247	25 866	55 113	53,0	46,9
Fès-Meknès	23 938	28 816	52 754	45,4	54,6
Souss-Massa	19 055	22 422	41 477	45,9	54,1
L'Oriental	13 005	23 551	36 556	35,6	64,4
Béni Mellal-Khénifra	8 257	14 800	23 057	35,8	64,2
Drâa-Tafilalet	7 702	8 494	16 196	47,6	52,4
Laayoune-Sakia El Hamra	3 056	4 046	7 102	43,0	57,0
Eddakhla-Oued Eddahab	1 147	4 545	5 692	20,2	79,8
Guelmim-Oued Noun	1 638	3 269	4 907	33,4	66,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Le commerce et la construction occupent les 1^{er} et 2^{ème} rangs en termes de nombre d'entreprises

L'analyse sectorielle fait ressortir que 33% des entreprises relèvent du secteur du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », suivi de la « construction », des « transports & entreposage » et des « activités spécialisées, scientifiques et techniques »¹⁷ avec des parts respectives de 15%, 9,2% et 7,7% (cf. tableau 2).

Tableau 2 - Répartition des entreprises par section d'activités en % - 2019

Section d'activités	Nombre d'entreprises
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	33,0
Construction	15,0
Transports et entreposage	9,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	7,7
Industrie manufacturière	6,7
Hébergement et restauration	6,0
Agriculture, sylviculture et pêche	4,2
Activités de services administratifs et de soutien	3,8
Santé humaine et action sociale	3,6
Autres activités de services	2,7
Enseignement	2,0
Activités immobilières	1,9
Information et communication	1,5
Activités financières et d'assurance	1,3
Arts, spectacles et activités récréatives	0,7
Industries extractives	0,3
Autres	0,2
Total	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

¹⁷ Cette section d'activité regroupe : les activités juridiques et comptables, les activités des sièges sociaux, de conseil de gestion, de R&D scientifique, de publicité et études de marché, d'enquêtes et de sécurité, des agences de voyages, des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager, etc.

Près de 96,5% des entreprises ont généré un CA n'excédant pas 10 millions de dirhams

L'analyse du tissu des entreprises actives en 2019, par catégorie, fait ressortir la prépondérance des micro-entreprises ayant un CA compris entre 0 et 1 million de dirhams, constituant ainsi 84,4% de l'effectif total des entreprises. Cette proportion est limitée à 7,5% pour les entreprises dont le CA est compris entre 1 et 3 millions de dirhams. Quant aux ME et grandes entreprises, elles n'ont représenté que 0,6% et 0,3% respectivement de ce total (cf. tableau 3).

Tableau 3 - Répartition des entreprises par catégorie en % - 2019

Catégorie d'entreprises	Nombre d'entreprises
[0, 3]	91,9
[0, 1]	84,4
]1, 3]	7,5
]3, 10]	4,6
]10, 50]	2,7
]50, 175]	0,6
Plus 175	0,3
Total	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Si l'on considère séparément les EPMA et les EPPA, il est relevé que celles, qui génèrent un chiffre d'affaires compris entre 0 et 1 million de dirhams, constituent 95,1% du nombre total des EPPA, contre 76 % pour les EPMA (cf. tableau 4).

Tableau 4 - Répartition des entreprises par catégorie en % - 2019

Catégorie d'entreprises	EPPA	EPMA
[0,1]	95,1	76,0
]1,3]	3,8	10,5
]3, 10]	0,8	7,5
]10, 50]	0,3	4,5
]50, 175]	-	1,0
>175	-	0,5

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Par ailleurs, l'analyse de la répartition des TPME par section d'activités fait ressortir que 70,3% de ces entreprises opèrent dans les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », de la « construction », des « transports et entreposage » et des « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avec des parts respectives de 35,2%, 16,3%, 10,6% et 8,2% (cf. tableau 5)

Tableau 5 - Répartition des TPME par section d'activités - 2019

Section d'activités	Nombre de TPME	Part dans le global TPME (en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	151 734	35,2
Construction	70 356	16,3
Transports et entreposage	45 444	10,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	35 151	8,2
Industrie manufacturière	28 907	6,7
Hébergement et restauration	23 538	5,5
Activités de services administratifs et de soutien	17 286	4,0
Santé humaine et action sociale	11 576	2,7
Autres activités de services	10 447	2,4
Activités immobilières	9 333	2,2
Enseignement	7 278	1,7
Information et communication	6 650	1,5
Activités financières et d'assurance	6 022	1,4
Arts, spectacles et activités récréatives	3 002	0,7
Agriculture, sylviculture et pêche	1 564	0,4
Industries extractives	1 468	0,3
Autres	816	0,19
Total	430 572	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

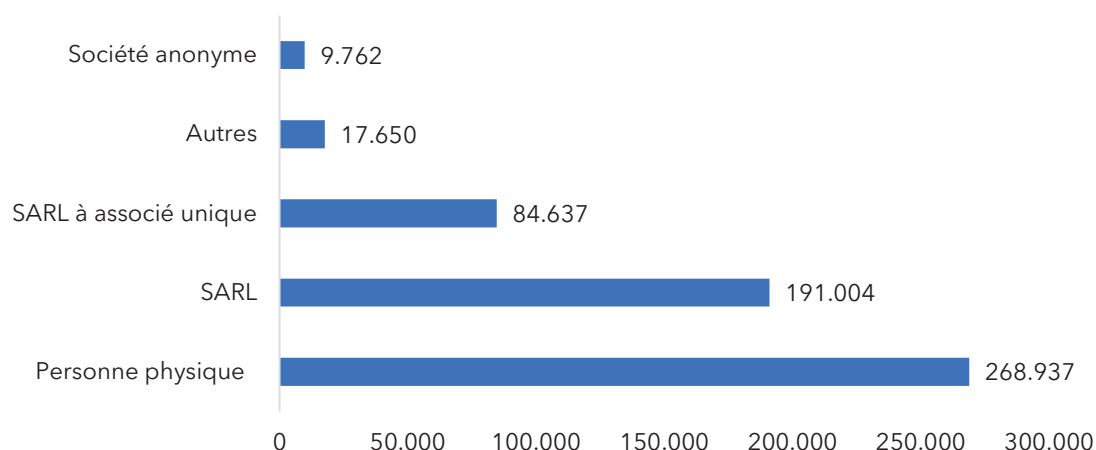
Focus sur les sections d'activités les plus touchées par la crise de la Covid-19

Plus de 51% des TPME opèrent dans les secteurs les plus touchés par la crise de covid-19, à savoir le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », les « transport et entreposage » et l'« hébergement et restauration », avec des parts respectives de 35,2%, 10,6% et 5,5%.

La forme juridique Personne Physique est dominante

La répartition des entreprises actives selon leurs formes juridiques montre la surreprésentation des EPPA avec une part de 47% dans l'effectif total. Pour les sociétés à responsabilité limitée (SARL), la seconde forme juridique la plus importante, cette proportion est de 33,4%, suivie de la SARL à associé unique (SARL-A.U.) avec 14,8% (cf. graphique 2).

Graphique 2 – Répartition des entreprises par forme juridique – 2019



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

3.2. Créations des Entreprises Personnes Morales

Selon le baromètre de l'OMPIC, l'année 2020, qui a été marquée par la crise économique et sanitaire, a vu la création de 84.956 entreprises, en baisse de 10,5% par rapport à l'année 2019.

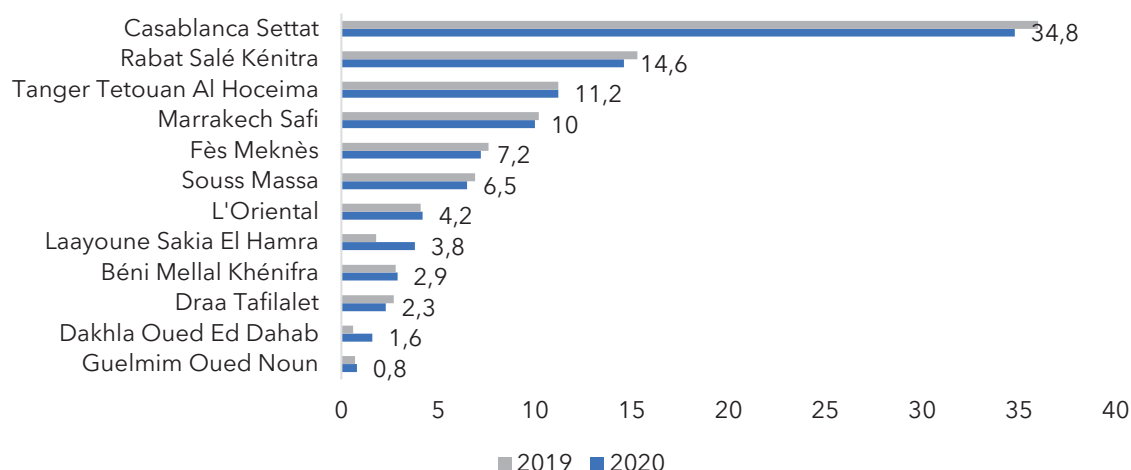
La population analysée dans la partie qui suit est constituée de 55.037 entreprises personnes morales¹⁸.

La région Casablanca-Settat regroupe près de 35% des créations d'entreprises PM en 2020.

Une part importante des nouvelles créations d'entreprises PM en 2020, soit 34,8% contre 36% en 2019, a été enregistrée au niveau de la région de Casablanca-Settat. Elle est suivie des régions de Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima, respectivement, avec des parts de 14,6% et 11,2% (cf. graphique 3).

¹⁸ Les données détaillées sur les entreprises personnes physiques n'étaient pas disponibles au moment de l'élaboration du présent rapport.

Graphique 3 - Répartition régionale des créations des entreprises PM en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Les créations d'entreprises continuent à être plus nombreuses dans le commerce et la construction

En 2019, la répartition des créations d'entreprises par section d'activités montre que la section « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » représente 30% du total contre 28,8% en 2018. Elle est suivie par les sections « construction » et « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avec des parts respectives de 21,4% et 9,2%. Pour les « transports et entreposage » et les « activités de services administratifs et de soutien », ces proportions s'élèvent respectivement à 8,2% et 8% (Cf. tableau 6).

Tableau 6 - Répartition des créations d'entreprises PM par section d'activités en %

Section d'activités	Créations d'entreprises PM		
	2017	2018	2019
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29,0	28,8	29,8
Construction	22,0	22,2	21,4
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,5	9,6	9,2
Transports et entreposage	7,1	7,4	8,2
Activités de services administratifs et de soutien	7,5	7,6	8,0
Industrie manufacturière	5,6	5,5	5,5
Hébergement et restauration	5,3	5,2	4,6
Information et communication	2,5	2,4	2,0
Activités immobilières	1,7	1,9	2,0
Enseignement	2,2	1,8	1,8
Activités financières et d'assurance	1,5	2,2	1,4
Autres	6,3	5,6	6,1
Total	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Comme le montre le tableau 7, la quasi-totalité des entreprises créées en 2019 sont des microentreprises, celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 3 millions de dirhams ayant représenté environ 2% du total de ces créations.

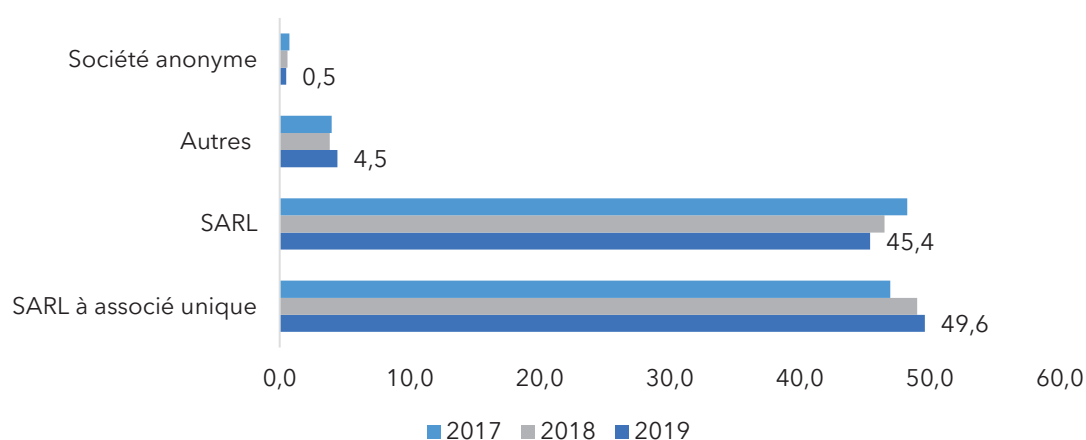
Tableau 7 - Répartition des créations d'entreprises PM par section d'activités et catégorie en % - 2019

Section d'activités	TPME				GE
	[0,3]	[3,10]	[10,50]	[50,175]	> 175
Primaire					
Agriculture, sylviculture et pêche	96,9	1,9	1,3		
Secondaire					
Construction	98,1	1,2	0,7	0,0	0,0
Industrie manufacturière	97,6	1,7	0,6	0,1	0,1
Industries extractives	99,4	0,6			
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets...	96,1	2,0	2,0		
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air...	100,0				
Tertiaire					
Activités de services administratifs et de soutien	98,7	0,8	0,5		0,0
Activités financières et d'assurance	98,6	0,4	1,0		
Activités immobilières	99,3	0,4	0,3		
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	99,0	0,9	0,2		
Arts, spectacles et activités récréatives	98,7	0,6	0,6		
Autres activités de services	99,6	0,4			
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	97,0	2,0	0,9	0,1	0,0
Enseignement	99,7	0,2	0,2		
Hébergement et restauration	99,6	0,4			
Information et communication	98,2	1,2	0,5		
Santé humaine et action sociale	93,5	3,8	2,7		
Transports et entreposage	98,6	1,0	0,3	0,1	
Total	98,0	1,3	0,6	~0	~0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

L'examen de la répartition des créations d'entreprises PM par forme juridique confirme la tendance baissière de celle des SARL sur la période 2017-2019. En effet, celle-ci a représenté 45,4% du total des créations en 2019 contre 48,3% en 2017. En revanche, la part de la SARL à associé unique a connu une hausse de 2,6 points, soit 49,6% contre 47% en 2017 (cf. graphique 4).

Graphique 4 - Répartition des créations d'entreprises PM par forme juridique en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

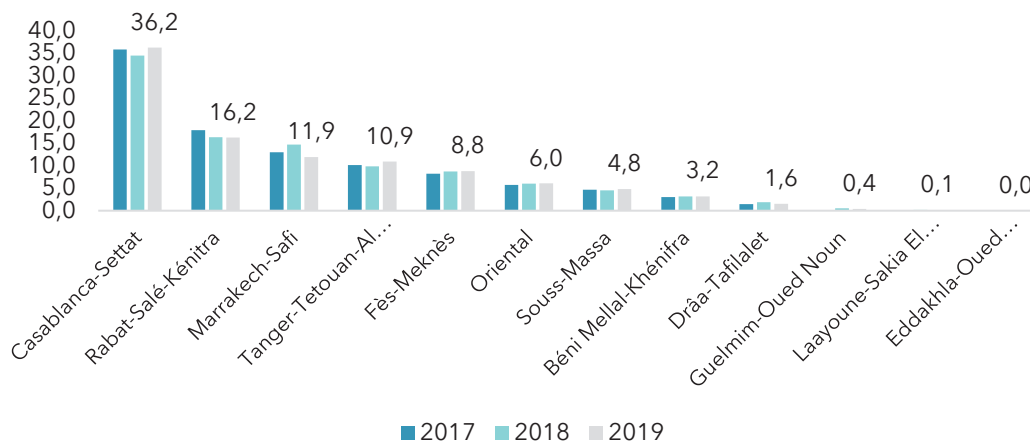
3.3. Dissolution des Entreprises Personnes Morales

L'année 2019 a connu une hausse du nombre d'entreprises personnes morales¹⁹ en cours de dissolution de 6,3%, s'établissant à 7.654²⁰ contre 7.200 en 2018.

Les analyses qui suivent portent sur une population constituée par l'Observatoire de 6.784 entreprises en cours de dissolutions en 2019 contre 6.207 en 2018.

La ventilation régionale de ces dissolutions révèle la prédominance de la région de Casablanca-Settat qui recense à elle seule 36,2% du total. Au second rang vient la région de Rabat-Salé-Kénitra avec une part de 16,2%, en stagnation par rapport à 2018. Pour ce qui est de la région de Marrakech-Safi, cette proportion est de 11,9% contre 14,7% en 2018 (cf. graphique 5).

Graphique 5 - Evolution de la répartition des entreprises personnes morales en cours de dissolution par région en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

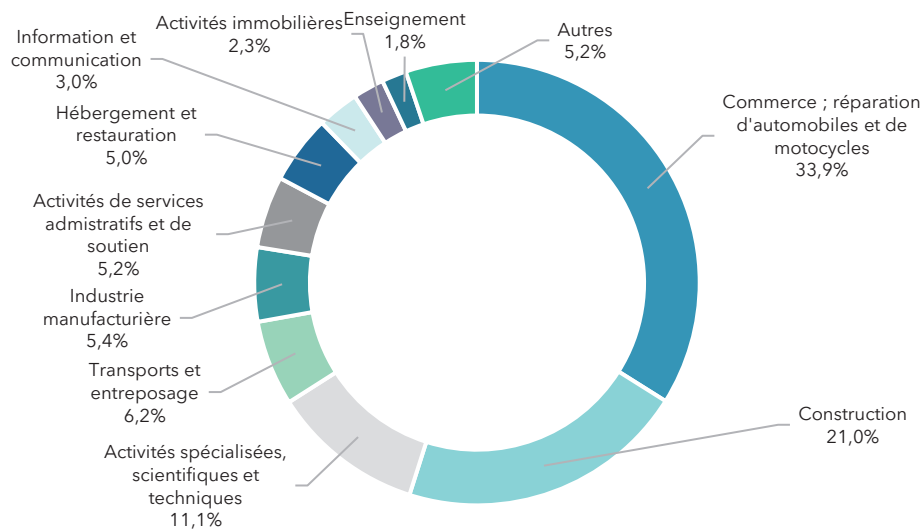
Le commerce constitue le premier secteur touché par la dissolution

La répartition sectorielle des entreprises en cours de dissolution en 2019 montre que les sections les plus touchées sont le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », la « construction » et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » avec des parts respectives de 33,9%, 21% et 11,1%, des niveaux quasi-identiques à ceux de 2018 (cf. graphique 6).

¹⁹ Les données relatives aux dissolutions des entreprises personnes physiques ne sont pas disponibles auprès de l'OMPIC.

²⁰ Données reçues auprès de l'OMPIC (Légère différence avec le baromètre de l'OMPIC due à la mise à jour des bases de données)

Graphique 6 - Répartition sectorielle des entreprises personnes morales en cours de dissolution en % - 2019

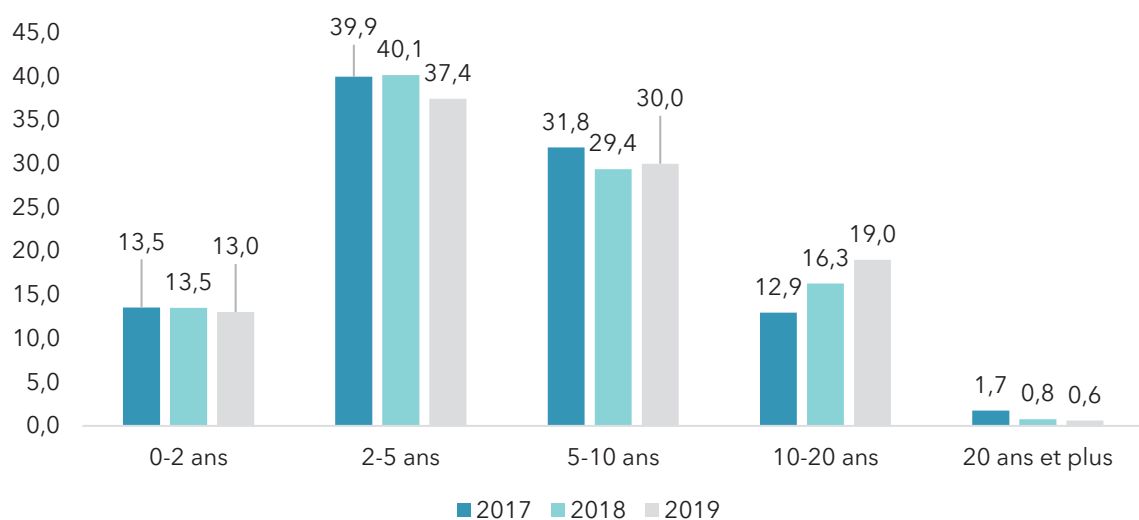


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Plus de la moitié des entreprises personnes morales en cours de dissolution en 2019 ont un âge inférieur à 5 ans

Les données de l'OMPIC montrent, qu'en 2019, les entreprises en cours de dissolution avant d'arriver au terme de 5 ans d'existence représentent, en moyenne annuelle, une part de plus de 50% du total (cf. graphique 7). Ces proportions sont de 30% et 19% respectivement pour les entreprises ayant entre 5 à 10 ans et entre 10 à 20 ans d'existence. En revanche, la part des entreprises en cours de dissolution dont l'âge dépasse 20 ans est limitée à 0,6%, en baisse de 1,1 point par rapport à 2017.

Graphique 7 - Évolution du nombre des entreprises personnes morales en cours de dissolution par classe d'âge en %



Source : Données OMPIC.

4. INDICATEURS ÉCONOMIQUES DES ENTREPRISES

- 4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes
Morales et Physiques Actives
- 4.2. Evolution du chiffre d'affaires des Entreprises
Personnes Morales Actives
- 4.3. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises
Personnes Morales Actives
- 4.4. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes
Morales Actives

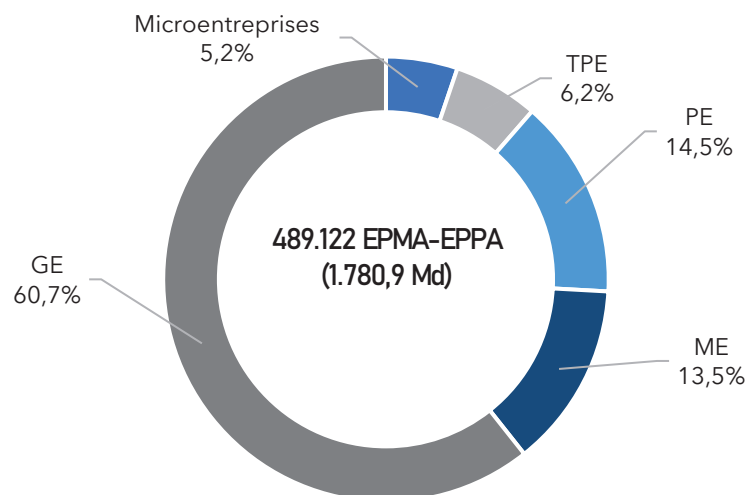
4. Indicateurs économiques des entreprises

Cette section présente une analyse du chiffre d'affaires des EPMA et des EPPA, au titre de l'exercice 2019, dont le nombre s'élève à 489.122²¹. Elle expose également pour les EPMA l'évolution du CA entre 2018 et 2019 ainsi que leur CA à l'export et la valeur ajoutée au titre de l'exercice 2019. Ces analyses sont présentées, en fonction de la disponibilité des données, selon trois axes : catégorie d'entreprises, section d'activités et région.

4.1. Chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales et Physiques Actives

Les EPMA et les EPPA ont généré un chiffre d'affaires totalisant près de 1.781 milliards de dirhams, au titre de l'exercice 2019, dont 39,3% a été généré par les TPME et 60,7% par les GE (cf. graphique 8).

Graphique 8 - Répartition du CA cumulé des entreprises par catégorie - 2019



Source : DGI

82% du chiffre d'affaires est concentré au niveau des entreprises situées sur l'axe Tanger - Casablanca

La ventilation régionale du chiffre d'affaires global (cf. tableau 8) montre qu'en 2019, les régions Casablanca - Settat et Rabat-Salé-Kénitra contribuent, à elles seules, à plus de 73% du CA global des EPMA et EPPA. Elles sont suivies par la région Tanger-Tétouan-Al Hoceima qui enregistre une part de 9%.

²¹ A l'exclusion du secteur des activités financières et d'assurance. La population des EPMA est cylindrée sur les exercices 2018 et 2019 afin d'éliminer les biais dus aux sorties et entrées d'entreprises pour chaque année.

Tableau 8 - Répartition du CA cumulé des EPMA-EPPA par région - 2019

Région	CA cumulé (en Md)	CA cumulé (en %)
Casablanca-Settat	1 042,81	58,55
Rabat-Salé-Kénitra	259,77	14,59
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	161,06	9,04
Souss-Massa	82,99	4,66
Marrakech-Safi	76,61	4,30
Fès-Meknès	69,31	3,89
L'Oriental	33,91	1,90
Béni Mellal-Khénifra	13,70	0,77
Drâa-Tafilalet	9,22	0,52
Laayoune-Sakia El Hamra	6,98	0,39
Guelmim-Oued Noun	2,39	0,13
Eddakhla-Oued Eddahab	2,15	0,12
Non renseignée	20,04	1,13
Total	1 780,95	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Le commerce et l'industrie drainent 57,4% du chiffre d'affaires total des EPMA et EPPA

L'analyse par section d'activités révèle que les sections « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et « industrie manufacturière » contribuent, à elles seules, pour plus de 57,4% au CA global des EPMA et EPPA, avec des parts respectives de 35,1% et 22,3%, suivies par la « construction » (12,8%), et les « transports et entreposage » (5,7%), en 2019 (cf. tableau 9).

Tableau 9 - Répartition du CA cumulé des EPMA-EPPA par section d'activités - 2019

Section d'activités	CA cumulé (en Md)	CA cumulé (en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	625,5	35,1
Industrie manufacturière	397,8	22,3
Construction	228,6	12,8
Transports et entreposage	101,9	5,7
Information et communication	72,1	4,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	69,5	3,9
Industries extractives	65,7	3,7
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	61,6	3,5
Activités de services administratifs et de soutien	44,2	2,5
Hébergement et restauration	31,2	1,8
Activités immobilières	16,2	0,9
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dép.	15,8	0,9
Enseignement	11,6	0,7
Autres	39,1	2,2
Total	1 780,9	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Si l'on ne considère que les EPPA, il est observé une concentration très importante du CA réalisé au niveau de la section « commerce ; réparation d'automobiles & de motocycles », soit 61% de leur CA global (cf. tableau 10).

Tableau 10 - Répartition du CA cumulé des EPPA par section d'activités - 2019

Section d'activités	Nombre de PPA	CA des PPA	
		en Md	en %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	74 317	21,12	61,07
Construction	8 438	3,34	9,66
Santé humaine et action sociale	9 885	2,31	6,68
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9 188	1,83	5,30
Industrie manufacturière	12 253	1,07	3,10
Transports et entreposage	28 240	1,07	3,08
Hébergement et restauration	10 846	1,02	2,95
Activités immobilières	1 889	0,97	2,79
Enseignement	2 215	0,51	1,49
Information et communication	2 380	0,41	1,20
Autres activités de services	7 254	0,39	1,12
Agriculture, sylviculture et pêche	734	0,20	0,59
Activités de services administratifs et de soutien	1 968	0,16	0,46
Autres	1 649	0,17	0,50
Total	171 256	34,58	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Par ailleurs, l'analyse du chiffre d'affaires généré par les TPME et ventilé par section d'activités montre que 72,6% du total est réparti entre les sections « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », « construction » et « industrie manufacturière » avec des parts respectives de 39,2%, 20,4% et de 13% (cf. tableau 11).

Tableau 11 - Répartition du CA cumulé des TPME par section d'activités - 2019

Section d'activités	Nombre de TPME	CA TPME (en Md)	Part dans le CA global des TPME (en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	139 905	274,9	39,2
Construction	62 873	143,1	20,4
Industrie manufacturière	27 164	91	13
Autres	69 221	46,3	6,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	31 529	43,4	6,2
Transports et entreposage	42 638	41,5	5,9
Activités de services administratifs et de soutien	14 712	26,4	3,8
Hébergement et restauration	22 005	18	2,6
Information et communication	5 992	7	1
Industries extractives	1 172	4,5	0,6
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	302	2,5	0,4
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	474	1,9	0,3
Total	417.987	700,6	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Focus sur les sections d'activités les plus impactées par la crise de la Covid-19

Les secteurs les plus touchés par la crise de covid-19 représentent 47,7% du CA des TPME²², réparti entre les secteurs du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles », des « transports et entreposage » et de l'« hébergement et restauration » avec des parts respectives de 39,2%, 5,9%, et 2,6%.

4.2. Evolution du chiffre d'affaires des Entreprises Personnes Morales Actives

Le chiffre d'affaires cumulé des EPMA²³, a enregistré entre 2018 et 2019 une hausse de 4,1%, passant de 1 676,5 à 1 745,4 milliards de dirhams. Les TPE et les PE ont vu leur CA croître de 6,3% et 5,6% respectivement, durant cette même période (cf. tableau 12).

Tableau 12 - Evolution annuelle de la répartition du CA cumulé par catégorie d'entreprises

Catégorie d'entreprises	EPMA 2018	CA cumulé 2018	EPMA 2019	CA cumulé 2019	Evolution du CA 2018/2019
	(en nombre)	(en Md)	(en nombre)	(en Md)	(en %)
TPME					
CA=< 175	218 945	633,9	218 897	665,1	4,9
Micro [0,3]	187 690	71,2	185 756	73,3	2,9
[0,1]	162 287	25,8	159 142	25,9	0,4
]1,3]	25 403	45,4	26 614	47,4	4,4
TPE]3,10]	17 967	98,1	19 078	104,3	6,3
PE]10,50]	10 715	234,4	11 395	247,6	5,6
ME]50,175]	2 573	230,1	2 668	239,9	4,2
GE CA > 175	1 201	1 042,7	1 249	1 080,3	3,6
Total	220 146	1 676,5²⁴	220 146	1 745,4	4,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

L'évolution de la répartition régionale du CA cumulé des EPMA entre 2018 et 2019 est demeurée globalement stable (cf. tableau 13).

²² La différence avec les proportions dans la section démographique est due au recours à une population cylindrée des EPMA de 218.238 TPME pour le calcul du chiffre d'affaires et une population des EPPA de 199.749 TPME, soit une population globale de 417.987 TPME.

²³ Les données de l'évolution 2018-2019 ne sont pas disponibles pour les EPPA.

²⁴ Les données de 2018 relatives au chiffre d'affaires ont été actualisées.

Tableau 13 - Evolution annuelle de la répartition du CA cumulé par région

Région	CA des EPMA en 2018		CA des EPMA en 2019	
	(en Md)	(en %)	(en Md)	(en %)
Casablanca-Settat	999,27	59,6	1 032,62	59,2
Rabat-Salé-Kénitra	238,61	14,2	253,30	14,5
Tanger-Tetouan-Al Hoceima	151,85	9,1	157,74	9,0
Souss-Massa	72,74	4,3	80,72	4,6
Marrakech-Safi	67,67	4,0	72,31	4,1
Fès-Meknès	62,15	3,7	65,93	3,8
L'Oriental	30,82	1,8	31,95	1,8
Béni Mellal-Khénifra	10,83	0,6	11,30	0,6
Drâa-Tafilalet	7,26	0,4	8,19	0,5
Laayoune-Sakia El Hamra	7,17	0,4	6,92	0,4
Guelmim-Oued Noun	2,13	0,1	2,23	0,1
Eddakhla-Oued Eddahab	1,99	0,1	2,15	0,1
Non renseignée	24,03	1,4	20,02	1,1
Total	1 676,53	100	1 745,38	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

S'agissant de l'évolution de la répartition sectorielle du CA cumulé des EPMA sur la même période, il est relevé que la part de la section « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » a reculé à 34,6% contre 35,7%, et que celle de l'« industrie manufacturière » s'est améliorée de 21,1 % à 22,7% (cf. tableau 14)

Tableau 14 - Evolution annuelle de la répartition du CA cumulé par section d'activités

Section d'activités	2018			2019		
	Nombre d'entreprises	CA cumulé (en Md)	(en %)	Nombre d'entreprises	CA cumulé (en Md)	(en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de mot.	59 314	598,4	35,7	59 314	604,4	34,6
Industrie manufacturière	16 320	353,0	21,1	16 320	396,8	22,7
Construction	57 030	208,7	12,4	57 030	225,3	12,9
Transports et entreposage	14 215	86,1	5,1	14 215	100,8	5,8
Information et communication	5 682	70,8	4,2	5 682	71,7	4,1
Industries extractives	603	62,1	3,7	603	65,7	3,8
Activités de services administratifs et de soutien	13 522	58,1	3,5	13 522	44,0	2,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21 002	57,6	3,4	21 002	67,7	3,9
Production et distribution d'électricité, de gaz,	312	49,6	3,0	312	61,6	3,5
Hébergement et restauration	12 125	26,7	1,6	12 125	30,2	1,7
Production et distribution d'eau	437	22,6	1,3	437	15,8	0,9
Agriculture, sylviculture et pêche	1 687	16,3	1,0	1 687	10,7	0,6
Enseignement	4 703	13,1	0,8	4 703	11,1	0,6
Activités immobilières	5 535	11,9	0,7	5 535	15,3	0,9
Autres activités de services	3 349	10,4	0,6	3 349	3,7	0,2
Autres	4 310	31,2	1,9	4 310	20,7	1,2
Total	220 146	1 676,6	100	220 146	1 745,4	100

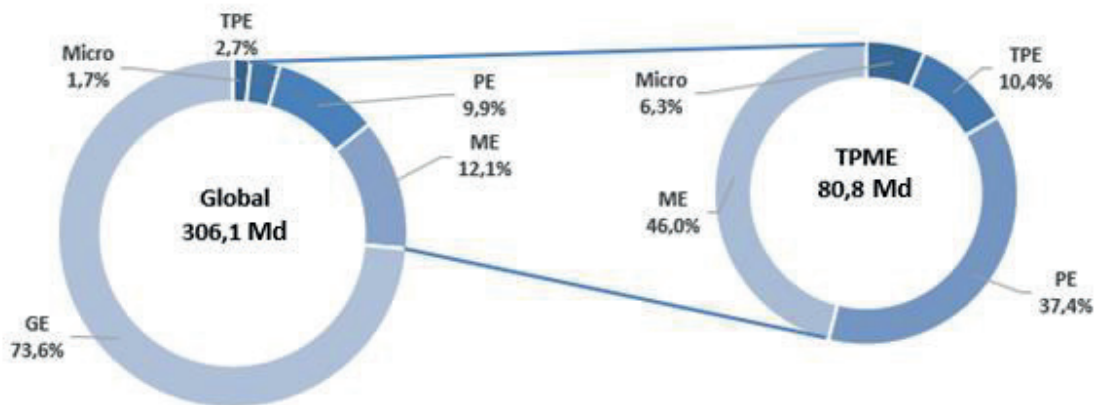
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

4.3. Chiffre d'affaires à l'export des Entreprises Personnes Morales Actives

En 2019, le CA à l'export cumulé des EPMA s'est chiffré à 306 milliards de dirhams dont 73,6% est réalisé par les grandes entreprises et 26,4% par les TPME.

Si l'on considère uniquement le CA à l'export cumulé des TPME, il est relevé que les entreprises de taille moyenne ont réalisé presque 46% de ce total, la part des microentreprises étant limitée à 6,3% (cf. graphique 9).

Graphique 9 - Répartition du CA cumulé à l'export par catégorie - 2019



Source : Données DGI

Le tableau 15 montre que la section « Industrie manufacturière » génère la plus grande part du CA à l'export des EPMA soit 46%, suivie du « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » (17%) et des « industries extractives » (13,3%).

Tableau 15 - Répartition du CA cumulé à l'export par section d'activités - 2019

Section d'activités	CA à l'export cumulé	
	(en Md)	(en %)
Industrie manufacturière	140,8	46,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	52,1	17,0
Industries extractives	40,7	13,3
Transports et entreposage	24,1	7,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14,2	4,6
Activités de services administratifs et de soutien	12,5	4,1
Construction	7,7	2,5
Information et communication	8,2	2,7
Hébergement et restauration	1,8	0,6
Autres	4,0	1,3
Total	306,1	100

Source : Données DGI

Le positionnement des TPME à l'international est particulièrement limité dans les « industries extractives », l' « industrie manufacturière », et les « transports et entreposage » avec des parts respectives de 2,6%, 17,1% et 25,6%. Le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » affichent, en revanche, une répartition quasi-équilibrée du CA à l'export entre les grandes entreprises et les TPME (cf. tableau 16).

Tableau 16 - Répartition du CA cumulé à l'export par catégorie d'entreprises et par section d'activités - 2019

Section d'activités	GE	TPME	Total	Part des GE	Part des TPME
	CA cumulé à l'export (en Md)			(en %)	
Industrie manufacturière	116,72	24,04	140,76	82,9	17,1
Commerce ; réparation d'automobile et de motocycles	26,85	25,27	52,12	51,5	48,5
Industries extractives	39,66	1,04	40,70	97,4	2,6
Transports et entreposage	17,94	6,17	24,12	74,4	25,6
Activités spécialisées, techniques et scientifiques	6,97	7,20	14,17	49,2	50,8
Activités de services administratifs et de soutien	5,28	7,21	12,49	42,3	57,7
Construction	4,71	3,02	7,73	60,9	39,1
Autres	7,15	6,87	14,02	51,0	49,0
Total	225,28	80,82	306,10	73,6	26,4

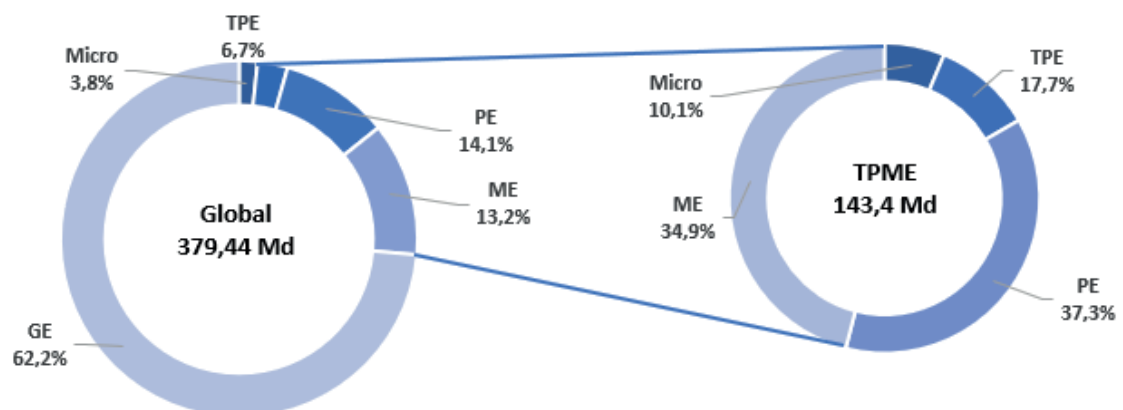
Source : Données DGI

4.4. Valeur ajoutée des Entreprises Personnes Morales Actives

Cette section présente la Valeur Ajoutée (VA) des EPMA au titre de l'exercice 2019, ainsi que son analyse par catégorie d'entreprises et par section d'activités.

La VA cumulée des EPMA s'est élevée à 379,4 milliards de dirhams, dont 62,2% a été réalisée par les grandes entreprises et 37,8% par les TPME (cf. graphique 10).

Graphique 10 - Répartition de la VA cumulée par catégorie d'entreprises - 2019



Source : Données DGI

L'« industrie manufacturière » et le « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » détiennent ensemble une part de 40,3% de la VA globale des EPMA. Ils sont suivis par la « construction » (11,5%) et les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » (7,9%), (cf. tableau 17).

Tableau 17 - Répartition de la VA cumulée par section d'activités - 2019

Section d'activités	VA cumulée (en Md)	(en %)
Industrie manufacturière	77,13	20,3
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	75,81	20,0
Construction	43,77	11,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	30,08	7,9
Information et communication	25,61	6,8
Industries extractives	25,18	6,6
Transports et entreposage	23,28	6,1
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	22,82	6,0
Activités de services administratifs et de soutien	20,11	5,3
Hébergement et restauration	11,64	3,1
Enseignement	9,58	2,5
Activités immobilières	7,28	1,9
Autres	7,14	1,9
Total	379,44	100

Source : Données DGI

Encadré 4. Structure de la valeur ajoutée nationale

Selon les comptes nationaux (HCP, 2019), la valeur ajoutée nationale s'élève à 1 018 milliards de dirhams. Pour ce qui est du secteur générant la part la plus importante dans la valeur ajoutée globale, le tertiaire arrive en tête avec plus de 586,2 milliards de dirhams, soit 57,6% en 2019 contre 56,8% en 2018. La croissance du secteur tertiaire est passée de 3,8% en 2018 à 5,5% en 2019 tirée principalement par l'accélération de 5% à 6,6% de la valeur ajoutée de la section « administration publique générale et sécurité sociale », en relation avec la revalorisation des salaires et des allocations familiales, et de 6,6% à 11,6% pour celle des services de Transport.

Avec une part de 28,6% en 2019, contre 29,3% l'année antérieure, le secteur secondaire détient la deuxième place au niveau de la contribution à la valeur ajoutée globale, soit 291,76 milliards de dirhams, en hausse de 1,73%. Cette part est principalement constituée par les activités liées à l'industrie de transformation qui ont représenté 16,9% de cette valeur ajoutée globale. Le secteur primaire, avec 140 milliards de dirhams, en hausse de 3,4%, a contribué pour 13,8% à la valeur ajoutée globale en 2019, majoritairement créée par l'« Agriculture, chasse et services annexes » avec une part de 12,6%, contre 1,1% pour la « Pêche, aquaculture ».

Les TPME accaparent une part majoritaire de la VA générée par plusieurs sections d'activités

L'analyse croisée de la VA globale ventilée par catégorie d'entreprises et section d'activités (cf. tableau 18) montre la domination des grandes entreprises, en particulier, au niveau des sections « industries extractives » (96,1%), « information et communication » (87,9%) et « industrie manufacturière » (74,2%).

Tableau 18 - Répartition de la VA cumulée par catégorie d'entreprises et par section d'activités -2019

Section d'activités	TPME	GE	TOTAL	Part	Part
				des	des
	(en Md)			TPME	GE
				(en %)	
Industrie manufacturière	19,9	57,2	77,1	25,8	74,2
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	36,4	39,4	75,8	48,0	52,0
Construction	25,7	18,1	43,8	58,7	41,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	16,1	14,0	30,1	53,5	46,5
Information et communication	3,1	22,6	25,7	12,1	87,9
Industries extractives	1,0	24,2	25,2	4	96,1
Transports et entreposage	9,5	13,8	23,3	40,8	59,2
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur...	0,3	22,5	22,8	1,3	98,7
Activités de services administratifs et de soutien	11,6	8,5	20,1	57,8	42,2
Hébergement et restauration	6,1	5,5	11,6	52,6	47,4
Enseignement	6,8	2,8	9,6	70,9	29,1
Activités immobilières	2,9	4,4	7,3	39,7	60,3
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion...	0,4	1,8	2,2	18,2	81,8
Agriculture, sylviculture et pêche	1,4	0,5	1,9	73,7	26,3
Autres activités de services	1,1	0,1	1,2	91,7	8,3
Santé humaine et action sociale	0,5	0,6	1,0	45,4	54,6
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6	0,2	0,9	75	25
Total	143,4	236,0	379,6	37,8	62,2

Source : Données DGI

En revanche, les TPME détiennent des parts majoritaires respectives de 58,7%, 70,9%, 52,6% et 57,8% dans la « construction », l'« enseignement », l'« hébergement et restauration » et les « activités de services administratifs et de soutien ». La section « commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » affiche quant à elle une répartition quasi-équilibrée entre les grandes entreprises et les TPME, avec des parts respectives de 52% et 48%.

5. EMPLOIS DES ENTREPRISES

- 5.1. Caractéristiques des emplois des entreprises
- 5.2. Contribution à l'emploi par les Entreprises Personnes
Morales créées en 2018 et 2019
- 5.3. Impact de la Covid-19 sur les entreprises et les emplois
déclarés auprès de la CNSS

5. Emploi des entreprises

5.1. Caractéristiques des emplois des entreprises

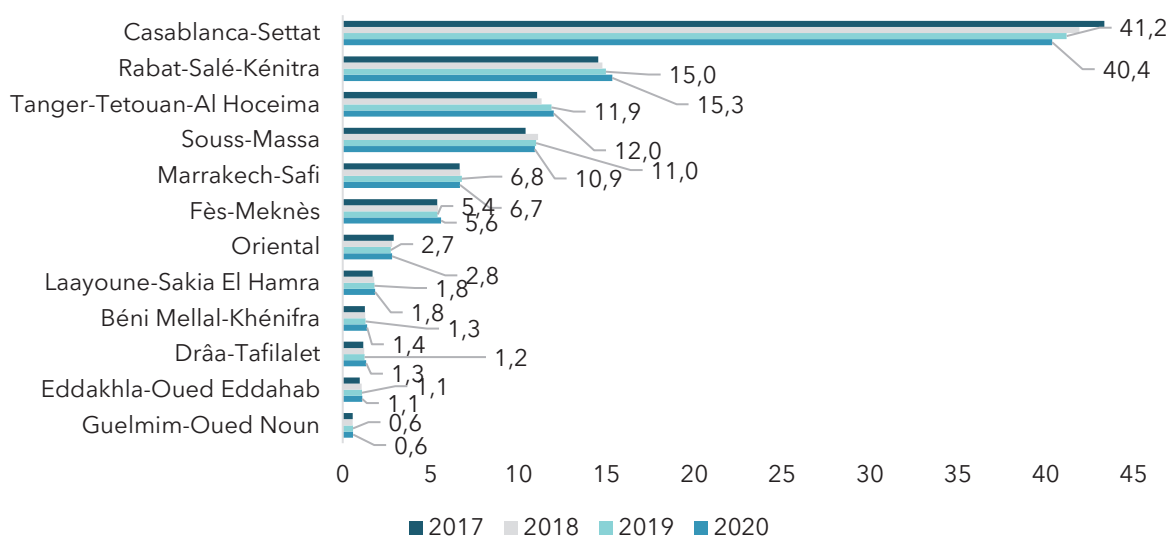
Cette section présente des indicateurs sur les actifs occupés par les EPMA et EPPA²⁵ déclarantes auprès de la CNSS durant la période 2017-2020, notamment leur répartition par régions, classes d'effectifs, catégories d'entreprises et sections d'activités, ainsi que des données relatives à la masse salariale. Elle présente également une analyse de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'emploi et les entreprises.

Cette analyse concerne 269.627²⁶ entreprises affiliées à la CNSS en 2020 ayant déclaré au total 3.300.000 employés contre 254.895 entreprises²⁷ et 3.280.000 employés en 2019²⁸.

La région Casablanca-Settat concentre plus de 40% des emplois

L'analyse de la ventilation géographique des emplois fait ressortir que la région Casablanca-Settat a concentré 40,4% des effectifs déclarés en 2020, en recul de 3 points par rapport à 2017. A l'inverse, les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Tanger-Tétouan-Al Hoceima et Souss-Massa ont vu leurs parts augmenter respectivement de 0,8, 0,9 et 0,5 point sur la même période (cf. graphique 11).

Graphique 11 - Ventilation régionale des emplois salariés en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

²⁵ Entreprises financières et non financières déclarantes auprès de la CNSS.

²⁶ Comprenant 191.004 EPMA et 78.623 EPPA.

²⁷ Comprenant 179.045 EPMA et 75.850 EPPA.

²⁸ Selon le rapport annuel de la CNSS 2019, les entreprises affiliées en 2019 s'établissent à 252.000 entreprises employant 3.540.000 des salariés déclarés. Le présent rapport prend en compte les chiffres actualisés par la CNSS.

L'industrie manufacturière et le commerce occupent plus de 31% des emplois déclarés en 2020

L'examen de l'évolution des emplois occupés par les EPMA et EPPA sur la période 2017-2020, montre que l'« industrie manufacturière » est le premier pourvoyeur de l'emploi avec une part de 16,1%, en recul d'un point de pourcentage par rapport à 2017. La section « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » arrive au 2^{ème} rang avec une part de 15,2%, en hausse de 0,3 point. Avec une part de 14,4%, la « construction » a enregistré également une baisse de 0,5 point. Exceptées les sections « hébergement & restauration » et « enseignement » dont les parts ont aussi accusé de légères baisses, les autres sections ont vu cette proportion augmenter mais de manière non significative (cf. tableau 19).

Tableau 19 - Ventilation des emplois salariés des EPMA et EPPA par section d'activités en %

Section d'activités	Répartition des emplois			
	2017	2018	2019	2020
Industrie manufacturière	17,2	16,7	16,5	16,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	14,9	14,9	14,9	15,2
Construction	14,9	14,4	14,2	14,4
Activités de services administratifs et de soutien	13,9	14,1	14,1	14,2
Agriculture, sylviculture et pêche	12,4	13,3	13,6	13,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,4	5,6	5,6	5,5
Hébergement et restauration	4,6	4,5	4,5	4,3
Enseignement	3,6	3,4	3,4	3,5
Transports et entreposage	3,5	3,5	3,6	3,7
Autres	9,6	9,6	9,5	9,5
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

86,8% des entreprises emploient un effectif ne dépassant pas 10 salariés

En 2020, comme le montre le tableau 20, 86,8% de la population des entreprises ont un effectif ne dépassant pas 10 salariés et celles employant entre 11 et 50 salariés représentent 10% de cette population. Quant aux grandes entreprises, occupant plus de 500 personnes, elles totalisent une part limitée à 0,3%.

Tableau 20 - Ventilation des entreprises par classe d'effectifs en %

Classes d'effectif	Nombre d'entreprises EPMA-EPPA			
	2017	2018	2019	2020
[0,10]	86	86,1	86,3	86,8
[11 , 50]	10,4	10,4	10,3	10
[51, 100]	1,7	1,6	1,6	1,5
[101, 500]	1,5	1,5	1,5	1,4
500	0,4	0,4	0,3	0,3
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Les TPME emploient près de 74% des effectifs déclarés

La ventilation de l'emploi par catégorie d'entreprises fait ressortir que les entreprises réalisant moins de 175 millions de dirhams de CA emploient 73,7% des effectifs déclarés à la CNSS en 2020. Si l'on ne considère que les micro-entreprises, cette proportion est de 23,6% contre 21,5% en 2019. Quant aux GE, elles ont vu leur part baisser de 26,9% à 26,3% (cf. tableau 21).

Tableau 21 - Répartition des emplois par catégories d'entreprises en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois		
	2018	2019	2020
Micro [0,3]	21	21,5	23,6
TPE]3,10]	12,6	12,4	12,4
PE]10,50]	22,9	22,1	21,6
ME]50,175]	16,9	17,1	16,1
GE > 175	26,6	26,9	26,3
Total	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Cette analyse révèle également que les TPME dont l'ancienneté est inférieure ou égale à 5 ans ont occupé, en 2020, 19,6% du total des emplois déclarés, en baisse de 1,1 point par rapport à 2019. Cette proportion est de 1,1% pour les grandes entreprises, soit un recul de 0,4 point (cf. tableau 22).

Tableau 22 - Part de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge en %

Année	TPME		GE	
	<= 5 ans	> 5 ans	<= 5 ans	> 5 ans
2017	20,3	53,4	2,1	24,1
2018	21,4	50,6	2,3	25,8
2019	20,7	52,4	1,5	25,3
2020	19,6	54,2	1,1	25,2

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

L'analyse croisée du nombre d'emplois par section d'activités et par région révèle que les « activités de services administratifs et de soutien »²⁹ concentre le plus grand nombre d'emplois dans la région Casablanca-Settat, soit près de 22% du nombre total des salariés déclarés au niveau de cette région (cf. graphique 12). Pour ce qui est des régions de Tanger-Tetouan-Al Hoceima et de Fès-Meknès, l'« industrie manufacturière » représente le premier secteur contributeur à l'emploi avec des parts de 40,7% et 22,7%, respectivement. S'agissant des régions de Drâa-Tafilalet, de l'Oriental, de Marrakech-Safi et de Rabat-Salé-Kénitra, le principal secteur contribuant à l'emploi est la « construction », avec des parts respectives de 49,5%, 26%, 19% et 16,5%. Quand aux régions de Souss-Massa, Laayoune-Sakia El Hamra, Guelmim-Oued Noun et Dakhla-Oued Eddahab, l'« agriculture, sylviculture et pêche » constitue le premier secteur créateur d'emplois. Au niveau de la région de Béni Mellal-

²⁹ Ce secteur regroupe les activités de location et de location-bail, liées à l'emploi, des agences de voyages, des enquêtes et sécurité, des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager et des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises.

Khenifra, il est relevé que la quasi-totalité des emplois (99,7%) est concentrée dans le secteur des « Industries extractives ».

Graphique 12 - Ventilation sectorielle de l'emploi des entreprises par région en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

En 2020, la masse salariale globale s'élève à 149,8 milliards de dirhams. Sa ventilation par classe d'effectifs fait ressortir que 37,3% du total de la masse salariale est comptabilisé par les entreprises employant plus de 500 personnes. Les entreprises employant entre 101 & 500 personnes se placent au 2^{ème} rang (24,9%), suivies des entreprises ayant un effectif compris entre 11 & 50 personnes (15,9%). Ces proportions ont accusé une baisse d'environ 0,5 point pour ce qui est des entreprises dont l'effectif n'excède pas 50 salariés et une hausse de près de 0,4 point s'agissant des autres entreprises (cf. tableau 23).

Tableau 23 - Evolution de la masse salariale par classe d'effectifs, en milliards de dirhams

Classes d'effectifs	2017		2018		2019		2020	
	Masse salariale	en %	Masse salariale	en %	Masse salariale	en %	Masse salariale	en %
[0,10]	17,28	12,7	18,52	12,8	19,98	12,8	18,26	12,2
[11 , 50]	22,42	16,5	24,04	16,6	25,48	16,4	23,86	15,9
[51, 100]	12,58	9,3	13,09	9	14,34	9,2	13,88	9,3
[101, 500]	33,21	24,5	35,87	24,8	38,18	24,5	37,31	24,9
500	50,1	36,9	53,41	36,8	57,73	37,1	56,47	37,3
Total	135,61	100	144,94	100	155,72	100	149,78	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Le commerce et l'industrie manufacturière représentent près de 36% de la masse salariale en 2020

L'examen de la répartition sectorielle de la masse salariale sur la période 2017-2020 (cf. tableau 24) révèle que le « commerce, réparation d'automobiles et motocycles » détient la plus grande part, soit 18,7%. Les sections « industrie manufacturière » et « construction » arrivent aux 2^{ème} et 3^{ème} rangs, avec des proportions respectives de 17,2% et 10%.

Tableau 24 - Ventilation de la masse salariale par section d'activités en %

Section d'activités	Répartition de la masse salariale			
	2017	2018	2019	2020
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,5	18,4	18,2	18,7
Industrie manufacturière	18,2	17,9	17,6	17,2
Autres	13,4	13,6	14	14,5
Construction	10,8	10,5	10,4	10
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,2	8,6	8,9	9,2
Activités de services administratifs et de soutien	8,4	8,6	8,8	9,1
Activités financières et d'assurance	8,4	8,3	8,1	8,6
Agriculture, sylviculture et pêche	4,9	5	5	5,3
Transports et entreposage	5,2	5,1	5,1	4,9
Hébergement et restauration	4	4	4	2,7
Total	100	100	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

5.2. Contribution à l'emploi par les Entreprises Personnes Morales créées en 2018 et 2019

Cette sous-section présente une analyse des emplois des entreprises PM créées en 2018 et 2019 au plan régional et sectoriel et par classe de CA.

L'année 2019 a vu la création de 71.278 emplois, contre 50.673 une année auparavant, par les entreprises ayant démarré leurs activités au cours de cette année. Les entreprises de la région de Casablanca-Settat y ont contribué pour près de 38,2%, suivies de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec 15,8% et Tanger-Tétouan-Al Hoceima avec 10,4% (cf. graphique 13).

Graphique 13 - Ventilation régionale des emplois par les nouvelles entreprises en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Encadré 5. L'emploi ANAPEC

L'Etat marocain met à la disposition des entreprises qui veulent recruter des jeunes diplômés des contrats d'insertion. Ces contrats, appelés IDMAJ, permettent à l'entreprise de recruter des jeunes diplômés avec des charges salariales réduites le temps de les former.

Les contrats d'insertion sont disponibles en 3 modèles et donnent lieu à des exonérations de charges modulées en fonction du niveau du salaire mensuel, du diplôme de la personne recrutée et de sa durée d'inscription chez l'ANAPEC. Il existe différents modèles de contrat ANAPEC pouvant être présentés comme suit :

Modèle de contrat	Population éligible	Durée	Indemnité de stage	Exonérations		Conditions
				CNSS/TFP	IR	
Modèle 1	Diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle, Bacheliers	24 mois	entre 1.600 et 2.409,64 DH	OUI	OUI	Inscrits à l'ANAPEC
Modèle 2	Diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle, Bacheliers	24 mois	entre 1.600 et 6.000 DH	OUI	OUI	Inscrits à l'ANAPEC depuis + de 6 mois
Modèle 3	Diplômés de l'enseignement et de la formation professionnelle, Bacheliers	24 mois	entre 2.409,64 et 6.000 DH	OUI	NON	Inscrits à l'ANAPEC

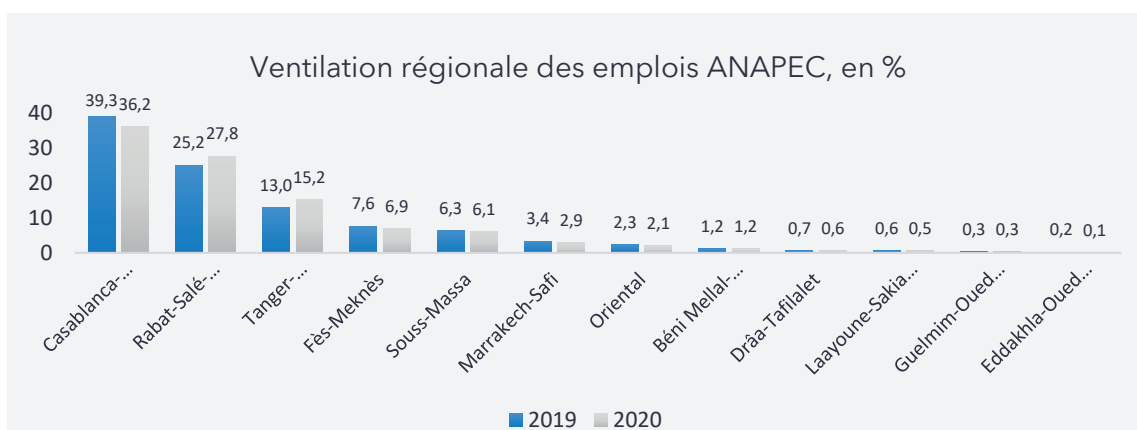
Pour soutenir l'emploi des jeunes diplômés, la loi de finances 2017 prévoit l'exonération fiscale de l'indemnité de stage de manière permanente. Cette exonération concerne les lauréats de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle recrutés par les entreprises privées. Cette incitation fiscale est accordée aux stagiaires pour une période de 24 mois, renouvelable pour une durée de 12 mois lorsqu'ils sont recrutés définitivement, à condition que l'indemnité de stage ne dépasse pas 6000 dirhams par mois. En outre, les stagiaires ne sont plus obligés d'être inscrits à l'Anapec depuis 6 mois pour bénéficier de l'exonération. Toutefois, le stagiaire ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette disposition, en cas de changement d'emploi.

Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit plusieurs exonérations, parmi lesquelles figure celle liée aux contrats de recherche. Cette mesure offerte aux entreprises pour renforcer leur capital humain est l'exonération des rémunérations versées à leurs salariés doctorants. L'exonération fiscale est limitée à une période de 24 mois à partir de la date de la signature du contrat de recherche et conditionnée par le plafonnement de la rémunération brute à 6000 dirhams par mois. Les rémunérations et indemnités doivent être versées dans le cadre d'un contrat de recherche et les doctorants ne peuvent bénéficier de ce dispositif qu'une seule fois.

L'Observatoire a réalisé une analyse sur les employés ANAPEC occupés par les entreprises EPMA et EPPA déclarantes auprès de la CNSS, au cours de la période 2019-2020, notamment leur répartition par région, catégorie d'entreprises, classe d'effectif et section d'activités. Cette analyse concerne 117.302 employés déclarés en 2020 contre 118.738 en 2019, soit près de 3,6 de l'effectif global des emplois.

La région Casablanca-Settat concentre 36,2% des emplois ANAPEC

L'analyse de la ventilation géographique des emplois ANAPEC fait ressortir que la région Casablanca-Settat a concentré 36,2% des effectifs déclarés en 2020, en baisse de 3,1 points par rapport à 2019, suivie de la région Rabat-Salé-Kénitra (27,8%) et Tanger-Tétouan-Al Hoceima (15,2%) en hausse de 2,6 et 2,2 points respectivement.



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

La majorité des emplois ANAPEC sont concentrés au niveau des entreprises employant plus de 500 personnes

En 2020, 60,3% des emplois ANAPEC sont concentrés au niveau des entreprises employant plus de 500 personnes, en hausse de 3,2 points par rapport à 2019. Les entreprises employant un effectif compris entre 101 et 500 personnes viennent en deuxième rang avec 16,3% d'emplois ANAPEC, suivies des entreprises employant entre 11 et 50 personnes avec 10,7%, en baisse respectivement de 1,7 et 1,2 point par rapport à 2019.

Ventilation des emplois ANAPEC par classe d'effectif en %

Classes d'effectif	Emplois ANAPEC	
	2019	2020
[0,10]	7,0	7,5
[11 , 50]	11,9	10,7
[51, 100]	6,0	5,2
[101, 500]	18,0	16,3
+ 500	57,1	60,3
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Le commerce et l'Industrie manufacturière occupent plus de la moitié des emplois ANAPEC déclarés en 2020

En 2020, la répartition sectorielle des emplois ANAPEC déclarés révèle que le « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » se place en tête des employeurs, avec 30,5% de l'effectif total, suivi de l' « industrie manufacturière » (28,6%), des « activités de services administratifs et de soutien » (8,3%) et de l' « enseignement » (7,7%).

Ventilation des emplois ANAPEC par section d'activités en %

Section d'activités

Répartition des emplois ANAPEC

	2019	2020
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	31,2	30,5
Industrie manufacturière	23,2	28,6
Activités de services administratifs et de soutien	9,7	8,3
Enseignement	7,9	7,7
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	6,4	5,1
Activités financières et d'assurance	3,9	3,4
Santé humaine et action sociale	3,0	3,1
Construction	3,2	3,1
Autres activités de services	2,8	2,6
Autres	8,7	7,7
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

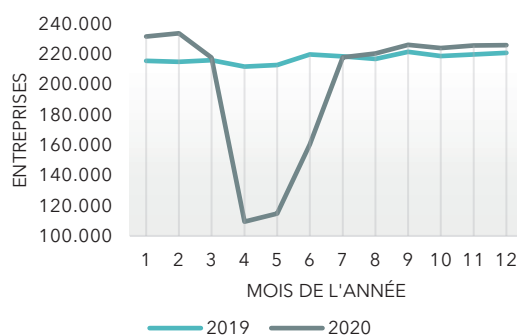
5.3. Impact de la Covid-19 sur les entreprises et les emplois déclarés auprès de la CNSS

Cette section présente une analyse de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les actes d'affiliation à la CNSS et les emplois déclarés en 2020, et ce selon 3 axes : géographique, classe d'effectifs et section d'activités.

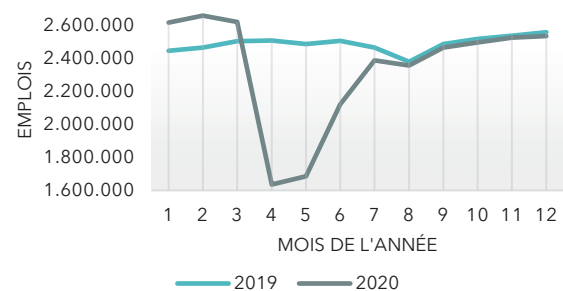
Baisse du nombre des entreprises affiliées et des déclarations des emplois à la CNSS

Les données de la CNSS montrent un recul important du nombre d'affiliés auprès de la CNSS, qui a atteint un creux à fin avril 2020, avec une baisse de 48,3% en glissement annuel (cf. graphique 14). Il en est de même pour ce qui est des emplois déclarés auprès de cet organisme qui ont enregistré une baisse de 35,4%, soit 899 844 salariés, et ce en raison des arrêts temporaires ou définitifs des activités de plusieurs entreprises dûs à la crise pandémique (cf. graphique 15). Ces régressions recouvrent des niveaux différenciés au plan régional, sectoriel et par classe d'effectifs.

Graphique 14 - Evolution mensuelle des entreprises déclarantes auprès de la CNSS



Graphique 15 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Encadré 6. Situation de l'emploi en 2020

Selon le HCP, entre le deuxième trimestre de 2019 et la même période de 2020, l'économie marocaine a perdu 589.000 postes d'emploi, résultant d'une perte de 520.000 postes en milieu rural et de 69.000 en milieu urbain, contre une création annuelle moyenne de 64.000 postes au cours des trois années précédentes.

Selon les données obtenues par la CNSS, les entreprises du secteur privé, tous secteurs confondus, auraient connu une diminution importante de leurs effectifs déclarés, au deuxième trimestre 2020 en glissement annuel.

Par secteur d'activité, les entreprises des secteurs de l'« hébergement & restauration », de l'« industrie manufacturière », de la « construction » et du « commerce, réparation d'automobiles et motocycles » ont enregistré les baisses les plus importantes, en raison des arrêts temporaires ou définitifs, de 67,6%, 15,5%, 18,9% et 11,9%, respectivement.

Variation des effectifs déclarés, entre le 2^{ème} trimestre de 2019 et celui de 2020, par secteur³⁰

Section d'activités	Var. 2 ^{ème} Trim. (2019/2020)	Réduction d'effectifs
Hébergement et restauration	-67,6%	86.094
Industrie manufacturière	-15,5%	72.521
Construction	-18,9%	63.809
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-11,9%	50.442
Activités de services administratifs et de soutien	-8,5%	26.594
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	-16,9%	24.761
Transports & entreposage	-19,5%	19.634
Enseignement	-18,4%	18.516
Agriculture, sylviculture et pêche	-6,8%	15.991
Autres activités de services	-20,2%	10.488
Information & communication	-11,5%	5.310
Arts, spectacles & activités récréatives	-51,7%	5.199
Santé humaine & action sociale	-7,9%	4.146
Activités immobilières	-28,8%	2.936
Industries extractives	-12,5%	2.150
Activités financières et d'assurance	-1,9%	1.300
Total	-16,1%	409.891

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Pour ce qui est des actes d'affiliation à la CNSS, les baisses les plus importantes ont été enregistrées au plan :

- régional, au niveau de la région de Drâa-Tafilalet (56%), suivie de Marrakech-Safi (53%), de Rabat-Salé-Kénitra (49%) et de Casablanca-Settat (47%) (cf. Graphique 16).

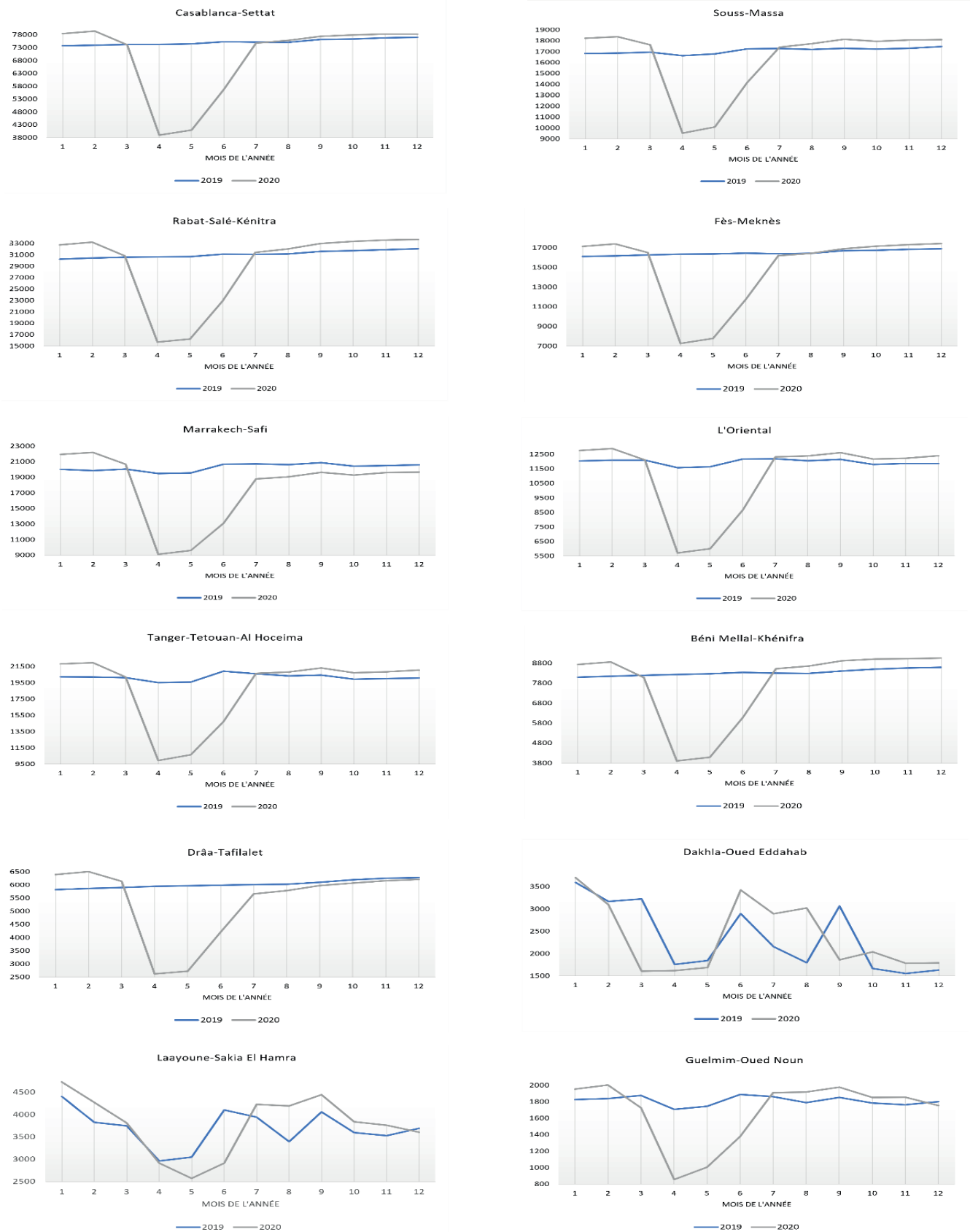
³⁰ Les variations du 2^{ème} trimestre 2020 par rapport à la même période de 2019, calculées à l'aide des données fournies par la CNSS, ont servi à effectuer les estimations sur la population active occupée relevant uniquement des salariés du secteur privé formel, au sens du HCP.

- des classes d'effectifs, par les entreprises dont l'effectif est compris entre 0 et 10 employés avec 53,5%, les entreprises disposant de plus de 500 employés ayant connu une baisse de 8,2% (cf. graphique 18).
- sectoriel, par l'« hébergement & restauration », les « activités de services administratifs & de soutien » et la « construction », soit respectivement 87,2%, 61,9% et 56,6% (cf. graphique 20).

S'agissant des emplois déclarés, les baisses les plus importantes ont été enregistrées au plan :

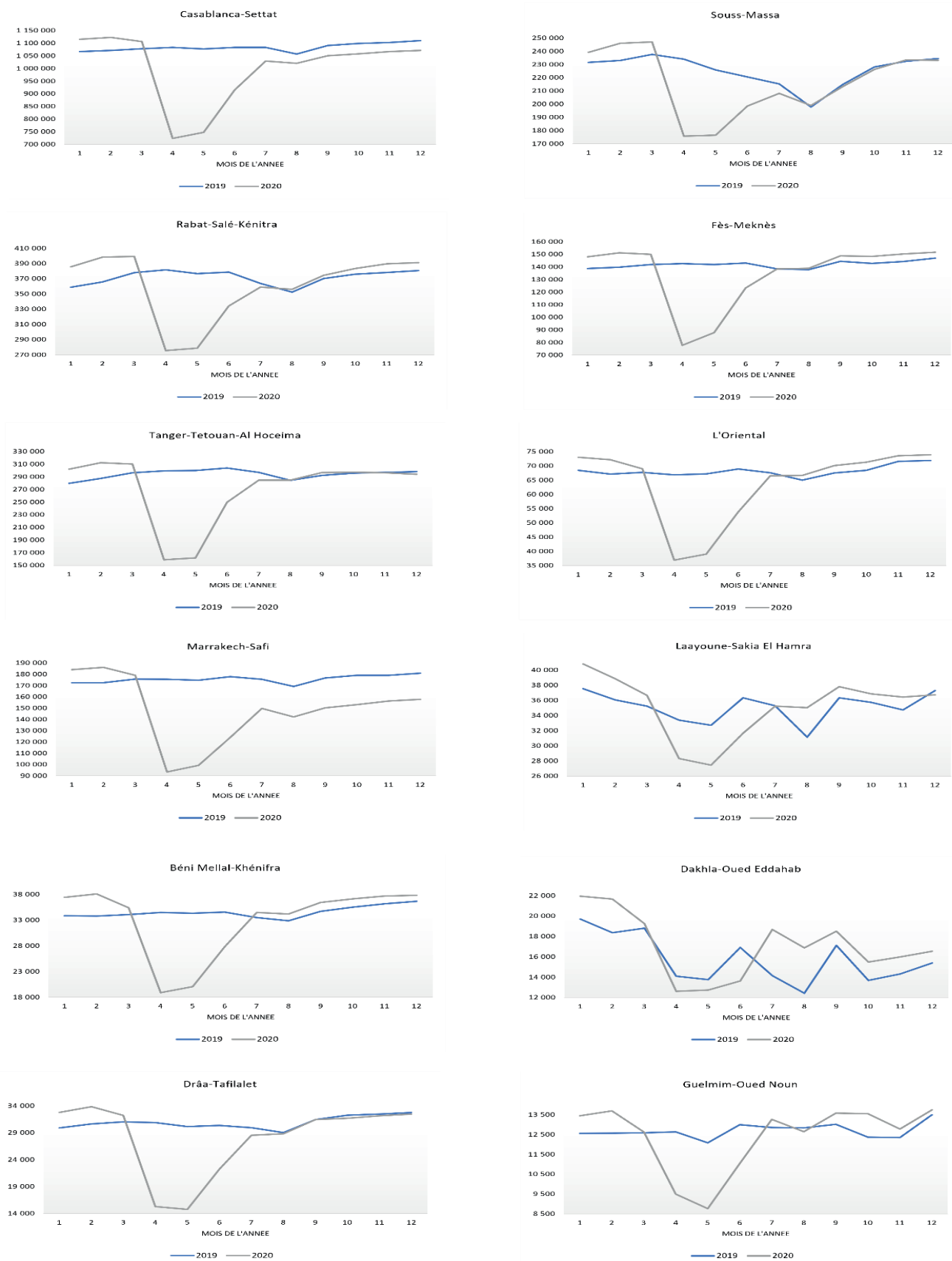
- régional, au niveau de la région de Drâa-Tafilalet (51%), suivie de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma (47%), de Casablanca-Settat (33,2%) et de Rabat-Salé-Kénitra (27,8%) (cf. Graphique 17).
- des classes d'effectifs, par les entreprises dont l'effectif est compris entre 0 et 10 employés avec 57,4%, les entreprises disposant de plus de 500 employés ayant connu une baisse de 23,6% (cf. graphique 19).
- sectoriel, par l'« hébergement & restauration », l'« industrie manufacturière » et la « construction », soit respectivement 77%, 51% et 50,5% (cf. graphique 21).

Graphique 16 - Evolution mensuelle du nombre des entreprises déclarantes auprès de la CNSS par région



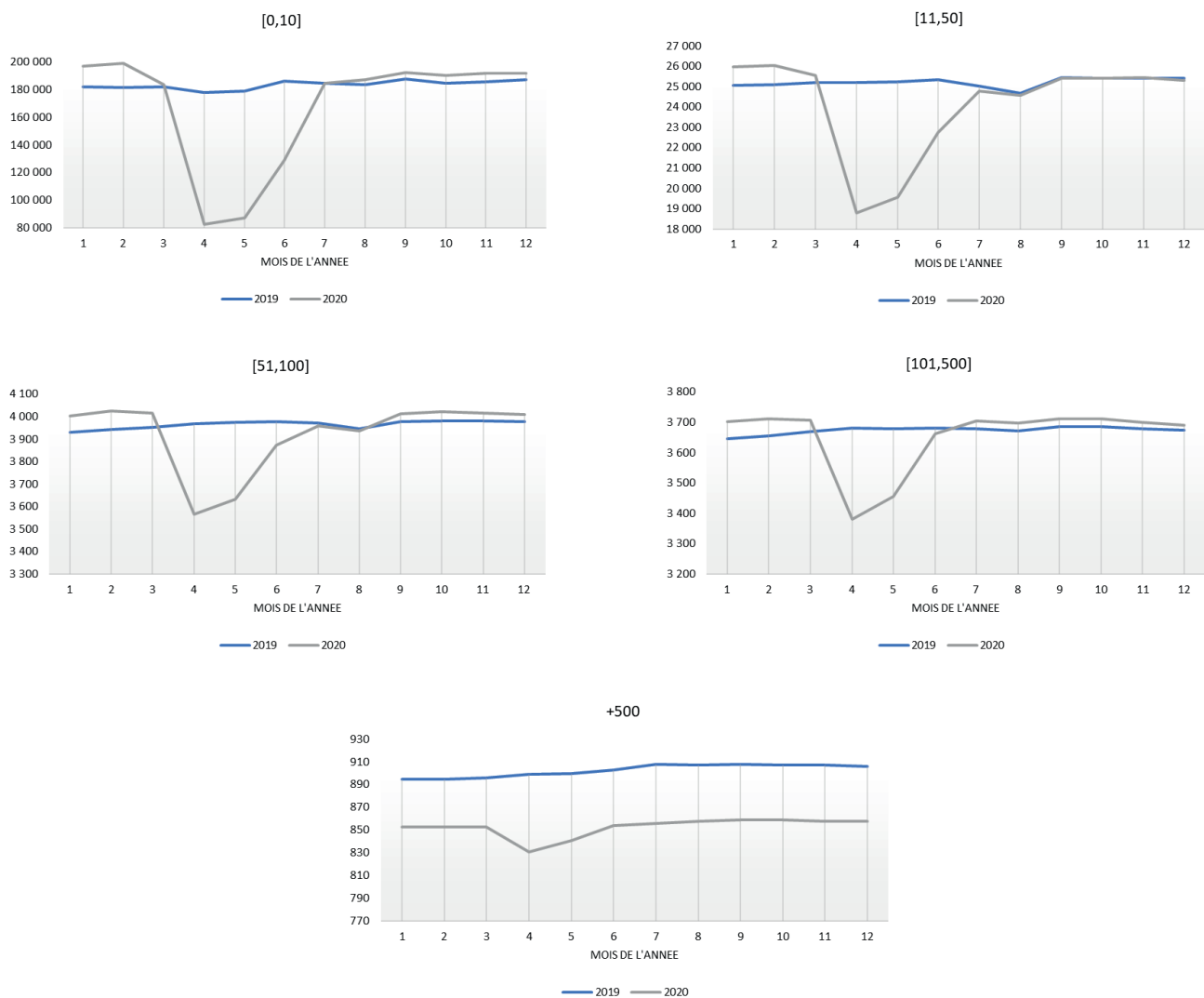
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Graphique 17 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS par région



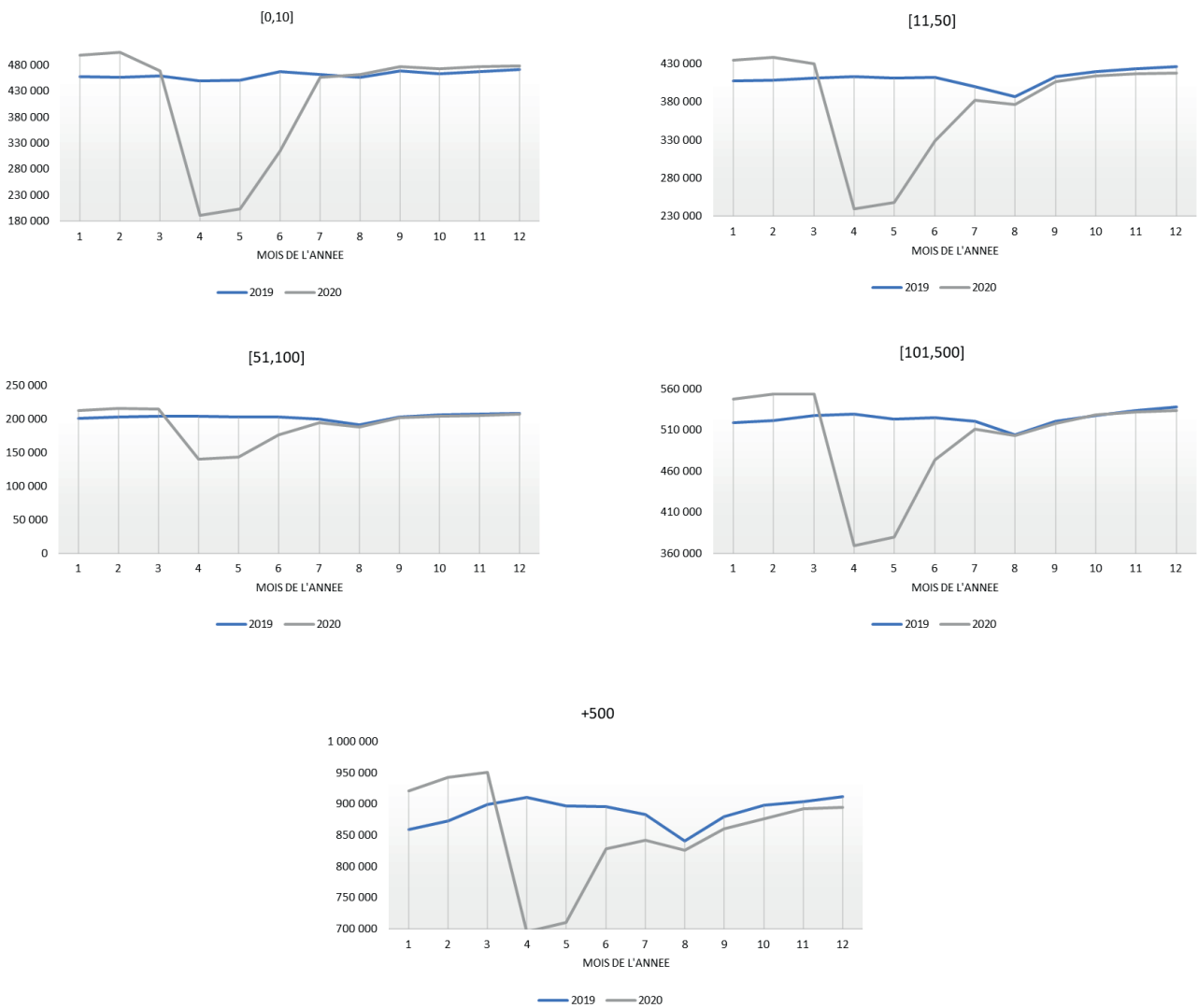
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Graphique 18 - Evolution mensuelle du nombre d'entreprises déclarantes auprès de la CNSS par classe d'effectifs



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Graphique 19 - Evolution des emplois déclarés auprès de la CNSS par classe d'effectifs



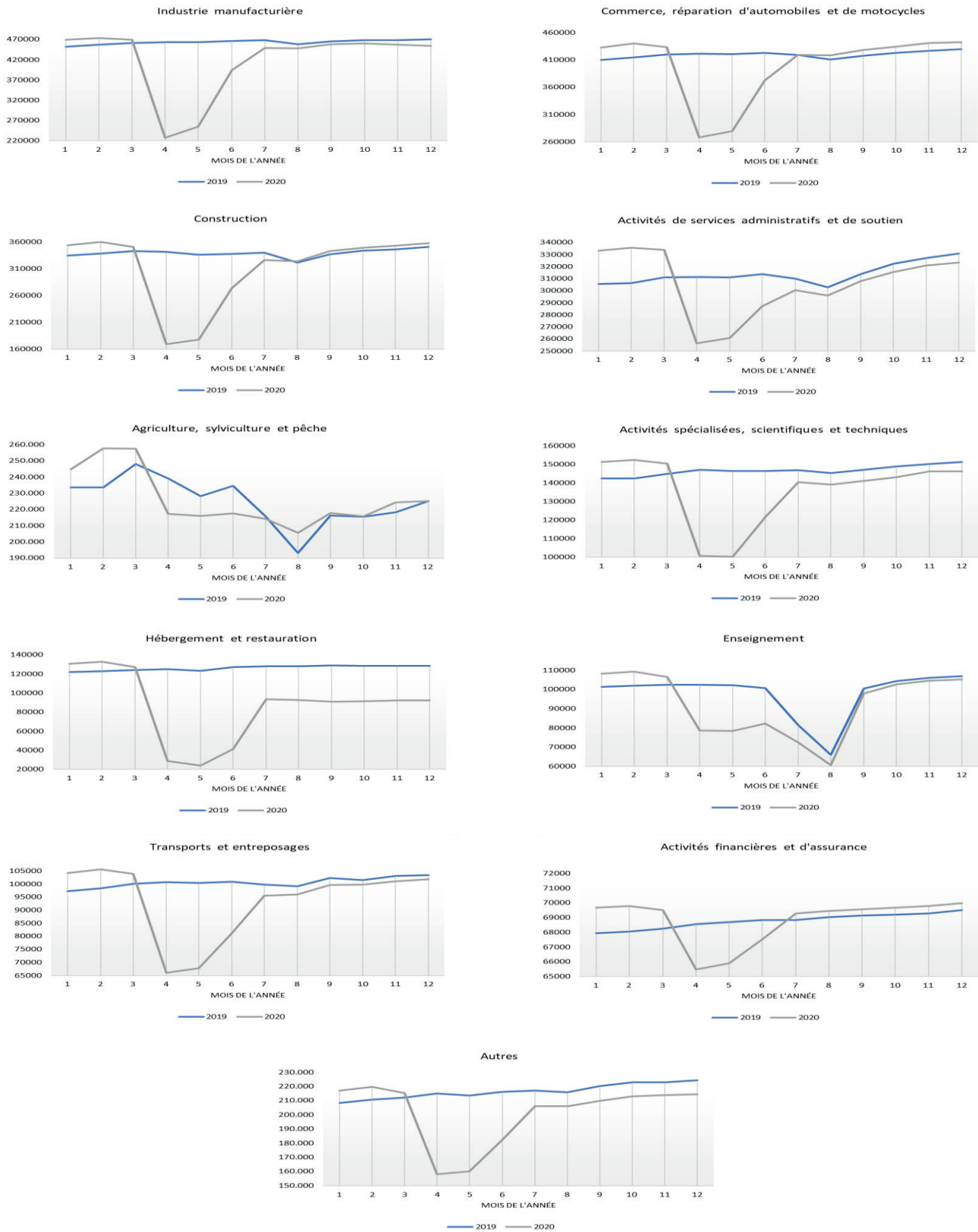
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Graphique 20 - Evolution mensuelle du nombre d'entreprises déclarantes auprès de la CNSS par section d'activités



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Graphique 21 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS par section d'activités



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Encadré 7. Profil des entreprises ayant cessé d'être affiliées à la CNSS après le déclenchement de la crise pandémique

Les entreprises ayant cessé d'être déclarées à la CNSS, depuis le début de la pandémie, totalisent 15.266 à fin 2020, employant 48.614 salariés. 29,5% de ces entreprises relèvent de la région Casablanca-Settat, 19,3% de la région Marrakech-Safi et 11,8% de la région Rabat-Salé-Kénitra.

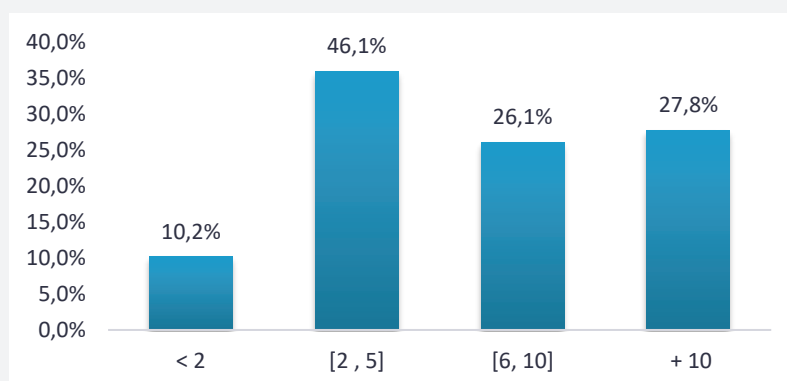
Ventilation régionale des entreprises ayant cessé d'être déclarées à la CNSS en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Les entreprises les plus concernées par la cessation d'affiliation à la CNSS sont celles disposant de 2 à 5 ans d'ancienneté avec une proportion de 46,1%, suivies des entreprises dont l'ancienneté est supérieure à 10 ans et celles avec une ancienneté comprise entre 6 et 10 ans, avec des parts respectives de 27,8% et 26,1%.

Ventilation par classe d'âge des entreprises ayant cessé d'être déclarées à la CNSS en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Au plan sectoriel, les sections les plus touchées sont l'« hébergement & restauration » avec une part de 18,4%, suivie du « commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (16,5%) de la « construction » (13,8%) et des « activités de services administratifs et de soutien (10,6%.

Ventilation sectorielle des entreprises ayant cessé d'être déclarées à la CNSS

Secteur d'activités	Part en % des entreprises
Hebergement & restauration	18,42
Commerce ; réparation d'automobiles & de motocycles	16,49
Construction	13,83
Activités de services administratifs et de soutien	10,58
Agriculture, sylviculture & pêche	9,10
Transports & entreposage	8,84
Activités spécialisées, scientifiques & techniques	6,66
Industrie manufacturière	4,11
Autres activités de services	2,29
Santé humaine & action sociale	2,00
Enseignement	1,83
Information & communication	1,72
Activités immobilières	1,40
Arts, spectacles & activités récréatives	1,35
Activités financières & d'assurance	0,77
Autres	0,60
Total	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

La reprise des activités a été inégale tant au plan régional que sectoriel

Le déconfinement décidé par les autorités marocaines, au cours du mois de juin, a eu un impact immédiat à la fois sur le nombre d'entreprises affiliées et sur les déclarations des emplois.

En effet, le nombre des actes d'affiliations s'est redressé pour atteindre, en juillet 2020, un niveau quasi-similaire à celui du même mois de 2019, pour l'ensemble des entreprises, à l'exception de celles opérant dans :

- Les régions de Drâa-Tafilalet et Marrakech-Safi qui ont terminé l'année avec des baisses, respectivement, de 1,1% et 4,6% (cf. Graphique 16) ;
- Les secteurs de l'« hébergement & restauration » et des « activités de services administratifs et de soutien » qui ont terminé l'année avec des baisses, respectivement, de 13,2% et 5,2% (cf. graphique 20).

S'agissant du nombre des emplois déclarés, il s'est rétabli également, en août 2020, à un niveau quasi-similaire à celui du même mois une année auparavant, à l'exception des emplois :

- dans les régions de Casablanca-Settat et de Marrakech-Safi qui ont terminé l'année avec des baisses de 3,5% et de 13%, respectivement (cf. graphique 17) ;
- des secteurs de l'« hébergement & restauration », des « activités de services administratifs et de soutien » et de l'« industrie manufacturière » qui ont terminé l'année avec des baisses respectives de 28,3%, 2,3% et 3,4% (cf. graphique 21).

6. SITUATION FINANCIÈRE DES ENTREPRISES PERSONNES MORALES ACTIVES

6. Situation financière des Entreprises Personnes Morales Actives

Cette section présente l'analyse de la structure du passif d'une population d'entreprises communes aux exercices 2018 et 2019 et dont le nombre est de 60.812.³¹

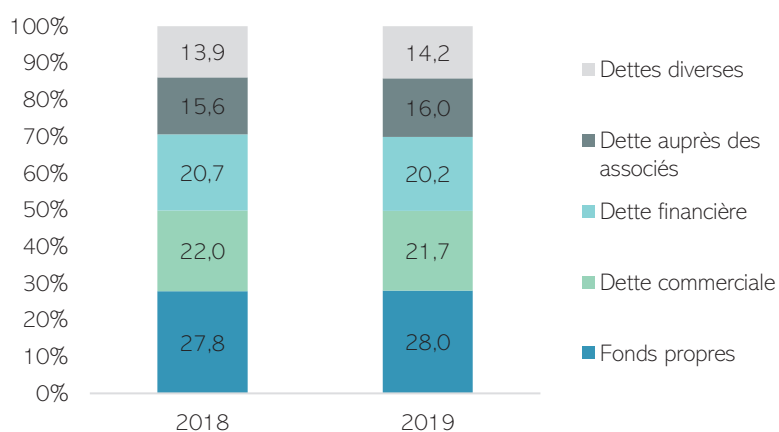
La structure du passif des entreprises comprend :

- les fonds propres constitués des capitaux propres et assimilés ;
- la dette financière incluant la dette bancaire et la dette obligataire ;
- la dette commerciale appréhendée à travers les dettes fournisseurs ;
- la dette auprès des associés ;
- les dettes diverses comprenant notamment les dettes envers l'Etat et les organismes sociaux.

L'analyse du passif de ces entreprises montre que, globalement, les fonds propres constituent, à fin 2019, leur première source de financement avec une part de 28%, suivie de la dette commerciale avec une proportion atteignant 21,7%, des niveaux quasi-identiques à ceux de 2018.

La dette financière, quant à elle, se place au troisième rang avec une part de 20,2%, en baisse de 0,5 point. Le recours à la dette auprès des associés, contractée sous forme de comptes courants non bloqués, vient au quatrième rang des différents instruments de financement des entreprises avec une proportion de 16%, en hausse de 0,4 point (cf. graphique 22).

Graphique 22 - Structure du passif des EPMA en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS.

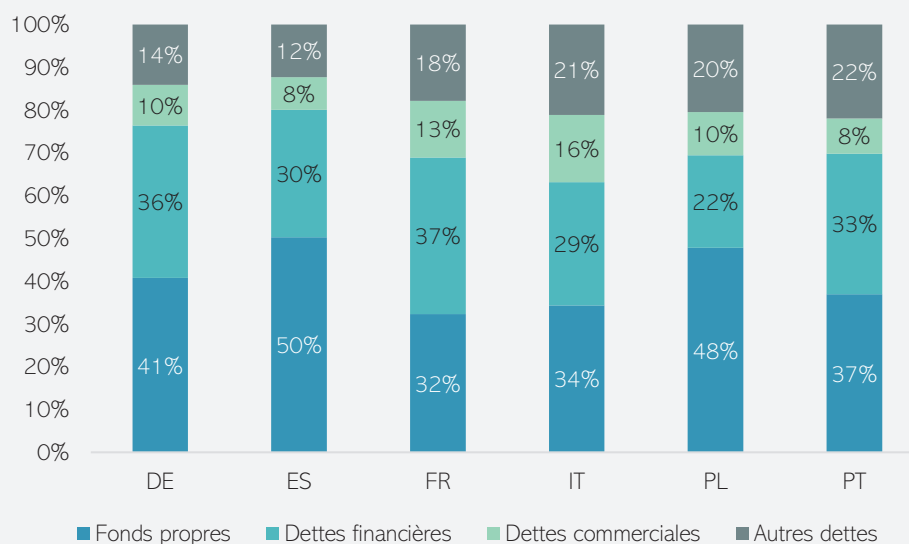
³¹ Population cylindrée d'entreprises non financières communes aux années 2018 et 2019.

Encadré 8. Benchmark sur la structure des financements des entreprises

Dans l'objectif de comparer la structure des financements des entreprises au Maroc à celle d'autres pays, un benchmark a été effectué avec un certain nombre de pays européens dont les données sont disponibles au niveau de la base BACH³² pour l'année 2019.

Les fonds propres constituent la principale source de financement des entreprises de l'ensemble des pays du benchmark. Leur part dans le total de leurs ressources, varie de 32% en France à 50% en Espagne. La dette financière représente la deuxième source de financement avec une part de 37% pour la France, 30% pour l'Espagne et 33% pour le Portugal; la Pologne avec 22% enregistre la part la plus faible. Quant à la dette commerciale, sa part varie de 8% en Espagne à 16% en Italie.

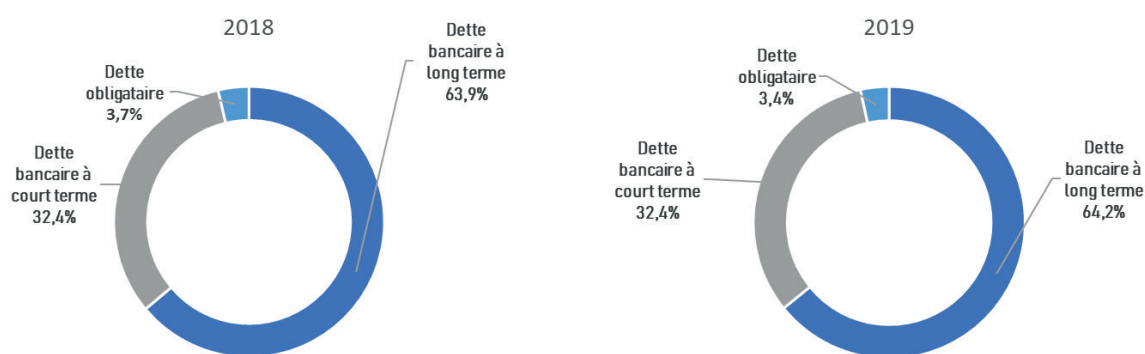
Structure des financements des entreprises de quelques pays européens (2019), en %



La dette financière est constituée à hauteur de 96,6% par le crédit bancaire, proportion quasi-similaire à celle de 2018, le reliquat étant sous forme d'emprunt obligataire (cf. graphique 23). Ceci révèle un recours très modeste des entreprises au marché de la dette privée qui reste au demeurant largement dominé par les émissions des établissements à caractère financier et de quelques grandes entreprises.

³² BACH (Bank for Accounts of Companies Harmonized) : Base de données européenne contenant des informations agrégées sur les entreprises non financières.

Graphique 23 - Décomposition de la dette financière en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS.

L'analyse de la structure de financement par catégorie d'entreprises, à fin 2019, met en exergue des situations très différenciées à l'instar de 2018 (cf. tableau 25). Ainsi, pour ce qui est des microentreprises, la dette auprès des associés, avec une part de 47,4% dans le total de leur passif, continue à constituer la première composante de leurs ressources. La part de leurs fonds propres est de moins de 20% et celle de leur dette financière est limitée à environ 12%.

A l'opposé, les grandes entreprises disposent de fonds propres et de dettes financières relativement importants, avec des proportions respectives de près de 32% et de 26%, suivis de la dette commerciale qui se chiffre à 23,5%, alors que la dette auprès des associés est limitée à 5,2%. Les TPE ont vu, quant à elles, leur part de fonds propres augmenter en s'établissant à 20,6%, soit une hausse de 4,1 points. En revanche, la part de la dette auprès des associés a baissé de 38,9% à 37,4% en 2019.

S'agissant des PE et ME, les fonds propres se placent en tête des sources de financement, avec des parts respectives de 30,5% et 28,2% dans le total de leur passif, soit des hausses respectives de 1,9 et 1,2 point. La dette commerciale, quant à elle, se positionne au deuxième rang avec des parts de 23,6% et 23%, respectivement.

Tableau 25 - Structure de financement des EPMA par catégorie d'entreprises en %

Sources de financement	Micro [0,3]		TPE [3, 10]		PE [10, 50]		ME [50, 175]		GE > 175	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Fonds propres	17,6	16,1	16,5	20,6	28,6	30,5	27,0	28,2	31,7	31,8
Dette financière	12,2	12,1	8,1	7,1	13,0	12,6	18,8	17,9	26,3	26,2
Dette commerciale	10,4	11,4	22,9	22,0	23,4	23,6	24,0	23,0	23,8	23,5
Dette auprès des associés	47,1	47,4	38,9	37,4	20,5	18,8	10,9	10,1	5,1	5,2
Dettes diverses	12,7	13,0	13,7	12,8	14,6	14,5	19,3	20,8	13,1	13,4

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS.

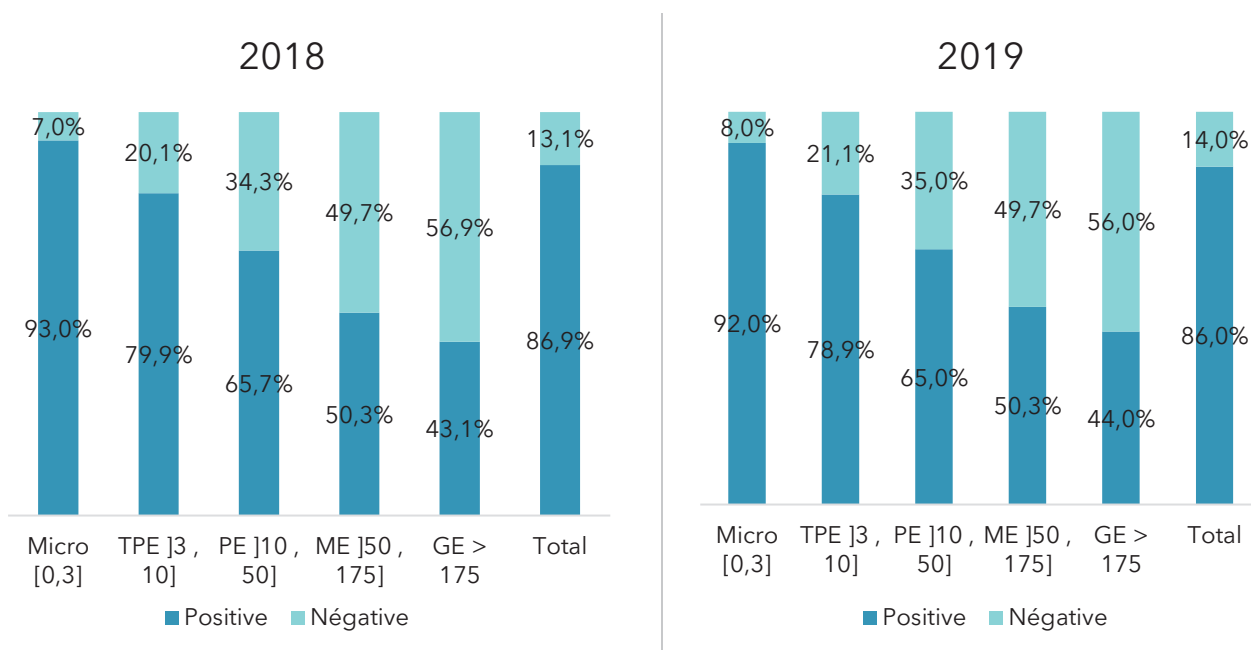
Les TPME disposent globalement d'une trésorerie nette positive qui reflèterait davantage un manque de dynamisme de l'activité d'une partie ces entreprises

La trésorerie nette d'une entreprise est calculée par différence entre son fonds de roulement et son besoin en fonds de roulement, ou entre sa trésorerie à l'actif et sa trésorerie au passif. Une trésorerie positive reflète la capacité de l'entreprise à couvrir ses engagements de court terme par ses actifs les plus liquides. A l'inverse, une trésorerie négative reflète un besoin de liquidité, induisant un recours à de nouvelles ressources telles que les emprunts.

L'analyse de la trésorerie nette par catégorie d'entreprises fait ressortir que 86,7% des TPME disposent, en 2019, globalement d'une trésorerie excédentaire, sans changement notable par rapport à 2018 (cf. graphique 24). Toutefois, cette proportion reflète des situations disparates. Ainsi, 92% des microentreprises, 78,9% des TPE, 65% des PE et 50,3% des ME disposent d'une trésorerie positive en 2019. Loin de constituer des indicateurs positifs, ces ratios confirmeraient de manière générale la faiblesse du niveau des investissements et le manque de dynamisme de l'activité de ces catégories d'entreprises.

En revanche, 56% des GE affichent une trésorerie négative qui reflèteraient une taille des actifs immobilisés et d'exploitation relativement plus importante, générant des BFR couverts par le recours notamment à l'emprunt bancaire et la dette commerciale.

Graphique 24 - Répartition des EPMA selon la position de leur trésorerie nette et par catégorie d'entreprises



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS.

Plusieurs entreprises ont vu leur situation de trésorerie se dégrader en 2020 du fait de l'impact de la crise pandémique (cf. encadré 9).

Les marges de liquidité des TPME sont globalement limitées

L'examen de la liquidité générale de la population des entreprises étudiées à fin 2019, déterminée à travers le rapport entre l'actif circulant et le passif circulant, fait ressortir des ratios moyens variant entre 0,96 pour les micro-entreprises et 1,36 pour les GE, des niveaux quasi-identiques à ceux de 2018.

Ainsi, une large partie des TPME sont entrées dans la crise pandémique avec des marges de liquidité limitées et auraient vu leur situation de trésorerie se dégrader en 2020 du fait des impacts de cette crise (cf. encadré 9).

Tableau 26 - Ratio de liquidité générale par catégorie d'entreprises

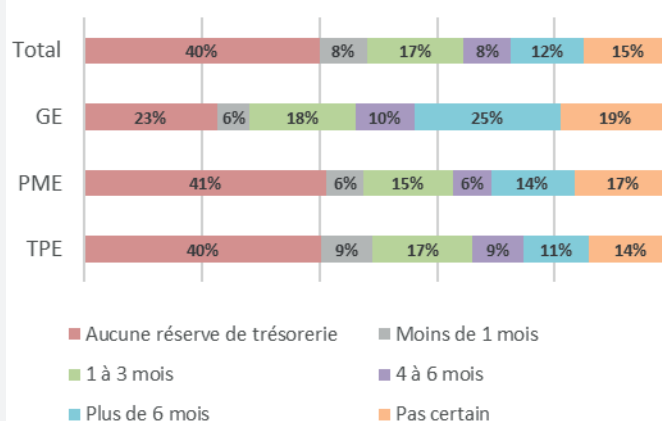
Catégorie d'entreprises	Ratio de liquidité générale	
	2018	2019
TPME	1,08	1,15
Micro [0,3]	0,94	0,96
TPE]3 , 10]	0,88	1,15
PE]10 , 50]	1,23	1,24
ME]50 , 175]	1,33	1,38
GE > 175	1,40	1,36

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC, la CNSS.

Encadré 9. Impact de la Covid-19 sur la trésorerie des entreprises

Selon la note du HCP sur les « effets du Covid-19 sur l'activité des entreprises », une enquête réalisée, en janvier 2021, auprès d'un échantillon de 3600 entreprises organisées représentant l'ensemble des unités opérant dans les secteurs de l'industrie manufacturière, de la construction, de l'énergie, des mines, de la pêche, du commerce et des services marchands non financiers, montre que 40% des entreprises qui ont participé à l'enquête ne disposent d'aucune réserve de trésorerie et que 8% d'entre elles ont une réserve permettant de tenir moins d'un mois. De plus, 25% des grandes entreprises disposent de réserves qui peuvent tenir plus de 6 mois, cette proportion est de 14% chez les PME et 11% pour les TPE.

Réserve de trésorerie, par catégorie (% entreprises)



Selon la même source, les résultats de l'enquête révèlent que 44% des entreprises âgées de moins de 10 ans n'ont aucune réserve de trésorerie. Cette proportion est de 38% chez les PME et 36% pour les grandes entreprises de la même tranche d'âge.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête font ressortir que les effets de la crise sur la trésorerie des entreprises restent hétérogènes par secteur d'activité. Au 2^{ème} semestre 2020, 54% des chefs d'entreprises de l'« hébergement & restauration » déclarent ne pas avoir de réserve de trésorerie et 9% ont une réserve de moins d'un mois. L'impact a été également important au niveau de la « construction » avec 46% des entreprises n'ayant aucune réserve de trésorerie et 12% ne disposant que d'une réserve de moins d'un mois.

À l'inverse, d'autres secteurs montrent plus de résilience, comme l'« énergie » et l'« enseignement & la santé », dont 24% et 27% des entreprises respectivement, disposent d'une réserve de trésorerie de plus de 6 mois.

ANNEXES

1. Démographie des entreprises
2. Indicateurs économiques des entreprises
3. Emploi

1. Démographie des entreprises

Répartition sectorielle des entreprises entre EPMA & EPPA en % - 2019

Section d'activités	EPMA	EPPA
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	28,6	38,9
Construction	23,1	4,5
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,5	5,5
Industrie manufacturière	6,5	6,9
Transports et entreposage	6,6	12,7
Activités de services administratifs et de soutien	6,0	1,0
Hébergement et restauration	5,1	7,3
Activités immobilières	2,7	0,9
Activités financières et d'assurance	2,1	0,2
Enseignement	2,1	1,8
Information et communication	1,7	1,3
Agriculture, sylviculture et pêche	1,6	7,7
Santé humaine et action sociale	1,1	6,9
Autres	3,5	4,5
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

Répartition des entreprises par section d'activités et par catégorie en % - 2019

Section d'activités	TPME	GE
Primaire		
Agriculture, sylviculture et pêche	99,2	0,8
Secondaire		
Construction	99,8	0,2
Industrie manufacturière	98,7	1,3
Industries extractives	98,9	1,1
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets...	97,7	2,3
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air...	96,7	3,3
Tertiaire		
Activités de services administratifs et de soutien	99,7	0,3
Activités financières et d'assurance	99,0	1,0
Activités immobilières	99,9	0,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	99,9	0,1
Arts, spectacles et activités récréatives	99,9	0,1
Autres activités de services	99,99	0,01
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	99,7	0,3
Enseignement	99,9	0,1
Hébergement et restauration	99,9	0,1
Information et communication	99,8	0,2
Santé humaine et action sociale	99,99	0,01
Transports et entreposage	99,9	0,1
Total	98,4	1,6

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

2. Indicateurs économiques des entreprises

Répartition du CA cumulé des EPPA par catégorie et par section d'activités en % - 2019

Section d'activités	[0, 1]	[1, 3]	[3, 10]	[10, 50]
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	20,7	27,8	14,5	37,0
Construction	19,7	28,1	26,3	26,0
Santé humaine et action sociale	51,9	21,2	15,6	11,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	41,0	25,1	20,8	13,1
Industrie manufacturière	48,6	13,1	15,0	23,4
Transports et entreposage	63,2	14,2	10,4	12,3
Hébergement et restauration	52,9	21,6	12,7	12,7
Activités immobilières	17,7	24,0	30,2	28,1
Enseignement	30,8	36,5	28,8	3,8
Information et communication	31,7	41,5	24,4	2,4
Autres activités de services	76,9	5,1	10,3	7,7
Agriculture, sylviculture et pêche	33,3	28,6	28,6	9,5
Activités de services administratifs et de soutien	43,8	18,8	31,3	6,3
Autres	52,9	23,5	23,5	-
Total	28,1	26,0	16,8	29,1

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

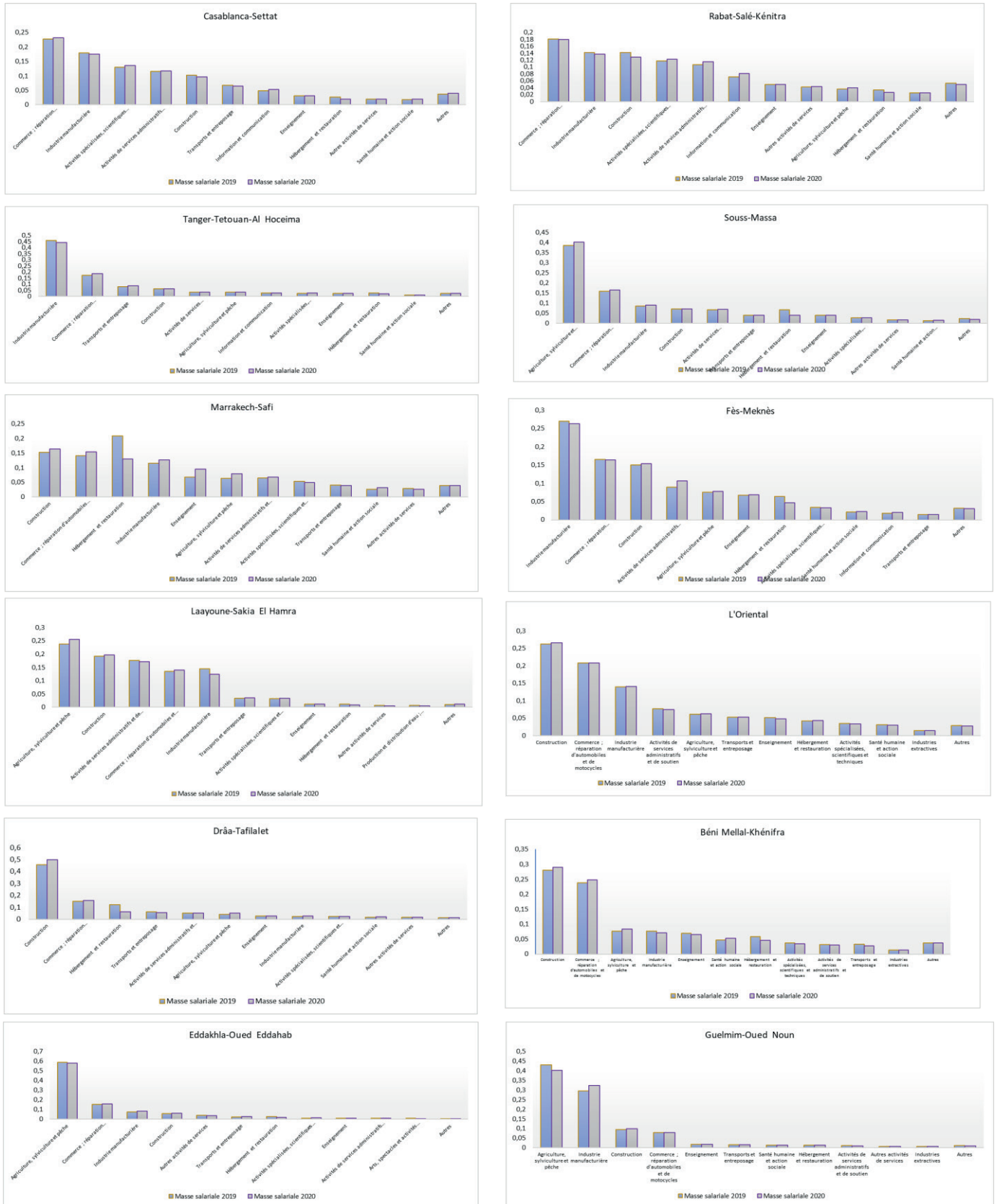
Répartition du CA cumulé des EPMA-EPPA par catégorie d'entreprises et par section d'activités - 2019

Section d'activités	CA TPME (en Md)	Part dans le global (en %)	CA GE (en Md)	Part dans le global (en %)
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	274,87	15,43	350,61	19,69
Industrie manufacturière	91,01	5,11	306,81	17,23
Construction	143,07	8,03	85,58	4,81
Information et communication	7,03	0,39	65,11	3,66
Industries extractives	4,46	0,25	61,21	3,44
Transports et entreposage	41,64	2,34	60,26	3,38
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	1,91	0,11	59,65	3,35
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	43,40	2,44	26,10	1,47
Activités de services administratifs et de soutien	26,43	1,48	17,75	1,00
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	2,53	0,14	13,26	0,74
Hébergement et restauration	18,00	1,01	13,23	0,74
Autres	46,26	2,60	20,74	1,16
Total	700,63	39,34	1 080,3	60,66

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS.

3. Emploi

Ventilation sectorielle de la masse salariale par région en %



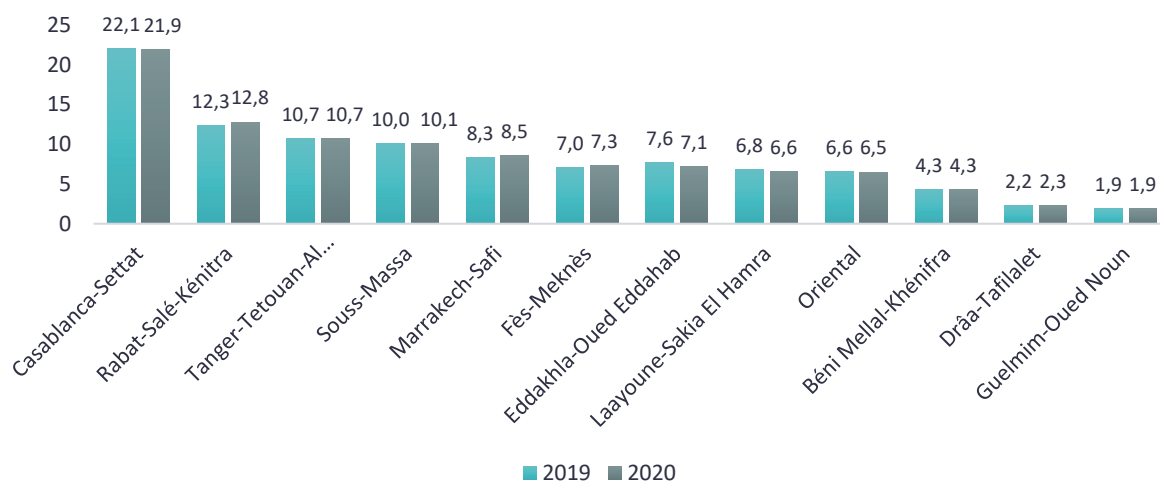
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Ventilation sectorielle des emplois par les nouvelles entreprises en %

Section d'activités	2018	2019
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13,5	21,9
Activités de services administratifs et de soutien	31,7	16,5
Construction	13	13,8
Industrie manufacturière	16,3	11,9
Transports et entreposage	3,5	10,7
Agriculture, sylviculture et pêche	0,9	7,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	8,3	4,5
Hébergement et restauration	3,4	3
Autres	3,4	2,9
Production et distribution d'eau ; assainissement.	1,8	2,6
Enseignement	2,2	2
Information et communication	2	1,6
Santé humaine et action sociale	0,9	1,3
Total	100	100

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Ventilation régionale des emplois des EPPA en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Ventilation des emplois salariés des EPPA par section d'activités en %

Section d'activités	2017	2018	2019	2020
Agriculture, sylviculture et pêche	34,6	33,8	34,4	33,4
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	18,2	18,8	18,9	19,2
Hébergement et restauration	9,9	10	9,9	10
Santé humaine et action sociale	6,8	7,6	7,8	8,1
Enseignement	7,5	7,3	7,1	6,9
Industrie manufacturière	6,3	6,1	5,9	5,6
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	5,4	5,6	5,6	5,7
Construction	5,6	5,2	4,7	4,5
Autres activités de services	1,7	1,7	1,7	1,7
Transports et entreposage	1,35	1,4	1,4	1,3
Activités de services administratifs et de soutien	1,27	1,2	0,9	1,1
Information et communication	0,6	0,5	0,5	0,5
Autres	0,9	0,9	1,3	2
Total	100	100	100	100

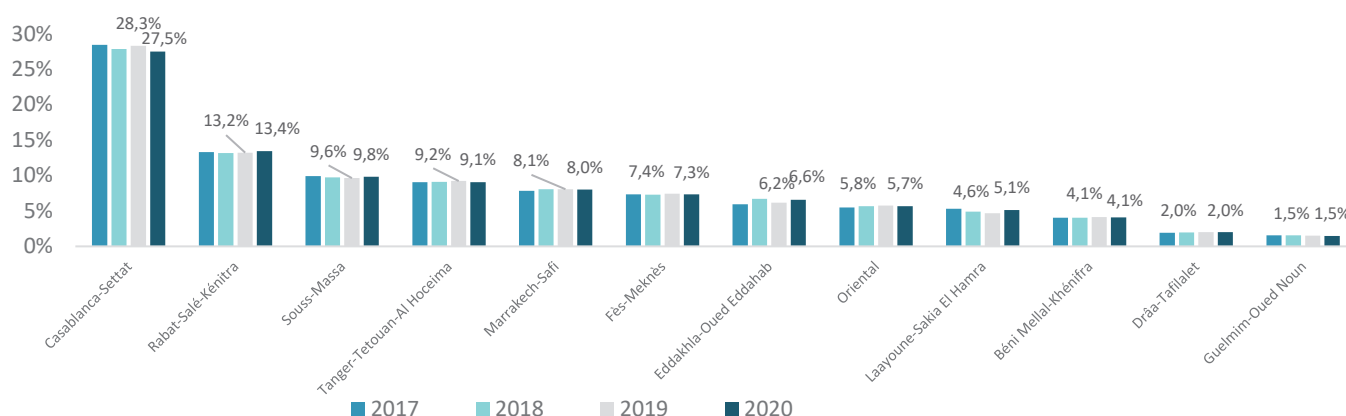
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Ventilation des emplois des EPPA par classe d'effectif en %

Classe d'effectif	Ventilation des emplois des EPPA			
	2017	2018	2019	2020
[0,10]	68,3	70,5	71,6	72,1
[11 , 50]	18,2	18,2	18,6	18,6
[51, 100]	3,3	3,3	3,5	3,3
[101, 500]	5,2	5,0	5,2	4,4
+ 500	5,0	3,0	1,1	1,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Ventilation régionale de la masse salariale des EPPA en %



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Ventilation de la masse salariale des EPPA, par section d'activités en %

Section d'activités	2017	2018	2019	2020
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22,94	23,35	23,94	25,05
Agriculture, sylviculture et pêche	24,47	23,68	22,24	24,07
Santé humaine et action sociale	8,83	9,58	10,32	11,27
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,67	9,84	10,14	9,88
Hébergement et restauration	9,47	9,46	9,57	7,57
Enseignement	7,20	7,29	7,53	7,15
Industrie manufacturière	6,49	6,19	6,06	5,52
Construction	4,84	4,67	4,35	4,09
Autres activités de services	1,79	1,81	1,85	1,52
Transports et entreposage	1,57	1,58	1,63	1,49
Activités de services administratifs et de soutien	0,90	0,80	0,70	0,93
Information et communication	0,62	0,58	0,57	0,49
Activités financières et d'assurance	0,52	0,49	0,47	0,49
Activités immobilières	0,29	0,27	0,26	0,21
Arts, spectacles et activités récréatives	0,23	0,22	0,22	0,13
Industries extractives	0,16	0,15	0,14	0,12
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion ...	0,017	0,017	0,019	0,021
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur...	0,001	0,001	0,001	0,001
Total	100	100	100	100

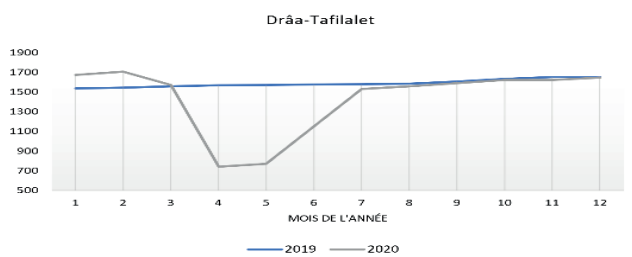
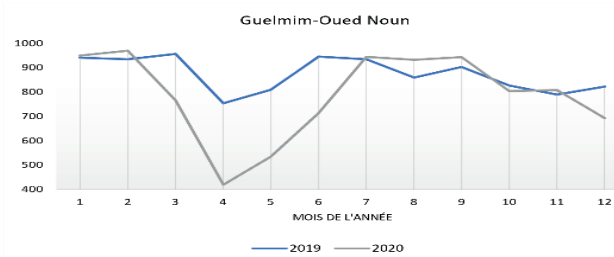
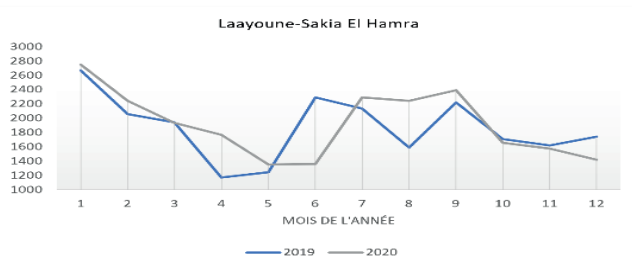
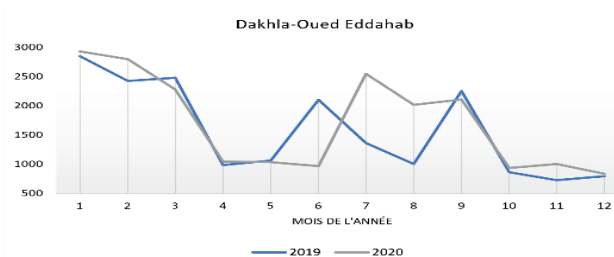
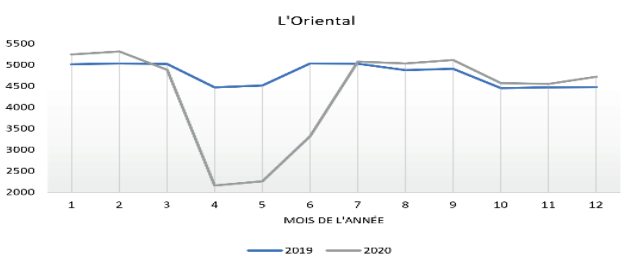
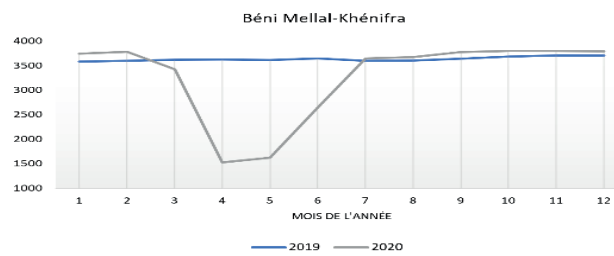
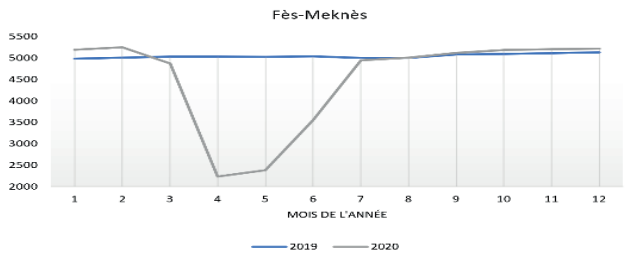
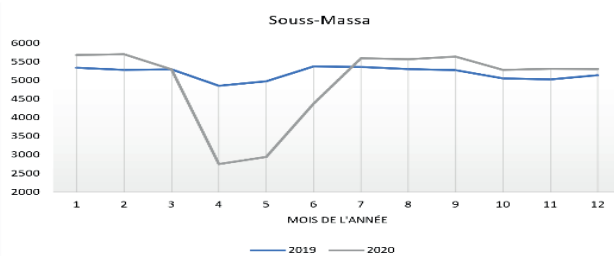
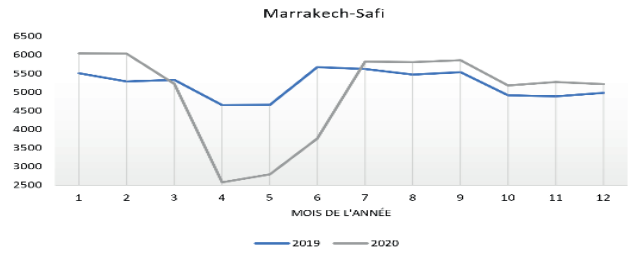
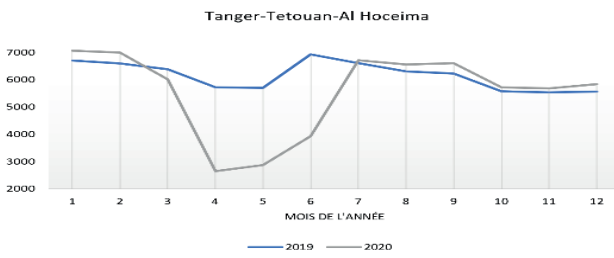
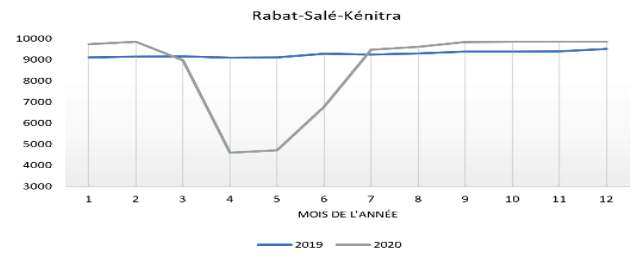
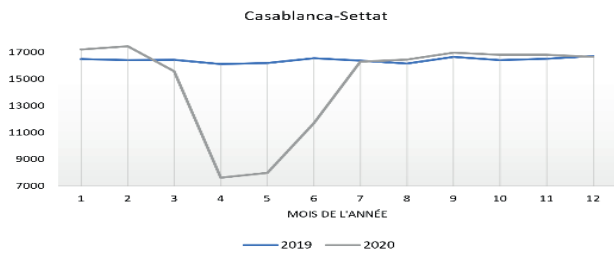
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Répartition des emplois et de la masse salariale des EPPA, par catégorie en %

Catégorie d'entreprises	Répartition des emplois		Répartition de la masse salariale	
	2019	2020	2019	2020
Micro [0,3]	78,9	79	73,7	72,4
TPE]3 , 10]	11	10,7	13,1	13,7
PE]10 , 50]	7,6	7,7	9,3	9,8
ME]50 , 175]	1,9	1,9	2,5	2,4
GE > 175	0,6	0,7	1,5	1,8
Total	100	100	100	100

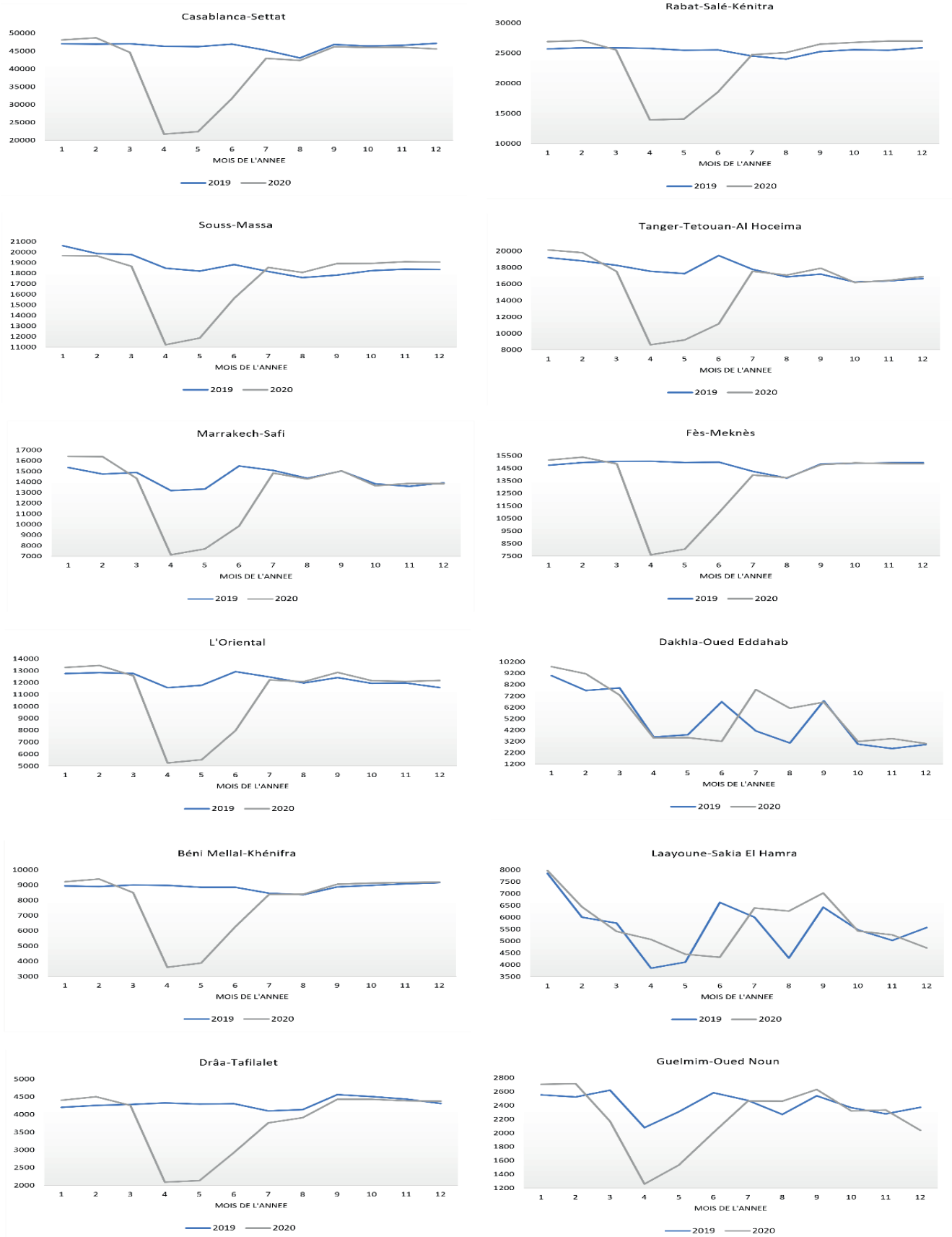
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Evolution mensuelle des EPPA déclarantes auprès de la CNSS, par région



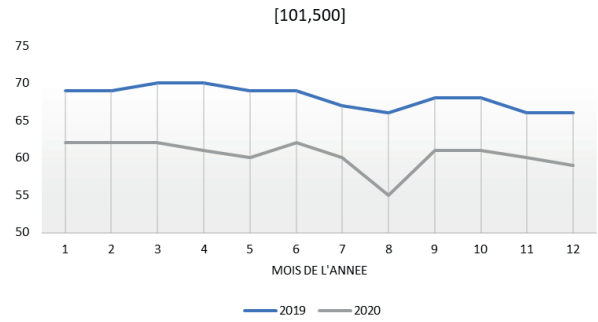
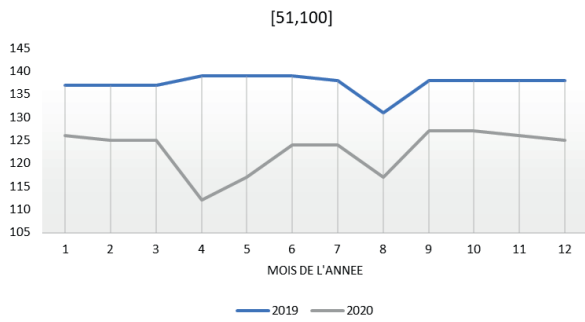
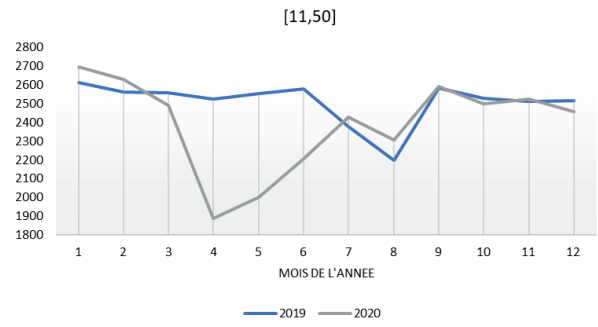
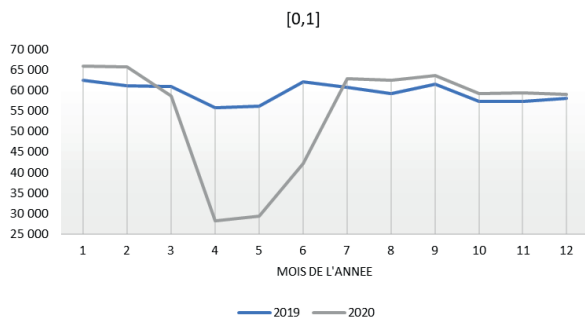
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Evolution mensuelle des emplois déclarés par les EPPA auprès de la CNSS par région

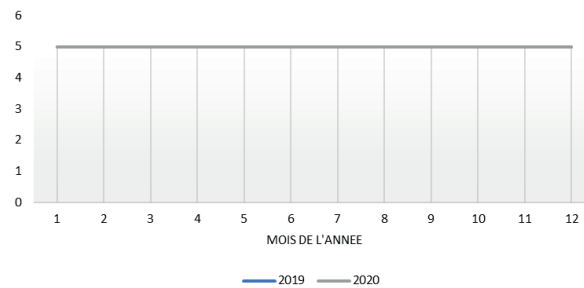


Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Evolution mensuelle des EPPA déclarantes auprès de la CNSS, par classe d'effectif

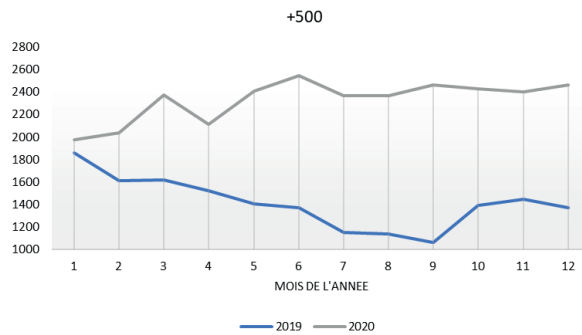
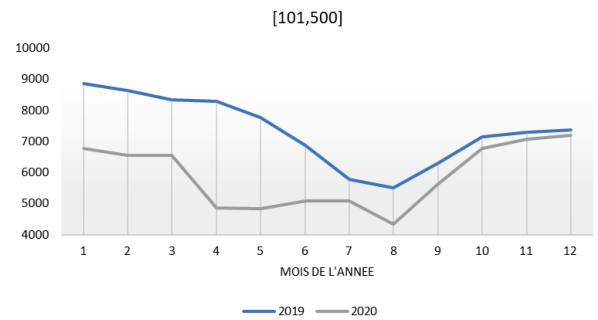
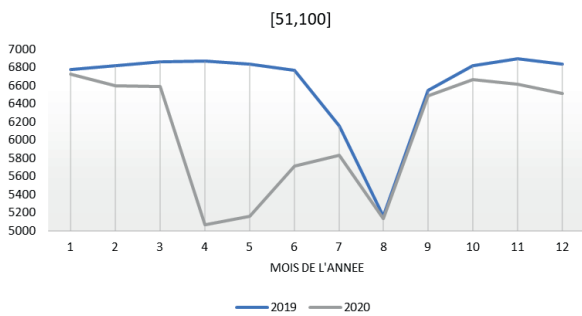
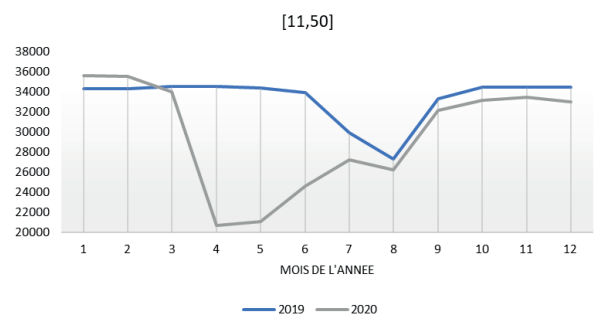
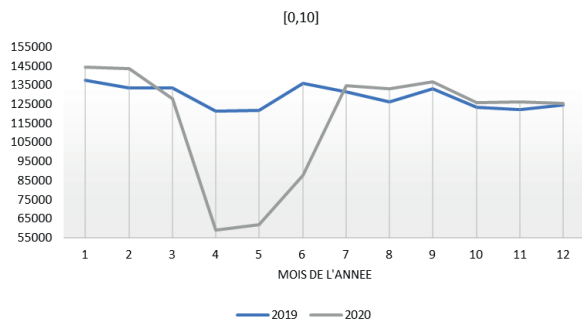


+500



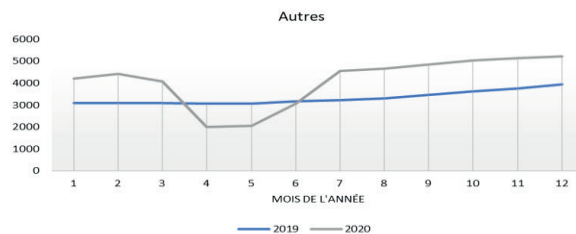
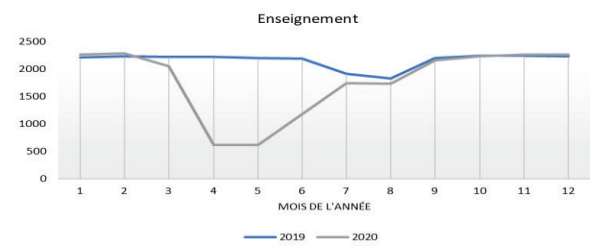
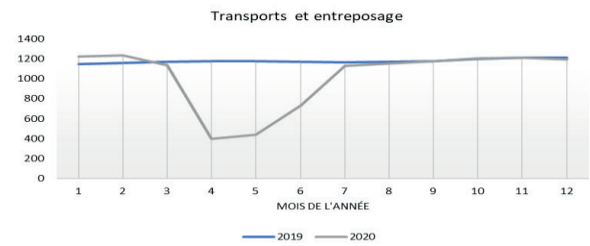
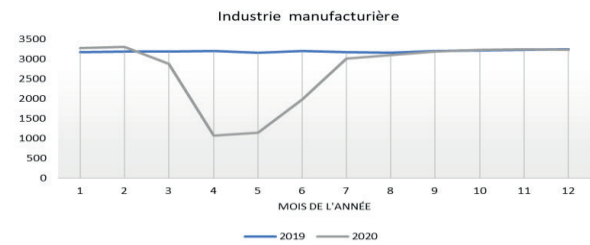
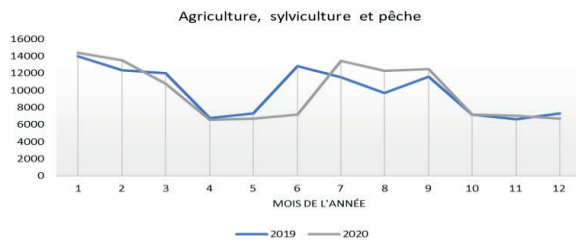
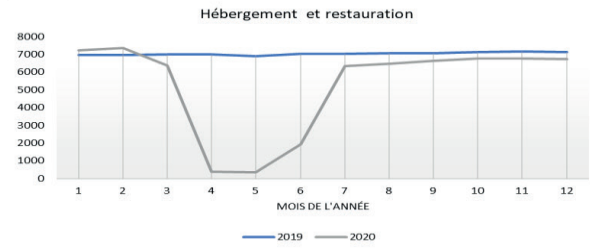
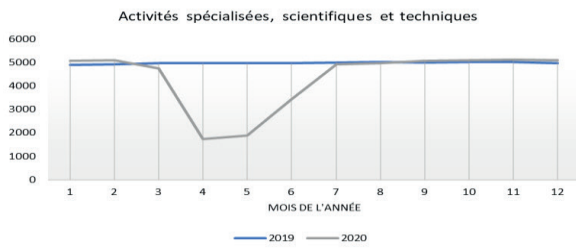
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Evolution mensuelle des emplois déclarés par les EPPA auprès de la CNSS, par classe d'effectif



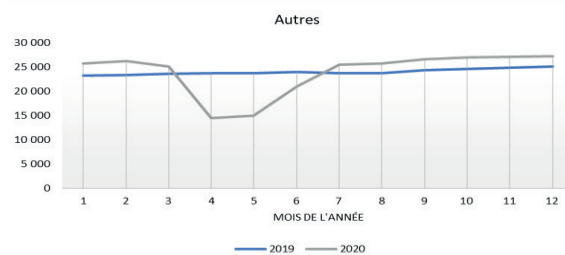
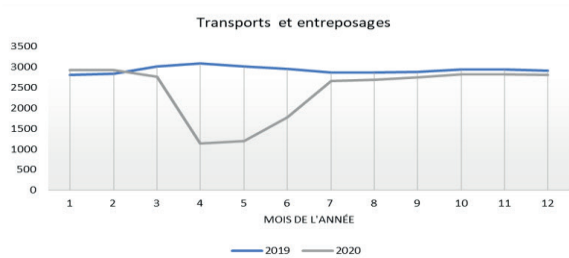
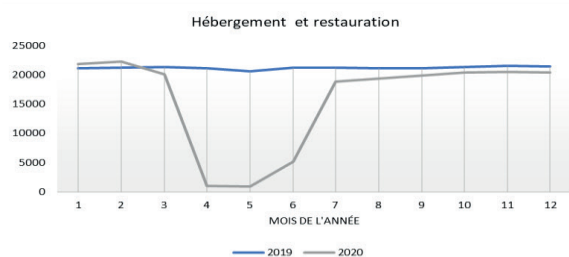
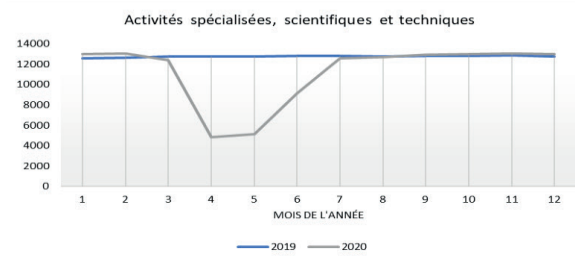
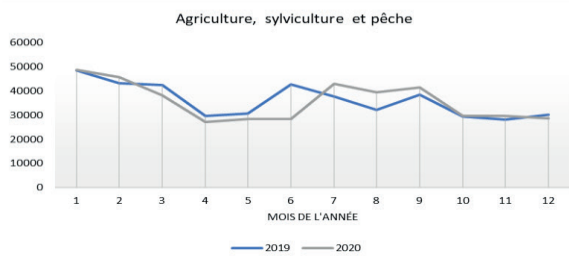
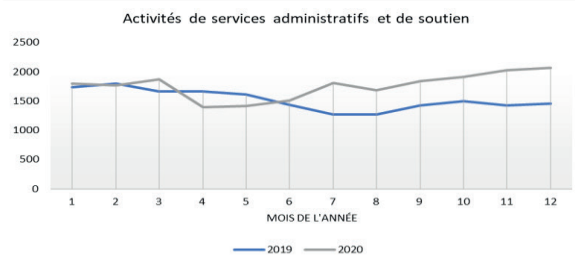
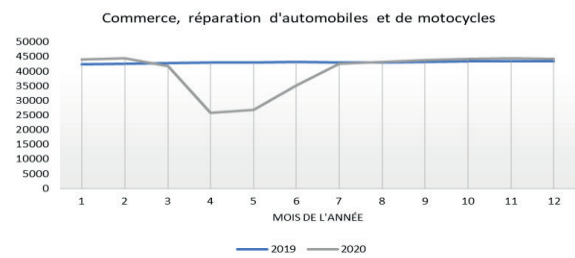
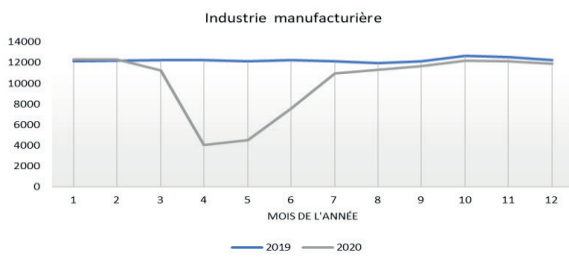
Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Evolution mensuelle des EPPA déclarantes auprès de la CNSS, par section d'activités



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

Evolution mensuelle des emplois déclarés par les EPPA auprès de la CNSS, par section d'activités



Source : Base consolidée des données fournies par la DGI, l'OMPIC et la CNSS

LISTES DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET FIGURES

1. Liste des graphiques
2. Liste des tableaux
3. Liste des figures

Liste des graphiques

Graphique 1 - Répartition régionale des entreprises en % - 2019	43
Graphique 2 - Répartition des entreprises par forme juridique – 2019	47
Graphique 3 - Répartition régionale des créations des entreprises PM en %	48
Graphique 4 - Répartition des créations d'entreprises PM par forme juridique en %.....	49
Graphique 5 - Evolution de la répartition des entreprises personnes morales en cours de dissolution par région en %.....	50
Graphique 6 - Répartition sectorielle des entreprises personnes morales en cours de dissolution en % - 2019	51
Graphique 7 - Évolution du nombre des entreprises personnes morales en cours de dissolution par classe d'âge en %.....	51
Graphique 8 - Répartition du CA cumulé des entreprises par catégorie - 2019	55
Graphique 9 - Répartition du CA cumulé à l'export par catégorie - 2019	60
Graphique 10 - Répartition de la VA cumulée par catégorie d'entreprises - 2019.....	61
Graphique 11 - Ventilation régionale des emplois salariés en %	67
Graphique 12 - Ventilation sectorielle de l'emploi des entreprises par région en %.....	70
Graphique 13 - Ventilation régionale des emplois par les nouvelles entreprises en %	72
Graphique 14 - Evolution mensuelle des entreprises déclarantes auprès de la CNSS	75
Graphique 15 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS	75
Graphique 16 - Evolution mensuelle du nombre des entreprises déclarantes auprès de la CNSS par région	78
Graphique 17 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS par région.....	79
Graphique 18 - Evolution mensuelle du nombre d'entreprises déclarantes auprès de la CNSS par classe d'effectifs	80
Graphique 19 - Evolution des emplois déclarés auprès de la CNSS par classe d'effectifs	81
Graphique 20 - Evolution mensuelle du nombre d'entreprises déclarantes auprès de la CNSS par section d'activités	82
Graphique 21 - Evolution mensuelle des emplois déclarés auprès de la CNSS par section d'activités	83
Graphique 22 - Structure du passif des EPMA en %.....	89
Graphique 23 - Décomposition de la dette financière en %	91
Graphique 24 - Répartition des EPMA selon la position de leur trésorerie nette et par catégorie d'entreprises	92

Liste des tableaux

Tableau 1 - Répartition régionale des entreprises entre EPMA & EPPA - 2019	44
Tableau 2 - Répartition des entreprises par section d'activités en % - 2019	44
Tableau 3 - Répartition des entreprises par catégorie en % - 2019.....	45
Tableau 4 - Répartition des entreprises par catégorie en % - 2019.....	45
Tableau 5 - Répartition des TPME par section d'activités - 2019.....	46
Tableau 6 - Répartition des créations d'entreprises PM par section d'activités en %.....	48
Tableau 7 - Répartition des créations d'entreprises PM par section d'activités et catégorie en % - 2019	49
Tableau 8 - Répartition du CA cumulé des EPMA-EPPA par région - 2019	56
Tableau 9 - Répartition du CA cumulé des EPMA-EPPA par section d'activités - 2019	56
Tableau 10 - Répartition du CA cumulé des EPPA par section d'activités - 2019	57
Tableau 11 - Répartition du CA cumulé des TPME par section d'activités - 2019	57
Tableau 12 - Evolution annuelle de la répartition du CA cumulé par catégorie d'entreprises.....	58
Tableau 13 - Evolution annuelle de la répartition du CA cumulé par région	59
Tableau 14 - Evolution annuelle de la répartition du CA cumulé par section d'activités ..	59
Tableau 15 - Répartition du CA cumulé à l'export par section d'activités - 2019	60
Tableau 16 - Répartition du CA cumulé à l'export par catégorie d'entreprises et par section d'activités - 2019	61
Tableau 17 - Répartition de la VA cumulée par section d'activités - 2019	62
Tableau 18 - Répartition de la VA cumulée par catégorie d'entreprises et par section d'activités -2019	63
Tableau 19 - Ventilation des emplois salariés des EPMA et EPPA par section d'activités en %	68
Tableau 20 - Ventilation des entreprises par classe d'effectifs en %	68
Tableau 21 - Répartition des emplois par catégories d'entreprises en %	69
Tableau 22 - Part de l'emploi selon la catégorie d'entreprises et la classe d'âge en %	69
Tableau 23 - Evolution de la masse salariale par classe d'effectifs, en milliards de dirhams	71
Tableau 24 - Ventilation de la masse salariale par section d'activités en %.....	71
Tableau 25 - Structure de financement des EPMA par catégorie d'entreprises en %	91
Tableau 26 - Ratio de liquidité générale par catégorie d'entreprises.....	93

Liste des figures

Figure 1 - Gouvernance de l'Observatoire Marocain de la TPME.....	13
Figure 2 - Axes de travail du plan stratégique 2017-2020	16
Figure 3 - Cartographie des processus de l'Observatoire	16
Figure 4 - Cartographie des processus de production.....	17
Figure 5 - Processus de fiabilisation des données	19
Figure 6 - Cartographie des indicateurs des EPMA.....	20
Figure 7 - Schéma global d'architecture du SID.....	21
Figure 8 - Plan stratégique 2021 - 2023	23
Figure 9 - Nouveaux indicateurs du périmètre des EPPA	25
Figure 10 - Nouveaux indicateurs du périmètre des EPMA.....	26
Figure 11 - Indicateurs en cours de test	26
Figure 12 - Planning du projet de mise en place du SID de l'Observatoire.....	27
Figure 13 - Organigramme de l'OMTPME.....	31

